

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Comité syndical du 3 février 2023



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

RAPPELS :

Le débat d'orientations budgétaires doit permettre d'informer sur la situation économique et financière du syndicat mixte mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux régions, aux communes, et aux syndicats composés de communes de plus de 3 500 habitants, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (Loi du 2 mars 1982).

Le débat est obligatoire et doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il s'agit d'une obligation d'information des élus. Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote de celui-ci.

Il doit donner lieu à une délibération. La note de synthèse est obligatoire (rapport d'orientation budgétaire), et outre sa transmission aux élus, elle doit être rendue publique (mise en ligne sur Internet...) ainsi que le prévoit la loi NOTRe.

Le débat doit porter sur :

- les orientations générales du budget de l'exercice à venir,*
- les engagements pluriannuels envisagés,*
- l'évolution et les caractéristiques de l'endettement, des ressources de la collectivité.*

*Enfin, il est important de préciser qu'avec l'évolution des statuts du syndicat de 2019 pour la création d'un troisième objet lié au transfert partiel de la compétence GEMAPI, puis la création en 2020 d'un service de navette touristique estivale pour assurer l'accès du sentier Blanc-Martel, et enfin, en 2021, la création d'un service de gestion des parkings et d'accès aux sites du Point Sublime / Couloir Samson, **le ROB intègre désormais l'existence de cinq budgets :***

- 1. Le budget principal (pour l'objet 1 – Parc et l'objet 2 – gestion concertée du grand cycle de l'eau),*
- 2. Le budget autonome de la Régie rattaché au budget principal,*
- 3. Le budget annexe – Navette Blanc-Martel,*
- 4. Le budget annexe – OGS Parkings et services*
- 5. Le budget annexe GEMAPI.*

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Contexte général et grandes orientations	3
<i>Contexte</i> :	3
Contexte financier :	4
1 Budget principal du syndicat (objet 1 et objet 2)	8
1-1 Priorités pour 2023	8
1-1-1 : RÉVISION DE LA CHARTE	9
1-1-2 : COMMISSION PATRIMOINES ESPACES NATURELS & BIODIVERSITÉ	10
1-1-3 : COMMISSION EAU et MILIEUX AQUATIQUES	15
1-1-4 : COMMISSION PAYSAGES, AMÉNAGEMENT, ÉNERGIE	16
1-1-5 : COMMISSION CULTURES	20
1-1-6 : COMMISSION ÉDUCATION et CITOYENNETÉ	22
1-1-7 : COMMISSION AGRICULTURES et PASTORALISME	25
1-1-8 : COMMISSION ECO-TOURISME et GESTION DES SITES FRÉQUENTÉS	29
1-1-9 : Autres priorités	35
1-2 - Évolution des ressources	37
1-3 – Principaux postes de dépenses de la section fonctionnement du budget principal :	39
1-3-1 Globalement :	39
1-3-2 : Évolution de l'effectif et de la masse salariale :	41
1-3-3 Évolution des charges de fonctionnement :	44
1-3-4 Évolution du budget consacré aux actions (hors investissements) :	45
1-3-5 : Évolutions des autres charges :	46
1-4 Les investissements du syndicat (hors Régie d'aménagement et SPIC et GEMAPI) :	47
1-5 Endettement du syndicat :	51
1-6 État des provisions constituées :	51
2 - Budget autonome de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon	52
2-1 Priorités 2023	52
2-2 La section de fonctionnement	53
2-3 La section d'investissement	56
3 - Budget annexe OGS parkings et services	58
3-1 Priorités 2023	58
3-2 Section de fonctionnement	59
3-3 La section d'investissement	60
4- Budget annexe Navette Blanc-Martel	61
4-1 Priorités 2023	61
4-2 BUDGET	62
5 - BUDGET ANNEXE GEMAPI – (objet 3)	64
5-1 Rappel du contexte	64
5-2 Priorités pour 2023 et actions prévues les années suivantes	65
5-3 Aspects budgétaires :	70
5-3-1 Budget pour l'année 2023 :	70
5-3-2 Cotisations 2023 :	71
5-3-3 Pour les années suivantes :	72
5-3-4 : Amortissements :	73
5-3-5 : Provisions :	73
RESUME DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2023 :	74

CONTEXTE GENERAL ET GRANDES ORIENTATIONS

Contexte :

Suite aux deux années de pandémie et de crise sanitaire liée au Covid, l'année 2022 a été marquée par le lancement de la guerre en Ukraine et la flambée du prix des énergies qui ont amené l'installation d'une crise économique marquée par une inflation à plus de 6% sur l'année. La mise en tension de tous les secteurs économiques et l'augmentation des prix ont impacté les activités du Parc comme des autres collectivités (coût des chantiers, des matières premières, flambée des prix de l'énergie...), l'obligeant à trouver parfois des compléments de financement pour quelques actions, à réduire sa consommation énergétique ou adapter ses modes de travail (développement de la visioconférence, du télétravail...).

2022 a été également l'année d'une sécheresse exceptionnelle partout en France qui a marqué plus particulièrement le Verdon, en raison du manque de précipitations mais aussi des énormes prélèvements effectués dans ses lacs pour alimenter en eau potable les zones densément peuplée de la région SUD. L'absence d'eau dans les rivières et les très faibles précipitations ont ainsi largement impacté les activités agricoles mais aussi les activités touristiques liées à l'eau vive rendues impossibles. A la fin du printemps, un très mauvais enchaînement de buzz médiatiques présentant le Verdon et ses lacs quasiment à sec a eu un effet repoussoir pour la clientèle touristique habituelle et impacté très négativement la saison estivale dans tous les secteurs d'activités liés au tourisme, directement ou indirectement. Ce contexte particulier de baisse de la fréquentation touristique du Verdon a également eu un effet négatif inattendu sur certaines activités du syndicat comme l'accueil au point sublime (parkings) et sur la navette touristique Blanc-Martel.

Après deux années de crise sanitaire qui avait ralenti son activité et provoqué des retards de mise en œuvre de ses actions, l'année 2022 a été une année très active pour le syndicat mixte, en particulier pour son équipe administrative qui a dû accompagner la relance de nombreux projets et pour ses équipes eau et tourisme qui ont participé à l'alerte et à l'accompagnement des collectivités et des acteurs professionnels du territoire pour tenter de gérer au mieux la crise de l'eau et du tourisme, lutter contre l'emballement médiatique négatif en proposant une offre de découverte alternative, et essayé d'aider à construire des stratégies de résilience pour 2023 (incitation à la diversification de l'offre, mobilisation de la gouvernance de l'eau et des acteurs du SAGE...).

Malgré tout, grâce à la mobilisation forte de l'équipe et des élus, en 2022 de nombreux objectifs ont été atteints et des points très positifs sont à souligner :

- De nombreuses actions de terrain ont été réalisées : entretien des rivières et actions liées à la GEMAPI¹, construction de la Maison de Site du Point Sublime, gestion des services Grand Site (navette Blanc-Martel et parkings), inventaires communaux de la biodiversité, poursuite du programme de conservation des fruitiers anciens, déploiement du dispositif écocardes GRF, opération de nettoyage d'encombrants, poursuite de la démarche REGAIN, programme pédagogique annuel auprès des jeunes, actions d'économie d'énergie, accompagnement de plusieurs candidatures de communes au label « Village étoilé », et au label « Territoire engagé pour la nature » (TEN)...
- De nouveaux projets montés et des financements trouvés (contrat de Parc, contrat avenir Montagne, partenariat Crédit agricole...), une candidature déposée au nouveau programme européen LEADER pour 2022-2027 en partenariat avec le CCAPV ;
- Les avis de la structure ont pu être assurés (CDPNAF, Commission des sites, documents d'urbanisme ...) ;
- De nouveaux supports de communication réalisés (vidéo Natura 2000, GEMAPI, écoreporter...).

¹ GEMAPI : Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations, compétence transférée par les intercommunalités du bassin versant pour la partie GEMA, et déléguée pour la partie PI

- Concernant la Charte, l'avis du préfet de Région et des services de l'Etat sur le projet de charte a été rendu et des propositions de modifications ont été validées par le comité syndical. La rédaction du rapport environnemental a été lancée au 2ème semestre.

Contexte financier :

Le **contexte financier du Parc est tendu depuis plusieurs années**, avec des cotisations qui ne progressent plus en fonction de l'évolution du coût de la vie depuis la modification des statuts du syndicat mixte de 2019 et la diminution des recettes de la plupart des collectivités membres du syndicat mixte, le syndicat mixte s'oblige à une forte rigueur de gestion et à une grande prudence dans les prévisions budgétaires du syndicat. Il recherche ainsi systématiquement des subventions pour les actions qui ne traduisent pas son fonctionnement courant, il limite au maximum les actions qui ne sont pas financées à 80 % et continue à essayer de diversifier ses ressources.

Pour cela, il reste attentif au **développement possible de nouveaux partenariats avec les acteurs privés du territoire et les fondations** qui travaillent sur des sujets traités dans son programme d'action prioritaire.

Une des pistes de diversification obligatoire depuis plusieurs années maintenant passe par la réponse à des appels à projets mais aussi par la construction d'un **système de valorisation d'un certain nombre de services qu'il rend à ses adhérents** (hors des services de base à définir, voir ci-après).

Pour toutes les grosses opérations d'investissement développées dans le cadre de sa nouvelle compétence GEMAPI ou des projets portés par la Régie d'aménagement des sites fréquentés, le syndicat doit faire quasi obligatoirement appel aux **fonds européens**, ce qui génère une augmentation forte de la charge de travail en termes de suivi administratif et financier, mais également un impact fort dans l'équipe technique qui est amenée à se mobiliser régulièrement et par à-coups pour répondre aux **appels à projets**, ce qui génère du retard sur les autres actions prévues. **La mise en place de projets collectifs très intéressants, via des conventions de chefs de file** et des dossiers de financement uniques apportent de nouvelles solutions pour faciliter la mobilisation de subventions mais amène également une grande lourdeur de gestion et des risques nouveaux quand le Parc porte ces opérations.

Enfin, avec le développement de ces actions d'investissement important, de **nouvelles problématiques de gestion de trésorerie et TVA/FCTA apparaissent selon les services développés**.

Heureusement le Parc est parvenu à **maintenir et à développer sur son territoire de nombreux outils financiers** qu'ils portent ou dont il est partenaire qui lui permettent de mobiliser des moyens apportés par des collectivités ou des partenaires de différentes échelles géographiques. Avec la validation des nouveaux fonds structurels européens pour la période 2022-2027, de nombreux outils financiers qu'il utilise depuis longtemps sont en cours d'évolution ou viennent d'être revalidés. Ils vont permettre de financer encore en 2023 les actions du syndicat mais aussi, avant tout, celles du territoire et de ses acteurs (communes, EPCI, associations, acteurs touristiques et agricoles...). Citons parmi eux :

- Le **nouveau programme régional Espace valléen « voir le Verdon en Grand »** 2021-2027 (POIA) a été validé fin 2022 avec une enveloppe totale prévisionnelle de 3,5 M€. Comme lors de la précédente génération, notre programme est articulé avec celui de la Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon-sources de lumière et avec notre programme LEADER « Grand Verdon », pour couvrir ensemble tout le Verdon et aider à décliner la destination Grand Verdon. Ce programme s'est révélé très efficace pour mobiliser des crédits européens afin de mener des opérations structurantes d'investissement ou d'animation de démarches territoriales dans le Verdon.

- Le **programme européen LEADER 2015-2020 Grand Verdon** porté par la CCAPV en partenariat avec le Parc (1,8 M€ de FEDER et 1,2 M€ de crédits régionaux et départementaux, désormais programmés à 95%) a vu sa mise en œuvre prolongée jusqu'en 2022 pour 2025 suite aux deux années de crise sanitaire et au retard pris par la validation de la nouvelle génération de fonds européens (faite en 2022) ; ce qui a dégagé des opportunités pour le Parc (ex : aménagement de la Maison de Site du Point Sublime, projet de valorisation du gypse...). L'équipe de gestion du programme renouvelée en 2022 est désormais bien en place. L'appel à candidatures pour le futur programme LEADER 2022-2027 a été lancé début 2022 et une candidature commune a été portée par la CCAPV en partenariat avec le Parc pour une enveloppe globale de plus de 3 M€. Le territoire retenu a été complexifié par la prise en compte du périmètre d'étude étendu de la future charte du parc et par le portage de candidatures par certains EPCI du territoire du Parc ou des parcs et des pays voisins avec lesquels nous avons dû nous articuler (PAA, CCPV-Ste Baume, DPVA-pays de Fayence, DLVA-Luberon...). Déclarée éligible par le jury de sélection, sa validation devrait avoir au premier trimestre 2023.
- Le **contrat rivière Verdon 2017-2023** (50 M€ de budget répartis entre **200 projets identifiés portés par 44 maîtres d'ouvrage**). Il permet de mobiliser des financements spécifiques de l'Agence de l'eau, de la Région et des départements, pour maintenir la qualité exceptionnelle de l'eau du Verdon, assurer sa bonne gestion et préserver les milieux naturels liés à l'eau. Il permet au syndicat mixte de mener les actions relevant de la compétence GEMA et différentes actions sur la formation des professionnels de l'eau vive aux enjeux environnementaux, l'accompagnement des communes pour les économies d'eau dans les bâtiments publics... Avec la préparation du 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence pour fin 2024, un nouveau contrat va devoir être préparé pour le Verdon.
 - **Les CRET** [(contrats régionaux d'équilibre territoriaux) des 6 intercommunalités couvrant le Parc (CCAPV, CCPV, CCLGV, DLVA, P2A, CAD)] permettent d'apporter des crédits d'investissement aux communes/intercommunalités qui souhaitent décliner les orientations de la charte du Parc et du plan climat régional. Le Parc n'y est pas éligible mais il **doit être associé à leur mise en œuvre pour qu'une bonne coordination avec les EPCI existe pour optimiser la mobilisation des crédits pour le territoire.**
 - **Les contrats départementaux de solidarité territoriale (04)** : une poursuite des contrats a été décidée sur 2021-2023 par la nouvelle mandature, mise en place après une concertation entre le département des Alpes-de-Haute-Provence et les intercommunalités de son territoire (P2A, DLVA, CAPV), avec la participation du Parc. Cet outil va lui permettre de soutenir les projets de ces collectivités qui déclinent la charte mais également de faire cofinancer des actions d'investissement autour du Grand Site des gorges, du dispositif écocardes par exemple. La préparation d'un nouveau contrat triennal devrait démarrer bientôt.
- **Contrat de Parc** : signé collectivement pour la période 2020-2023 entre **la Région et ses 9 parcs régionaux et basé sur les priorités du Plan Climat régional**, ce contrat permet à chaque parc de mobiliser **environ 200 000 € de crédits d'investissement par an pour un total de 600 000 € sur 3 ans**. Ces derniers viennent en plus des crédits de fonctionnement annuels alloués par parc par le service des parcs pour financer son programme annuel d'actions prioritaires (50 000 €) et de la cotisation régionale à chaque syndicat mixte de parc (actée dans les statuts). Le contrat a été largement utilisé en 2021 et 2022 par le Parc pour financer les travaux sur sécurisation de la maison du Parc, et de la ferme Rébory, préparer le sentier de découverte du domaine de Valx ou acquérir par exemple le bateau de surveillance écocardes du Parc de la commune d'Esparron-de-Verdon, la presse mobile à fruits ou le système de réservation de la navette des gorges... Malgré cette bonne nouvelle, certains autres parcs ayant très peu consommé leur enveloppe sur les deux premières années du contrat, la tension sur les crédits régionaux disponibles va grandir sur 2023, pour financer les projets inscrits au contrat (équipement des sites d'accueil fréquentés, signalétique, toilettes sèches...).
- **Fonds territorial de soutien à la transition énergétique** : suite au programme Territoire à énergie positive et pour la croissance verte (TEPCV) mené par le Parc et la CCAPV, un fonds a été constitué par la vente des

certificats d'économie d'énergie (CEE) issus de la centaine d'opérations financées de travaux de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités du Verdon en 3 ans. Cette enveloppe nous permet de financer du temps de travail de notre chargé de projet transition énergétique et d'apporter une aide financière pour accompagner les communes du territoire qui souhaitent faire un diagnostic de leurs bâtiments/équipements publics dans une optique d'économie d'énergie. Il s'avère très utile.

Malgré cela, **il reste difficile de faire financer des actions sur certaines thématiques présentes dans la charte comme le paysage, la géologie, et l'éducation au territoire et au développement durable, par exemple.** En 2023, les propositions d'actions sur ces thématiques resteront donc réduites ou mises en attente. Depuis 5 ans, le programme d'actions éducatives du Parc est particulièrement concerné par cette situation : l'enveloppe régionale ne permet plus que le financement du temps d'animation et de quelques animations. Aucune autre action ne pourrait être menée si le syndicat ne parvenait pas à mobiliser d'autres sources de financement (ex : des crédits Agence de l'eau du contrat rivière pour nos actions pédagogiques sur la thématique de l'eau, l'État ou le Crédit agricole pour la sensibilisation des jeunes au patrimoine archéologique...).

Fait à noter, après plusieurs années de « vache maigre », en 2022, les actions concernant la biodiversité ont connu un nouveau développement car le syndicat a été lauréat de plusieurs appels à projets de l'Office français de la biodiversité (inventaires communaux), du ministère de l'Agriculture (plantation de haies), et de la Région (pollinisateurs et messicoles). De nouveaux crédits sont recherchés pour maintenir cette dynamique et mener des actions comparables sur 2023-2024 (appel à projet inventaires communaux, etc.) d'autant que 4 communes du Parc sont désormais labellisés Territoires engagé pour la nature (Esparron, Gréoux-les-Bains, Riez, Blieux)

Dans ce contexte, considérant les recettes fixes du syndicat, les priorités fixées par la Charte et les nombreux besoins d'accompagnement de ses collectivités-membres, les vice-présidents du syndicat ont défini, il y a 3 ans, une « typologie » des actions du Parc en identifiant leurs objectifs et son intérêt à agir. Cela permet d'aider à la priorisation de ses actions mais également de définir ce que peut faire le Parc avec les moyens fournis par ses cotisations et ce qui doit être l'objet de recherche de financements complémentaires ou d'une participation supplémentaire (ex : prestation en quasi-régie / « in house ») pour les membres demandeurs d'un accompagnement spécifique (communes, intercommunalités, villes-portes...). Cette classification s'est faite en tenant compte de la répartition des compétences entre communes et intercommunalités et des attentes du Conseil régional exprimées dans la feuille de route votée en juin 2017.

Plusieurs « types d'actions » ont ainsi été identifiés correspondant à des modalités financières différentes :

TYPE D'ACTION	MODALITÉS D'AUTOFINANCEMENT *
<i>Mission sur laquelle le Parc est chef de file/maître d'ouvrage en lien avec les objectifs de la charte</i>	<i>Mission autofinancée par les cotisations (objet 1)</i>
<i>Mission de conseil et d'accompagnement de premier niveau assurée par le Parc de projets en maîtrise d'ouvrage des communes, association, intercommunalités, au titre de la charte</i>	<i>Mission autofinancée par les cotisations (objet 1)</i>
<i>Mission exercée au titre du SAGE</i>	<i>Mission autofinancée par les cotisations (objet 2)</i>
<i>Accompagnement ou conseil de premier niveau sur les projets inscrits au titre du SAGE ou Contrat rivière</i>	<i>Mission autofinancée par les cotisations (objet 2)</i>
<i>Mission exercée au titre de GEMAPI</i>	<i>Mission autofinancée par les EPCI (objet 3)</i>
<i>Mission d'accompagnement poussé demandé par une collectivité-membre pour définir finement ou suivre la mise en œuvre d'un de ses projets (ex : assistance à maîtrise d'ouvrage, animation...)</i>	<i>Mission qui peut être réalisée en quasi régie (« in house ») par le syndicat, par exemple via la régie d'aménagement des sites naturels fréquentés et financée par le membre demandeur</i>
<i>Mission assurée par le Parc, par délégation, pour le compte d'un (ou plusieurs) de ses membres</i>	<i>Mission financée par le(s) délégataire(s), pouvant être pluriannuelle</i>

<i>Mission assurée par le Parc en partenariat</i>	<i>Mission cofinancée</i>
<i>Vente de services (ingénierie, gestion, accueil sur site, animations, parking, navettes...) ou de biens (éditions, produits touristiques...)</i>	<i>Mission financée par les recettes des ventes Sur le budget général ou via les budgets annexes pour les services de parking et de navettes</i>

*À cet apport d'autofinancement, sont ensuite ajoutées les différentes aides (subventions publiques, mécénat...) obtenues.

Si l'objectif n'est pas de réduire les capacités d'intervention du Parc, la démarche a comme conséquences de diversifier les modalités de financement de ces actions. Certaines ne peuvent donc se poursuivre que si des financements nouveaux ou différents sont trouvés.

Exemples d'actions qui resteront « cœur de métier du Parc » et donc financées sur cotisations :

- Porter à connaissances et conseils, assistance à la réalisation de documents d'urbanisme,
- Avis personnes publiques associées,
- Inventaires et suivis du patrimoine, valorisation à une échelle globale,
- Information, édition de fiches pratiques, formations,
- Accompagnement à la définition de schémas de circulation motorisée à l'échelle de massif,
- Portage d'études globales, de démarches d'animation territoriales, animation de programmes financiers...

Exemples d'actions qui pourront être financées par les bénéficiaires directs :

- Aide à la réalisation de projets locaux (communaux, intercommunaux) de valorisation des patrimoines où le Parc pourra apporter de l'ingénierie de conception, mise en œuvre technique, administrative ou financière,
- Accompagnement poussé (AMO) d'une commune sur un projet précis : remise à plat de la signalétique, projet d'aménagement, éco quartier, chantier de restauration d'un édifice patrimonial...
- Renforts géographiques des effectifs d'écogardes ...

Ces listes ne sont pas exhaustives mais elles permettent de présenter clairement le type d'appui que le syndicat peut apporter à ses membres et dans quelles conditions.

Comme cela a été évoqué plus haut, pour maintenir les capacités d'actions du syndicat dans certains domaines ou aider les collectivités du territoire à porter des actions allant dans le sens de la charte, il est aujourd'hui indispensable de développer des **partenariats** avec les grands acteurs privés du territoire ou de l'espace régional qui cofinancent nombre d'opérations sur le territoire via le Parc :

- La convention avec **Électricité de France** (2017-2023), apporte en moyenne environ 50 000 € par an aux projets du syndicat autour de l'eau ou de la gestion des sites fréquentés. Un avenant de prolongation pour 2023 est en préparation pour préparer son renouvellement en 2024.
- **La convention avec la Société du canal de Provence (SCP) a été renouvelée en 2021** avec un développement des thèmes possibles d'intervention et un maintien du soutien financier apporté aux communes et au Parc (en particulier avec le soutien des projets communaux autour de l'amélioration des stations d'épuration, un soutien en ingénierie préalable pour bien dimensionner les projets complexes...) pour un **montant annuel de 350 000 euros**, pour la période 2021-2026. En 2023 il est prévu de travailler sur un avenant pour élargir le partenariat à deux enjeux apparus en 2022 : préservation des chauves-souris dans les tunnels (en lien avec les travaux sur le souterrain des Maurras) ; accompagnement de démarches et investissements favorisant les économies d'eau ainsi que l'adaptation des activités de loisirs autour des retenues du Verdon aux épisodes de sécheresse.
- Des partenariats ponctuels sur actions avec des fondations (ex : **Crédit agricole Provence-Côte d'Azur**).
- **Des partenariats à initier avec de nouveaux partenaires**, en particulier dans le cadre d'un **développement des actions de mécénat** (financier ou de compétences quand cela est possible).
- Le syndicat devrait pouvoir mobiliser encore plus largement le soutien des acteurs économiques du territoire dès qu'il pourra finaliser son **Fonds de soutien 1 % pour le Verdon** et en particulier son rescrit fiscal, ce qui permettrait aux entreprises de défiscaliser leurs aides aux actions du Parc. Démarche à relancer, une fois que la nouvelle charte sera validée pour permettre le recours au financement participatif.
- **Plusieurs partenariats sont en cours avec les deux villes-portes du Parc** Draguignan et Digne-les-Bains.

1 BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT (OBJET 1 ET OBJET 2)

1-1 Priorités pour 2023

Les propositions d'actions pour 2023 sont faites dans la continuité des dispositifs du programme d'actions pluriannuel de 2019-2022, en les situant dans la perspective des orientations de la nouvelle charte en attendant sa validation. La partie du processus de révision de charte mobilisant le plus l'équipe technique étant désormais derrière nous, l'année 2023 devrait permettre à l'équipe et aux instances qui devraient être moins mobilisées par la phase des avis, de dégager plus de temps de travail pour la mise en place des actions.

L'année 2023 va donc être essentiellement consacrée à **finir la mise en place d'opérations de longue durée, à poursuivre nos activités classiques, mais aussi à lancer un nombre limité de nouvelles actions** pour l'objet 1 et 2 du syndicat, à **déposer le dossier de labellisation Grand Site de France** pour les gorges du Verdon et à accompagner le développement des **nouveaux services liés à la gestion du site du Point Sublime / Couloir Samson**. Des propositions sont faites pour permettre de commencer à observer, sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire dans la prise en compte du nouvel enjeu majeur situé au cœur du projet de charte qu'est le changement climatique.

Les propositions des priorités 2023 sont organisées selon le découpage des commissions qui sont au nombre de 7 :

1. Espaces naturels et biodiversité,
2. Eau et milieux aquatiques,
3. Paysages, aménagement et énergie,
4. Cultures,
5. Éducation et citoyenneté,
6. Agriculture et pastoralisme,
7. Écotourisme et gestion des sites fréquentés.

Classiquement, les actions du Parc s'adressent à différents partenaires :

AVEC LES COMMUNES	<p><i>Actions se traduisant par de l'accompagnement de projets (technique ou recherche de financements) :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Appui au montage de chantiers de restauration du patrimoine bâti (pas de nouvel appel à projet en 2023),</i>• <i>Proposition de relance des permanences du conseil architectural,</i>• <i>Accompagnement à l'évolution des documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux,</i>• <i>Mise en place du programme d'actions pédagogiques / écoles, collèges, lycées (avec appui à la mise en place de la mesure 100 du Plan climat régional),</i>• <i>Accompagnement des projets d'économie d'énergie dans les bâtiments publics et de réduction de l'éclairage nocturne (travail également fait par le syndicat sur le moyen et haut Verdon en partenariat avec la CCAPV),</i>• <i>Élaboration de plans concertés de maîtrise de la circulation motorisée en espaces naturels,</i>• <i>Poursuite proposée des inventaires communaux de la biodiversité sur 2 nouvelles communes (appel à projet à venir),</i>• <i>Accompagnement possible des communes candidates aux labels « territoire engagé pour la nature » et « village étoilé »</i>• <i>Participation des communes au dispositif écogardes,</i>• <i>Accompagnement des projets de station d'épuration, toilettes sèches et autres actions prévues au Contrat rivière,</i>• <i>Aide au financement de projets communaux obtenue par le Parc : STEP et toilettes sèches via la convention SCP,</i>• <i>Développement de vergers communaux,</i>• <i>Études de faisabilité ou AMO sur des projets d'accueil en espace naturel (Régie).</i>
--------------------------	---

	Plus ponctuellement, réponse à des sollicitations, mise à disposition de données via le système d'information territorial... rapports d'observation des écogardes.
AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS	<p>Les sujets de coopération avec les intercommunalités sont nombreux sur les objets 1 et 2 du syndicat. Les actions menées au titre de son nouvel objet GEMAPI seront détaillées dans la partie 5 du ROB.</p> <p><u>Coopération opérationnelle sur divers domaines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau : mise en œuvre du SAGE, animation du Contrat rivière, actions GEMAPI (Cf. §5) ; - Urbanisme-paysages-patrimoine naturel-forêt : articulation entre plusieurs démarches de planification territoriale : SCOT, POPI, chartes forestières et déclinaison de la Trame verte et bleue (TVB), étude ressource forestière et la révision de la charte du Parc ; festival INVENTERRE ; - Tourisme : plusieurs démarches structurantes en cours : organisation d'une destination touristique à l'échelle du Verdon avec l'ensemble des 6 EPCI concernés, plusieurs actions portées par le Parc : Opération Grand Site des gorges du Verdon, dispositif écogardes, valorisation de la randonnée (dont écovielle) et de l'offre écotouristique ; - Énergie : besoin de s'articuler autour des nouveaux enjeux énergétiques du territoire (maîtrise des consommations et implantation de projets de production d'énergie renouvelable, comme Hygreen avec la DLVA), idée de création un dispositif de mutualisation permettant qu'une partie des recettes des projets de production d'énergie finance les actions d'économie (plans climats territoriaux, vente de certificats d'économie d'énergie...) <p>+ <u>Diverses mutualisations de moyens permettant une entraide entre nos structures :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui ponctuel à la mise en place du projet de ressourcerie de la CCLGV, - mutualisation de temps d'animation avec la CCAPV pour les actions liées aux économies d'énergie (suites de TEPCV).
AVEC LES VILLES-PORTES :	Compte tenu du contexte sanitaire puis de difficulté à trouver des financements et du temps d'ingénierie, la plupart des actions prévues en 2021-2022 ont été décalées car il s'agissait de manifestations publiques ou d'échanges scolaires en lien avec le programme pédagogique du parc et les actions sur la biodiversité fruitière. Elles seront reproposées par la suite aux villes de Draguignan et de Digne-les-Bains
AVEC LES AUTRES PNR ou espaces naturels :	<p>Participation aux réseaux national et régional des parcs, participation au Réseau régional des espaces naturels (RREN) et à ALPARC (réseau alpin des espaces naturels).</p> <p>Participation aux actions mutualisées (système d'information territorial interparc Provence-Alpes-Côte d'Azur, construction de la filière écotourisme régionale, développement de la marque « Valeurs parc naturel régional », application Chemins des parcs, développement du centre de ressources interparc, observatoire photographique interparc...)</p> <p>+ partenariats collectifs du réseau régional avec GRDF, le GREC SUD, la Fondation crédit agricole...</p>
En matière de COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	Liban Sud : besoin de définir la suite de la démarche d'accompagnement de l'Union des municipalités de Jezzine pour son projet de création d'un Parc naturel régional.

1-1-1 : RÉVISION DE LA CHARTE

La procédure de révision de la Charte engagée en 2018 est très longue et très encadrée, son calendrier est borné par des impératifs de procédure pour permettre le renouvellement du label « Parc naturel régional ». Pour le Verdon le renouvellement était visé pour 2023, cependant pour tenir compte des retards liés à la crise sanitaire, la **date de validité de la Charte a été prorogée d'un an** par la loi portant lutte contre le dérèglement climatique publiée au Journal officiel du 24 août 2021 (article 232).

Les objectifs et le contenu de cette nouvelle charte (= feuille de route du Parc) sont issus d'une **longue concertation** (dont 40 ateliers multi-acteurs et 4 conférences-débats avec les habitants, une dizaine de rencontres des habitants autour des cafés du Parc...). Ce processus touche à son but, les dernières retouches ont été apportées par les élus du Comité syndical du 14 octobre dernier et le projet de Charte a été **validé en comité syndical le 16 décembre 2021**. Il a ensuite été transmis au Président de la Région puis au Préfet de Région pour toute une **série d'avis** (services de

l'État, Conseil national de protection de la nature, Fédération nationale des Parcs naturels régionaux) reçus pendant l'été 2022. Ces avis ont été **pris en compte** et des modifications apportées à la Charte en séance du **Comité syndical du 8 décembre 2022**. En 2023, **l'autorité environnementale** sera saisie en début d'année, son avis étant attendue avant fin avril. Une **enquête publique** sera organisée en juin pour permettre à tous les habitants de se prononcer. Les conclusions de cette enquête seront prises en compte lors du comité syndical du 7 septembre et la Charte sera soumise à l'examen final de l'Etat dans la foulée. Les **délibérations des collectivités sont prévues au premier semestre 2024**. Après les validations locale, régionale et nationale, la nouvelle Charte entrera en vigueur fin 2024 pour 15 ans.

Pour préparer le dossier soumis à enquête publique, une prestation de graphisme est programmée afin d'améliorer la lisibilité de la Charte, ainsi que la rédaction d'une synthèse d'une quarantaine de pages.

Actions budgétées pour 2023 (hors ingénierie permanente)			
Intitulé de l'action	Coût total	Coût sur 2023	Dont autofinancement 2023
Rédaction du rapport environnemental (prestation)	22 000 €	22 000 € report 2022)	7 000 €
Supports de communication (Synthèse et graphisme de la Charte)	10 000 €	10 000 €	2 000 €

1-1-2 : COMMISSION PATRIMOINES ESPACES NATURELS & BIODIVERSITÉ

En préfiguration du nouveau projet de Charte sur la période 2024-2039, les priorités d'actions proposées pour 2023 sont présentées sous le fil conducteur des nouvelles orientations et mesures du projet de Charte, à savoir :

Orientation n°5 « Faire de la biodiversité un bien commun à préserver et à transmettre aux générations futures »

Avec 5 mesures associées :

- Mesure 5.1 : Poursuivre l'acquisition et le partage des connaissances pour inciter à agir
- Mesure 5.2 : Intégrer les enjeux de biodiversité dans les choix d'aménagement et de gestion du territoire
- Mesure 5.3 : S'engager concrètement et durablement dans la gestion et de restauration de la biodiversité
- Mesure 5.4 : Préserver et valoriser la géodiversité dans ses différentes composantes
- Mesure 5.5 : Prévenir les risques de nuisances liées aux activités motorisées dans les espaces naturels

Orientation n°6 « S'appuyer sur la capacité naturelle d'adaptation des forêts pour favoriser leur résilience face aux changements climatiques »

Avec 3 mesures associées :

- Mesure 6.1 : Améliorer les connaissances pour guider les choix de gestion forestière dans le contexte de changement climatique
- Mesure 6.2 : Promouvoir une gestion multifonctionnelle respectueuse des milieux
- Mesure 6.3 : Générer une dynamique territoriale permettant de comprendre les enjeux de la forêt

Pour les actions portées par la Commission Espaces naturels & biodiversité, sont identifiées en 2023 comme **prioritaires** :

Orientation n°5 « Faire de la biodiversité un bien commun à préserver et à transmettre aux générations futures »

→ **Mesure 5.1 : Poursuivre l'acquisition et le partage des connaissances pour inciter à agir**

Chaque année, le Parc essaie de maintenir **un socle d'inventaires et de suivis naturalistes**, en effectuant un suivi d'espèces dites sentinelles de l'état de la biodiversité de notre territoire et de son évolution, tout en investiguant de nouveaux milieux ou de nouvelles espèces. Ces inventaires et suivis peuvent être annuels ou pluriannuels (ex : tous

les 4 ou 5 ans) suivant les espèces concernées et les objectifs recherchés. Le contexte de changement climatique nous conduit également désormais à intégrer cet enjeu dans le choix des indicateurs à suivre.

Pour l'année 2023 les suivis annuels réalisés par les agents du Pôle seront reconduits (**Outarde canepetière** sur le plateau de Valensole, près d'une cinquantaine de gîtes de reproduction du **Petit rhinolophe** suivis sur le territoire) et seront complétés par un nouvel état des lieux de la présence de **l'Écrevisse à pattes blanches** et des écrevisses exotiques, 6 ans après le dernier suivi, ainsi qu'enrichis par la démarche de **l'atlas de la biodiversité communale** sur la commune de Saint-Jurs.

Dans le cadre de la GEMAPI (zones humides), des prospections complémentaires seront également menées pour préciser la présence du **Râle des Genêts** dans le secteur de Peyroules, La Bastide, La Martre et Soleilhas. Il s'agit d'un oiseau très rare en France qui niche dans les prairies de fauche et prairies humides. Il a été découvert sur le territoire du Parc en 2022 lors de l'actualisation de l'inventaire des zones humides.

En 2023 seront également recherchés des financements :

- pour reconduire les inventaires initiés en 2022 sur les pollinisateurs sauvages qui ont permis de découvrir une très grande diversité d'espèces et plusieurs espèces nouvelles (dans le 04 et le 83) ;
- animer 4 nouveaux atlas de la biodiversité communale à partir de la fin 2023, suite aux candidatures des communes d'Esparron-de-Verdon, Trigance, Rougon et Castellane ;
- améliorer la connaissance sur la Doradille du Verdon, fougère endémique des gorges du Verdon mais dont des stations ont été découvertes récemment dans le PNR des Préalpes d'Azur et le PNR du Vercors (intérêt d'une étude génétique pour mieux comprendre la distribution de cette espèce) ;
- initier un inventaire des macro-invertébrés aquatiques, espèces indicatrices de la qualité des milieux aquatiques et sentinelles du changement climatique ;

Enfin le PNR pourrait être partenaire de la **9^{ème} édition du Festival de la biodiversité Inventerre** en octobre 2023 au côté de Provence-Alpes-Agglomération, dont le thème portera sur les sciences participatives.

La réflexion sur le lancement de l'Observatoire de la biodiversité sera plutôt enclenchée à partir de 2024.

→ Mesure 5.2: Intégrer les enjeux de biodiversité dans les choix d'aménagement et de gestion du territoire

Le socle de cette mesure repose avant tout sur le **porter à connaissance** et la traduction des enjeux de la Trame verte et bleue dans les documents de planification (SCOT, PLU(i)...).

L'objectif est aussi de poursuivre **l'analyse de la connectivité de la trame de vieux bois**, à l'instar du travail mené de 2016 à 2019 sur la trame des milieux ouverts et semi-ouverts. Ainsi que de définir et mettre en place **une stratégie de territoire pour la préservation des parcours préalpins** qui revêtent une importance particulière pour les systèmes pastoraux du Verdon. Les perturbations climatiques nous rappellent que le maintien de la fonctionnalité pastorale de ces espaces ne peut être déconnectée de la préservation de leur fonctionnalité écologique ; comme il est nécessaire de définir une stratégie d'actions coordonnées entre acteurs de manière à conforter le pastoralisme dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'espace (ex : équipements pastoraux comme les impluviums et les cabanes pastorales, planification dans les documents d'urbanisme...).

En 2023, l'objectif est ainsi de rechercher des financements pour **finaliser le travail de connaissance sur les fonctionnalités des continuités écologiques**, en particulier de la trame pastorale et de la trame de vieux bois, ainsi que pour la **mise en place d'indicateurs de suivi du changement climatique** au sein de ces 2 trames majeures du territoire.

Le Parc sera aussi **en appui aux 3 communes qui l'ont sollicité** pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur programme d'actions de leur démarche « **Territoire engagé pour la Nature –TEN** » (Esparron, Riez et Blieux).

En lien avec la Commission Agriculture et pastoralisme, l'objectif sera aussi de réfléchir aux perspectives à donner suite à la démarche Campas et de continuer à rechercher des moyens et entretenir nos partenariats pour maintenir et rouvrir des milieux pouvant répondre à des enjeux multiples : **restauration des continuités écologiques et pastorales**, enjeux paysagers etc.

Enfin, le Parc au côté du PNR Luberon poursuivra son travail d'**accompagnement auprès de DLVA dans la mise en œuvre de sa démarche Hygreen** et la volonté d'une séquence Eviter-réduire-compenser exemplaire pour l'implantation de centrales photovoltaïques au sol.

→ **Mesure 5.3: S'engager concrètement et durablement dans des actions de gestion et de restauration de la biodiversité**

La mise en œuvre de cette mesure repose en grande partie sur **l'animation de la démarche Natura 2000 sur le territoire du Parc**, mais aussi la mise en œuvre d'actions opérationnelles de gestion et de restauration de milieux et d'habitats d'espèces comme la poursuite du **plan d'action chauves-souris** du Parc avec la sauvegarde et création de nouveaux gîtes (Action MobBiodiv'Restauration). En lien avec la stratégie nationale des aires protégées, la mise en œuvre et **le suivi des plans de gestion des sites protégés** (réserves biologiques forestières, sites du Conservatoire du littoral, RNR de Saint-Maurin...) ainsi que **l'extension/création de nouveaux sites protégés** constitue également un autre axe d'intervention important, en concertation avec les acteurs du territoire. Une **veille** sur les sites d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc est également essentielle. Enfin, l'année 2023 marquera le début de l'animation et la mise en œuvre du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant du Verdon.

Les nouvelles actions prévues :

- le portage en concertation avec les communes de Quinson, Esparron-de-Verdon et Saint-Julien-le-Montagnier d'un arrêté préfectoral de protection de biotope pour **préserver les colonies de chauves-souris dans les tunnels des basses gorges du Verdon** ;
- l'animation du **programme agro-environnemental et climatique** du PNR (PAEC) et des mesures agroenvironnementales qui en découlent (MAEC) répondant à 4 enjeux :
 - milieux pastoraux et biodiversité
 - création de couverts d'intérêt faunistique (Outarde canepetière) ou floristique (pollinisateurs sauvages, plantes messicoles)
 - préservation des zones humides
 - enjeu DFCI (entretien par le pâturage des hydrants et des coupures de combustibles)
- le suivi auprès du Département des Alpes-de-Haute-Provence et des communes concernées, du **projet de création de nouveaux sites classés en réserve nationale géologique** au sein du PNR.

Une veille sera également effectuée pour préparer la suite du projet Campas, en priorité pour finaliser les travaux de réouverture sur le site de Blaron et pour lancer la phase de travaux sur les autres sites pilotes qui ont fait l'objet d'un diagnostic en 2022, en appui à la commission Agriculture et pastoralisme.

→ **Mesure 5.4: Préserver et valoriser la géodiversité dans ses différentes composantes**

La conservation et la valorisation de la grande géodiversité du territoire sont des enjeux mieux affirmés dans le projet de Charte 2024-2039 et pour lesquelles le PNR a un rôle important à jouer, en partenariat avec la Réserve nationale géologique de Haute-Provence mais aussi le GeoParc UNESCO.

En 2023 la **priorité pourrait être d'ores et déjà de reformaliser un partenariat avec la Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence** afin de bien définir les modalités d'intervention respectives et coordonnées, avec la **définition d'une stratégie d'actions à préparer** (définition des objectifs, recherche de financements) qui pourrait être lancée en 2024 lors de la 1^{ère} année de mise en œuvre de la nouvelle Charte du Parc (ex : sous la forme d'un stage). Cependant, **dès 2023, la possibilité de travailler avec une commune à la sauvegarde d'un site d'intérêt géologique majeur** pourrait être une 1^{ère} action concrète préfigurant ce futur plan d'actions en faveur du patrimoine géologique,

en particulier pour les communes riches en patrimoine géologique mais non situées dans le périmètre de la Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence.

→ **Mesure 5.5: Prévenir les risques de nuisances liées aux activités motorisées dans les espaces naturels**

La thématique de la **pratique des sports motorisés dans les espaces naturels** n'est pas portée par la Commission Espaces naturels et biodiversité. Les agents du pôle pourront cependant intervenir en appui sur des demandes d'expertises le cas échéant (évaluation des enjeux de biodiversité) et peuvent être amenés à effectuer des porter à connaissance, accompagner la réalisation d'évaluations des incidences et rechercher avec les communes, l'Etat et les porteurs de projets, les modalités de pratiques compatibles avec le respect des lois et non impactantes pour la biodiversité remarquable et fragile, en particulier au sein des sites Natura 2000.

La **recrudescence des survols aériens à caractère commercial** (touristique) dont les impacts se cumulent à ceux des survols militaires, pourrait également mobiliser en 2023 des agents du pôle Espaces naturels et biodiversité sur des actions d'information, de sensibilisation et de médiation en appui aux communes. Et, le cas échéant, solliciter les préfetures pour définir la faisabilité d'arrêts préfectoraux d'interdiction d'hélicoptères pour des motifs de tranquillité et de sécurité publique, ainsi que pour des motifs environnementaux (hors activités et installations relevant de la Défense nationale, des services publics de protection civile et de lutte contre les incendies).

Orientation n°6 « S'appuyer sur la capacité naturelle d'adaptation des forêts pour favoriser leur résilience face aux changements climatiques »

→ **Mesure 6.1 : Améliorer les connaissances pour guider les choix de gestion forestière dans le contexte de changement climatique**

→ **Mesure 6.2 : Promouvoir une gestion multifonctionnelle respectueuse des milieux**

En début d'année 2023 se poursuivront les dernières rencontres d'acteurs forestiers et autres partenaires potentiels, dans le but d'évaluer pour le Parc la possibilité de porter en partenariats un projet ambitieux visant à mieux **évaluer quelle pourrait être la capacité de résilience des forêts du territoire au changement climatique**, les peuplements ou secteurs qui seraient particulièrement fragilisés et guider ainsi la gestion forestière et les choix en terme d'aménagement du territoire. Pour ce faire, une approche multicritère doit être privilégiée pour apporter autant que possible une prise de recul plus complète et qui s'inscrive dans la multifonctionnalité, car toute décision, action de gestion pourra avoir des incidences à long terme sur les forêts de demain.

L'objectif est ainsi de **disposer d'un outil de dialogue et de partage des enjeux de la gestion des forêts** entre les acteurs du territoire, forestiers comme non forestiers ; et d'identifier et mettre en œuvre, par exemple sur des sites pilotes, des actions de gestion concrètes visant à favoriser la résilience des forêts en s'appuyant sur le fonctionnement naturel de l'écosystème forestier.

→ **Mesure 6.3 : Générer une dynamique territoriale permettant de comprendre les enjeux de la forêt**

En lien avec l'action précédente et qui pourrait être rattachée à un même projet, l'objectif serait de proposer **un cycle de journées d'informations en forêt** à destination des acteurs forestiers pour partager les expériences notamment dans le contexte de changement climatique ; mais favorisant aussi la rencontre entre les acteurs forestiers et non forestiers pour mieux faire connaître et décrypter la gestion et l'exploitation forestière, ce qui est mis en œuvre pour répondre aux enjeux de multifonctionnalité des forêts, aborder des enjeux de territoire et ainsi mieux ancrer les forêts, leur gestion et valorisation dans l'aménagement du territoire.

Comme pour les mesures 6.1 et 6.2, cette proposition de journées de rencontres forestières, émane directement des enjeux identifiés lors des ateliers d'écriture du projet de Charte 2024-2039.

Budget prévisionnel actions 2023

Budget prévisionnel (hors coûts ingénierie permanente, frais de mission et formations)			
Intitulé de l'action	Coût total € TTC	Coût sur 2023*	Autofinancement 2023
Mesure 5.1 Poursuivre l'acquisition et le partage des connaissances pour inciter à agir			
Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches	35 000 €	17 500 €	7000 €
Poursuite de l'atlas de la biodiversité de Saint-Jurs	34 954 €	34 954 €	6 991 €
Lancement de 2 nouveaux atlas de la biodiversité communale fin 2023	Budgétisation en cours	A définir	A définir
Flore verticale et focus sur la Doradille du Verdon	7 500 €	7 500 €	1 500 €
Rôle des genêts	1 000 €	1 000 €	200 €
Acquisition de matériels d'inventaires 2022-2023	9 538 € HT	8 000 € HT	1900 €
Mesure 5.2 Intégrer les enjeux de biodiversité dans les choix d'aménagement et de gestion			
Poursuite et fin du programme interparcs sur conforter les trames écologiques du massif alpin (trame pastorale et trame des vieux bois)	120 235 €	50 145 €	10 029 €
Finaliser la connaissance de la Trame de vieux bois (à la suite du projet interparcs en cours sur les trames fonctionnelles POIA FEDER -ligne ci-dessus)	40 000 €	20 000 €	4000 €
Animation des MAEC	55 167 €	55 167 €	0 €
Indicateurs du changement climatique	A définir	A définir	A définir
Restaurer les continuités écologiques	A définir	A définir	A définir
Mesure 5.3 S'engager concrètement et durablement dans des actions de gestion et de restauration de la biodiversité			
Animation de la démarche Natura 2000 sur le territoire du Parc pour la période 2022-2024 (dont budget ingénierie 2 ETP)	233 022 €	147 250 €	~ 1500 €
Fonds SCP mesures d'accompagnement liées au projet de réhabilitation du souterrain des Maurras : à flécher sur des actions « chauves-souris » dans le bas Verdon portées par le Parc	100 000 €	15 000 €	0 €
Mise en œuvre du plan de gestion stratégique des zones humides	Cf. GEMAPI		Apporté par les intercommunalités
Animation des MAEC	Cf. mesure 5.2		
Finaliser le travail sur la trame de vieux bois	Cf. mesure 5.2		
Actions de restauration des continuités écologiques	A définir	A définir	A définir
5.4 Préserver et valoriser la géodiversité dans ses différentes composantes			
Projet de partenariat avec la RNHGHP –CD 04	Ingénierie	Ingénierie	-
6.1 Améliorer les connaissances pour guider les choix de gestion forestière / contexte de changement climatique			
6.2 Promouvoir une gestion multifonctionnelle respectueuse des milieux			
Mieux évaluer la capacité de résilience des forêts au changement climatique	A définir	A définir	A définir
6.3 Générer une dynamique territoriale permettant de comprendre les enjeux de la forêt			
Tournées forestières pour partager les expériences dans le contexte de changement climatique / gestion multifonctionnelle des forêts	7 500 €	7 500 €	1 500 €

Sont présentées ci-dessous les propositions d'actions pour 2023 qui seront inscrites sur le budget général du syndicat.

Objet 2 du syndicat mixte « gestion globale du grand cycle de l'eau »

- **Animation des démarches de gestion à l'échelle du bassin** : SAGE et contrat rivière 2017-2023.
Le contrat rivière se termine mi 2023. Un bilan technique et socio-économique sera lancé, afin de pouvoir décider la suite à donner (nouveau contrat, autre outil...). La mission sera confiée à un prestataire extérieur.
 - Suivi de la **convention pluriannuelle avec EDF**, période 2017-2022.
La convention doit être renouvelée, il est prévu de préparer un avenant pour la prolonger d'un an sur 2023, afin de préparer une nouvelle convention opérationnelle à partir de 2024.
 - Mise en œuvre de la **convention de partenariat avec la SCP**, renouvelée en 2020 pour la période 2021-2026, notamment sur le volet de soutien au financement des stations d'épuration. Il faut rappeler que la convention de solidarité aval-amont signée entre la SCP et le Parc a été étendue à toutes les communes ayant adhéré à l'objet 2 du syndicat, et que l'enveloppe annuelle de soutien pour alléger l'autofinancement restant à charge des communes est de 350 000 euros.
En 2023, les communes qui vont voir leur autofinancement diminuer grâce à ce partenariat sont :
 - **Installation de toilettes sèches** : Montmeyan et Moustiers-Sainte-Marie
 - **Amélioration ou construction de stations d'épuration** : Rougon, Châteaueux, Le Logis du Pin à la Martre, Ginasservis, La Mourotte à La Verdière, 3 stations à Castellane, Saint-Laurent-du-Verdon, Peyroules village, 4 stations à Thorame-Basse, Bargème, La Roque-Esclapon, La Palud-sur-Verdon, Saint-André-les-Alpes, La Garde, Puimoisson, Riez, STEP éco-hameau à Trigance ...
 - **Bornes camping-cars** : Moustiers-Sainte-Marie
 - **« Plan Polmar »** : acquisition kits antipollution (PNRV)
- En 2023 il est prévu de travailler sur un avenant pour adapter le partenariat à deux enjeux apparus en 2022 : préservation des chauves-souris dans le secteur des basses gorges en lien avec les travaux sur le souterrain des Maurras ; élargissement de la convention au volet quantitatif (accompagnement de démarches et investissements favorisant les économies d'eau ; accompagnement de l'adaptation des activités de loisirs autour des retenues du Verdon aux épisodes de sécheresse).
- Proposition de poursuite (à confirmer) de l'animation de la démarche de **réduction de la consommation d'eau potable dans les équipements publics communaux** ; à définir en fonction de l'arrivée du poste « qualité – eaux souterraines ». Phase de bilan des 10 lieux déjà audités. :
 - **Étude de l'impact des prélèvements en eau sur les nappes et cours d'eau du bassin versant du Colostre et du ruisseau de Notre-Dame, propositions de mesures de gestion** : finalisation de l'étude et mise en place d'un suivi des débits pour pouvoir aller jusqu'à la définition des volumes prélevables.
 - L'Agence de l'Eau a sollicité le syndicat mixte du Parc / EPAGE Verdon pour le **portage de l'étude de la nappe d'eau souterraine stratégique « Plateaux calcaires des plans de Canjuers, de Tavernes, Vinon et bois de Pelenq »**. Le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée) définit des masses d'eau souterraines **stratégiques pour l'alimentation en eau potable** au sein desquelles des **zones de sauvegarde** doivent être identifiées. Les zones de sauvegarde sont définies par les services de l'État en concertation avec les collectivités et les usagers concernés. Dans ces zones de sauvegarde, la ressource en eau souterraine doit être préservée dans une qualité permettant son utilisation pour l'alimentation en eau potable sans traitement ou avec un traitement limité. Cette étude est réglementaire, elle est demandée par le SDAGE, son objectif est de définir des mesures pour préserver la qualité (mesures qui doivent ensuite être retranscrites dans les documents d'urbanisme...).

La majorité des usages pour lesquels on veut préserver cette ressource est située hors bassin du Verdon, l'entrée est « eau potable » (définir des règles de préservation pour une exploitation future). La masse d'eau est très étendue et dépasse le bassin versant du Verdon : plusieurs scénarios sont envisageables :

- *Solution 1 : étude uniquement sur le bassin d'alimentation de Fontaine-L'Évêque,*
- *Solution 2 : étude à l'échelle de la masse d'eau, mais sur le périmètre du bassin versant du Verdon, périmètre de l'EPAGE Verdon,*
- *Solution 3 : étude à l'échelle de la masse d'eau, en sollicitant les autres syndicats concernés (syndicat mixte de l'Argens, SMIAGE). Un montage reste à définir (co-maîtrise d'ouvrage ?).*

La commission eau a demandé de privilégier la solution 3, des contacts ont été pris avec le SMA et le SMIAGE. Des cofinancements sont en cours de recherche. Le portage par le syndicat nécessite la création d'un poste (permanent ou temporaire ? décision à prendre), qui prendrait également en charge la qualité des eaux et l'observatoire de l'eau. Le poste est finançable par l'Agence de l'Eau. Autres cofinancements recherchés.

Ne sont citées ici que les actions en maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte. L'ensemble des actions inscrites au contrat rivière mais portées par d'autres maîtres d'ouvrages fait l'objet d'un accompagnement par l'équipe du pôle eau mais n'a pas d'incidence budgétaire pour le syndicat mixte.

Nouvelles actions budgétées pour 2023 (hors ingénierie permanente)			
Intitulé de l'action	Coût total	Coût sur 2023	Dont autofinancement
Démarches de gestion à l'échelle du bassin			
<i>Bilan technique et socio-économique du contrat de rivière Verdon 2017-2023</i>	<i>60 000 € sur 2 ans</i>	30 000 €	<i>12 000 € sur 2 ans</i>
Gestion quantitative			
<i>Étude de l'impact des prélèvements en eau sur les nappes et cours d'eau des bassins versants du Colostre et du ruisseau Notre-Dame et propositions de mesures de gestion</i>	<i>97 068 €</i>	<i>Solde : en cours</i>	20 %
Eaux souterraines			
<i>Étude de la nappe d'eau souterraine stratégique « Plateaux calcaires des plans de Canjuers, de Tavernes, Vinon et Pelenq »</i>	<i>200 000 € estimation pour la solution 3 (coût à affiner selon la dimension retenue pour l'étude)?</i>		<i>20 %, sauf si l'étude se fait en comaitrise d'ouvrage et selon financement complémentaire trouvé</i>

Objet 3 « GEMAPI » du syndicat mixte

L'ensemble des actions GEMAPI rattachées au budget annexe créé à cet effet pour l'objet 3 – GEMAPI du syndicat est présenté dans la partie 5 du ROB.

1-1-4 : COMMISSION PAYSAGES, AMÉNAGEMENT, ÉNERGIE

Les actions proposées pour 2023 par la commission pour les différents dispositifs de la charte sont les suivantes :

Vers des documents exemplaires de planification urbaine

- **Suivi et accompagnement des PLU en cours d'élaboration** ou de révision par les communes :
 - Élaboration ou révision pour Esparron-de-Verdon, Régusse, Roumoules, Vinon-sur-Verdon, Aups, Brunet.

- Parmi ces documents, trois d'entre eux devraient être arrêtés en 2023, à savoir les documents d'Esparron-de-Verdon, Régusse, Vinon-sur-Verdon, ce qui impliquera la préparation et l'émission d'un avis par les techniciens et les élus du Parc.
- Pour Aups, le lancement d'une révision générale impliquera la préparation d'un porter à connaissances.
- **Suivi et accompagnement des SCOT en cours d'élaboration** en lien avec la Trame verte et bleue du Parc (TVB) :
 - Elaboration des SCOT de la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon, de Provence Alpes Agglomération et de la communauté de communes Alpes Provence Verdon.
 - Le SCOT de la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon devrait être arrêté d'ici la fin d'année 2023 ce qui impliquera l'émission d'un avis par les techniciens et les élus du Parc.
- **Refonte et animation du groupe de travail Urbanisme à relancer** pour accompagner l'élaboration des documents de planification sur le territoire du Parc du Verdon.
- **Représentation et émission d'avis techniques en commissions départementales** en lien avec les projets de planification et d'aménagement du territoire (CDNPS 04, CDPENAF 04 et 83).
- **Appui de l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix (AUPA)** sur :
 - Analyse de documents d'urbanisme pour appuyer l'émission des avis du Parc du Verdon en tant que personne publique associée (sur le projet de SCOT Alpes Provence Verdon certainement).
 - Refonte du porter à connaissance transmis aux communes en cours d'élaboration ou de révision de leur document d'urbanisme afin de faire-valoir les orientations de la nouvelle charte du Parc du Verdon ; à réfléchir en lien avec le porter à connaissance portant sur l'inventaire actualisé des zones humides.
 - Sous réserve d'une opportunité de projet d'aménagement ou de requalification urbaine dans une des communes du Parc, souhaitant bénéficier des services du Parc (assistance à maîtrise d'ouvrage), accompagnement en matière d'urbanisme opérationnel pour la définition d'un projet.
- **Elaboration de fiches urbanisme** visant à décliner précisément les orientations de la nouvelle charte et à guider les collectivités porteuses d'un document d'urbanisme en cours d'élaboration ou de révision, dans la prise en compte et la préservation des enjeux écologiques, paysagers, agricoles, touristiques.

Vers des paysages requalifiés

- **Reconduction de l'observatoire photographique des paysages (OPP)** mis en place en 2018 et participant au volet paysager de la Trame verte et bleue :
 - Organisation de la quatrième reconduction de l'OPP.
 - En parallèle, réflexion sur les possibilités de rendre participatif l'observatoire.
 - Valorisation de l'OPP dans le cadre d'une démarche développée en Interparcs, en lien avec le système d'information territorial (SIT) Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de le rendre accessible au grand public.
- **Urbanisme durable et intégration paysagère** :
 - Relance des permanences en architecture avec le CAUE du Var et réflexion pour la mise en place de permanences dans les Alpes-de-Haute-Provence.
 - Prestation pour la DLVA dans le cadre de l'élaboration du Plan de paysage et transition énergétique (PPTÉ) et du projet Hygreen : accompagnement de l'agglomération en AMO pour l'élaboration du Plan de paysage et étude de préfaisabilité sur trois nouveaux sites identifiés sur foncier public au regard des enjeux paysagers et du Plan de Parc (sur les communes de Esparron-de-Verdon, Montagnac-Montpezat, Roumoules).
 - Suivi des projets de développement de centrales photovoltaïques au sol, au regard de l'enjeu paysager (rencontre des opérateurs, participation à des réunions).
 - Suivi et participation à l'élaboration du schéma des lacs pour la prise en compte des enjeux paysagers : accompagnement pour la préparation d'une candidature à l'AAP Plan de paysage du Ministère de la transition écologique.
- **Avis sur des projets d'aménagement** sur sollicitation de l'Autorité environnementale, des services instructeurs, voire des porteurs de projet.

Vers une valorisation et une diffusion du patrimoine bâti du Verdon

- **Projet de valorisation du « Gypse en Haute-Provence, une ressource patrimoniale » :**

Cette ressource minéralogique a constitué un matériau très utilisé dans le bâti du Verdon, aussi bien dans l'architecture vernaculaire que dans les décors. Son histoire et ses usages demandent à être mieux cernés pour une amélioration des connaissances, une valorisation touristique, et pour tester la faisabilité de relance d'une filière économique autour de ce matériau à la fois patrimonial et moderne dans ses caractéristiques (isolantes, mécaniques...). Cette action est envisagée en plusieurs phases, sur une durée pluriannuelle et à l'échelle de plusieurs territoires voisins du Parc, voire de la région. La première phase de l'action centrée sur le Verdon est en cours de réalisation sur 2022-2023, financée par le programme européen LEADER, en l'inscrivant dans une dynamique de travail sur ce sujet avec d'autres territoires tels que DLVA (musée de l'hôtel de Mazan), PAA (Géoparc), CC LVG, CC PV, CC APV (projet Pays d'art et d'histoire), Parc des Baronniees.

La première phase du projet se découpe en trois axes :

- 1) **Rassembler et valoriser les connaissances sur le gypse** (inventaire des matériaux traditionnels utilisés en façade sur des bâtiments des cœurs de village sur 15 communes du Haut-Var, module dédié sur le site internet...)
- 2) **Favoriser les liens entre connaissances, actions de sensibilisation et valorisation du patrimoine** (événementiel, formation des décideurs, exposition photo...)
- 3) **Pré-étudier la faisabilité de la mise en place d'une filière économique** du plâtre et renforcer le réseau des acteurs engagés dans la préservation et la valorisation du gypse

La mise en œuvre de cette troisième phase est actuellement questionnée en raison de l'absence de personnel.

- **Accompagnement des communes pour la restauration de patrimoines :**

Suite à l'appel à communes volontaires lancé en août 2020, 14 projets bénéficient d'un accompagnement en binôme de la chargée de projet patrimoine bâti et de l'architecte du Parc, ainsi que de temps de travail de plusieurs autres agents du Parc selon les thématiques abordées, pour les aider à restaurer leur patrimoine bâti vernaculaire (aide à l'émergence des projets, définition de cahier des charges, recherche des financements possibles, identification des artisans, aide au suivi des travaux, valorisation des patrimoines via des supports de communication, de la signalétique...). Cet accompagnement peut être réalisé soit par le Parc en quasi-régie, soit avec un appui extérieur (en cas de projet conséquent) et est financé par les communes demandeuses.

→ **Suivi des projets de restauration et valorisation** accompagnés par le Parc depuis le lancement de l'appel à communes volontaires :

- Définition de projets de restauration (Saint-Julien-le-Montagnier – aqueduc de Malaurie).
- Recherche de subventions et préparation des demandes de subvention.
- Organisation de marché public pour sélectionner les entreprises (Esparron – chapelle Notre-Dame).
- Suivi et mise en œuvre les travaux pour des projets définis (Valensole – pigeonnier de l'Hubac Saint-Pierre, Trigance – calade de l'église).
- Finalisation de dossiers de demande de solde pour les opérations de restauration achevées (Bargème – pont Saint-Laurent, Peyroules – cimetière de Ville, Castellane – chemin du Roc).
- Conseil des communes souhaitant engager un projet de restauration, sur les aides existantes, les possibilités de restauration et d'accompagnement par le Parc (Régusse – remparts, Tourtour – pont de la Florielle...).

→ **Organisation et participation au groupe de travail sur les patrimoines** chargé de suivre la mise en œuvre des projets de restauration et de valorisation.

- **Inventaire du patrimoine** : Actualisation des données (photos, nouvelles communes...).

Réduire la vulnérabilité énergétique et climatique du territoire

- **Suivi du programme d'actions Transition énergétique mené en commun entre le Parc et la communauté de communes Alpes-Provence-Verdon :**

Un fonds territorial de soutien à la transition a été constitué par les deux collectivités grâce à l'enveloppe financière générée par la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE) issus des travaux de rénovation énergétique du programme TEPCV Verdon (phase 3 - année 2018). Ce fonds permet de financer le temps de travail du chargé de projet transition énergétique du Parc (mi-temps) et d'apporter une aide financière à des communes qui souhaitent

faire un diagnostic de leurs bâtiments ou équipements publics (rénovation du bâti public, éclairage public...) et qui sont retenues dans le cadre d'un appel à communes volontaire annuel. Cette action comprend :

- Diagnostics éclairage public et bâtiment : aide de 5 à 10 projets.
- Relais, animation d'appels à projet sur la rénovation de bâtiments (Région ou autre).
- Convention d'appui technique auprès d'EPCI (CCAPV).
- Sensibilisation des habitants aux démarches éco-citoyennes de transition énergétique : suivi des demandes de collectifs, d'associations.

- **Travail sur la réduction de la pollution lumineuse dans les communes** (appel à communes volontaires) : sensibilisation des élus et habitants, appui technique, animations, aide des communes à la labellisation « Villes et villages étoilés ».
- **Conception d'un guide sur l'intégration des capteurs solaires** dans l'habitat (conception 2023 – édition 2024).
- **Relance des « Visites de l'habitat durable »** (chez des particuliers pour des particuliers).
- **Suivi et avis sur des projets photovoltaïques (guichet unique, Hygreen...)** :
 - Prestation pour la DLVA dans le cadre de l'élaboration du Plan de paysage et transition énergétique (PPTTE) et du projet Hygreen : accompagnement de l'agglomération en AMO pour l'élaboration du Plan de paysage et étude de préfaisabilité sur trois nouveaux sites identifiés sur foncier public au regard au regard des enjeux de transition (sur les communes de Esparron-de-Verdon, Montagnac-Montpezat, Roumoules).
 - Suivi des projets de développement de centrales photovoltaïques au sol, au regard de l'enjeu de transition (rencontre des opérateurs, participation à des réunions).
- **Mobilisation dans le cadre de l'Interparcs** (selon sujets d'actualité) : suivi de la convention avec le GREC-Sud, pollution lumineuse, centrales villageoises / ENEDIS, agrivoltaïsme.

Actions budgétées pour 2023 (hors ingénierie permanente)			
Intitulé de l'action	Coût total	Coût sur 2023	Dont autofinancement 2023
Documents exemplaires de planification urbaine			
Appui AUPA pour l'analyse des documents d'urbanisme	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Conception de fiches urbanisme pour guider la prise en compte des enjeux identifiés dans la nouvelle charte dans les documents d'urbanisme	10 000 €	5 000 €	Autofinancement (pas de subvention)
Paysages requalifiés			
4 ^e reconduction observatoire photographique des paysages	7 500 €	7 500 €	7 500 €
Contribution à la valorisation des OPP sur SIT en Interparcs (convention Interparcs + avenant signés en 2022)	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Permanences d'un architecte conseil	4 000 €	4 000 €	500 € si aide CAUE Var sinon 4 000 €
Valorisation et diffusion du patrimoine bâti du Verdon			
Mise en œuvre du projet gypse	70 000 €	70 000 €	10 %
Accompagnement de projets communaux de restauration et valorisation du patrimoine bâti	Recettes prévisionnelles à déterminer	Recettes prévisionnelles à déterminer	Financement communes
Énergie Transition			
Mise à disposition du chargé de projet Transition en appui aux EPCI : - Reconduction convention avec CCAPV - Convention CCLGV en discussion	Recettes sur 3 ans : 16 200 € (MAD 54 j)	Recettes sur 1 an : 5400 € + frais de déplacement	Financement CCAPV

Poste de chargé de projet Transition	Recettes issues du fonds de soutien aux initiatives de transition et de maîtrise des énergies =	24 000 €	24 000 € sur fonds de soutien
Aide aux diagnostics bâtiments (5 max.)	154 000 € à dépenser sur 3 ans (hors enveloppe commune PNRV / CCAPV)	12 500 €	12 500 € sur fonds de soutien
Aides aux diagnostics éclairage public (5 max.)		10 500 €	10 500 € sur fonds de soutien
Animation pollution lumineuse et actions citoyennes de transition		2 000 €	2 000 € sur fonds de soutien
Accompagnement DLVA pour Plan de paysage et transition énergétique + projet Hygreen (convention et avenants) : - 2022 : Etape 1 tranche 2 accompagnement en AMO du projet Hygreen - 2023 : Etape 1 tranche 1 complémentaire pour étude de 3 nouveaux sites - 2022-2023 : Etape 2 accompagnement en AMO du PPTE et de l'AMI du projet Hygreen		Recettes prestation	Recettes prestation
Conception d'un guide sur l'intégration des capteurs solaires (conception seule sur 2023, édition sur 2024)	10 000 €	5 000 €	Autofinancement ou fonds de transition
Position du Parc sur le photovoltaïque : réalisation d'une étude juridique sur l'optimisation des retombées économiques locales	15 000 €	15 000 €	15 000 €

1-1-5 : COMMISSION CULTURES

Les actions proposées pour 2023 par la commission pour la mise en œuvre de la charte sont les suivantes :

RECHERCHE ET DECOUVERTES ARCHEOLOGIQUES

- 1. Accompagnement du programme de recherche sur la vallée du Jabron** : le Parc s'engage à faire vivre la convention de partenariat avec les communes de Comps-sur-Artuby et Trigance pour soutenir le développement du programme de recherche archéologique de la vallée du Jabron. En 2023, il est prévu le renouvellement de la convention en y associant les intercommunalités et le musée de Préhistoire de Quinson.
- 2. Aides techniques à des prospections ou fouilles** : ponctuellement le Parc peut aider des chercheurs en prêtant des radios et en participant aux repérages de sites. A ce jour aucune demande n'est encore parvenue au Parc.
- 3. Relations avec les services de l'État et acteurs locaux** : participation au conseil scientifique du musée de Quinson.
- 4. Poursuite et fin d'un projet culturel et pédagogique pour valoriser les découvertes archéologiques Archéo'Verdon.** Objectif : proposer un projet pédagogique et culturel autour de la sensibilisation à l'archéologie et aux découvertes du territoire. Les actions suivantes sont envisagées : Projets scolaires (écoles de Comps-sur-Artuby et Trigance, collège de Castellane et de Riez) ; événements lors des Journées européennes de l'archéologie (Castellane, Comps-sur-Artuby, et Riez) ; journée de sensibilisation des élus (comité syndical thématique) et journée de sensibilisation des professionnels du tourisme (avec le musée de Préhistoire à Quinson) ; publication (courrier scientifique). Trois sites sont mis en valeur : Castellane pour le site de Petra Castellana, Comps-sur-Artuby et Trigance pour la vallée du Jabron, Riez pour l'évolution de la ville. Le Parc va également déposer une demande de financement dans le cadre de l'appel à projet « C'est mon patrimoine ! » du Ministère de la Culture pour mener un autre projet archéologique avec un centre de loisirs (site archéologique à définir).

ACCUEIL D'ARTISTES ET APPROCHE SENSIBLE DU TERRITOIRE

Accueil d'une autrice en résidence dans le cadre du Contrat territoire lecture : dans le cadre de la convention territoriale de développement culturel avec le ministère de la Culture (DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur), le Parc naturel régional du Verdon a signé un contrat territoire lecture sur trois ans (2021-2023) qui vise à mener des actions en faveur du livre et de la lecture. En 2023, le Parc continue d'investir le territoire du Haut-Var et invite l'autrice Annabelle Verhaeghe à questionner le thème « imaginer le monde de demain ». Elle proposera des ateliers avec les collégiens d'Aups et les élèves de l'école de Tourtour, et des actions de médiations à la médiathèque d'Aups. Elle sera présente six semaines entre janvier et avril. Elle sera épaulée par les artistes du Détachement International du Muerto Coco pour les temps de médiation. Les restitutions se feront à l'occasion de la fête du livre à Aups.

Conception création artistique par Till Roeskens dans le cadre du projet de La Routo : sous l'impulsion de la Maison de la Transhumance, un itinéraire de grande randonnée reliant la plaine de la Crau au Valle Stura (Italie) et parcourant une ancienne grande voie de transhumance a été créé et homologué GR©69. Baptisé *La Routo*, il vise, à travers une offre touristique, à valoriser les pratiques anciennes et actuelles ainsi que les productions liées à l'élevage ovin. Un projet de coopération LEADER a été lancé et mobilise le Parc du Verdon où le tracé de La Routo s'étend entre Ginasservis et Saint-Jurs le long du plateau de Valensole. Le Parc a imaginé trois actions, dont une qui vise à valoriser l'itinéraire avec un regard artistique (fresques documentaire retraçant les parcours de transhumance par les artistes Till Roeskens et Elsa Noyons installée sur les murs de la chapelle Notre Dame à Puimoisson).

L'ensemble des actions ont été terminées. Etant donné qu'il reste une partie de l'enveloppe financière, cette dernière a été attribuée à l'intervention d'un artisan qui va réaliser des enduits à la chaux sur les murs de la chapelle. Ces enduits serviront de support pour la réalisation de l'œuvre artistique qui est désormais portée par le CAIRN. La pause d'un panneau est également envisagée pour présenter l'édifice et le projet.

VALORISATION / TRANSMISSION DES PATRIMOINES

1. Suivi des projets retenus dans le cadre de l'appel à communes volontaires : il vise à accompagner des projets de restauration et valorisation des patrimoines. La commission cultures suit depuis 2020 les projets de valorisation suivants :

- Valorisation des découvertes archéologiques de la vallée du Jabron (**Comps-sur-Artuby**) : ce projet s'est renforcé en associant la commune de **Trigance**. Une demande de financement sera déposée dans le cadre de l'Espace valléen en 2023 et il est prévu un démarrage cette année.
- Valorisation de la grange de Bijou et de la Minoterie en espace multiculturel (**Puimoisson**) : la commune, qui dispose de financements liés à l'Espace Valléen, va nous mobiliser en 2023 pour finaliser le projet selon les retours des prestataires qui réalisent l'étude de faisabilité.
- Réflexion sur la création d'un sentier patrimoine dans le village (**Esparron-sur-Verdon**) : nous faisons partie du groupe de travail, et le projet est soutenu financièrement par la DLVA.
- Création d'un sentier découverte (**Saint-Julien-du-Verdon**) : mobilisation du Parc en 2022 – et il est possible que nous ne soyons plus mobilisés sur 2023

Il est convenu que le Parc ne relance pas pour l'instant d'appel à communes volontaires pour soutenir de nouveaux projets de valorisation des patrimoines pour permettre d'accompagner dans de bonnes conditions les projets en cours.

La mission cultures s'implique également dans les projets de valorisation en lien avec d'autres commissions du Parc et notamment avec la déclinaison du schéma d'interprétation de l'opération Grand Site sur les différents projets d'aménagement (cf. Opération Grand Site).

2. Projet culturel thématique entre recherche et valorisation artistique : l'homme et l'environnement

A travers la mise en place d'un projet culture alliant recherche et création artistique, le Parc souhaite approfondir sa connaissance du territoire et rassembler un ensemble d'acteurs autour de ce sujet. Le choix de la thématique s'appuie sur le schéma de valorisation des patrimoines et sur un échange en commission cultures.

Le thème retenu est : la relation de l'homme à son environnement. Il s'agit de *questionner la manière dont on vit avec la nature qui nous entoure, notre ruralité*. Mais également cela nous amène à nous interroger sur l'évolution du rapport au territoire et de la manière dont il est perçu au fil des siècles. D'éclairer le présent en se replongeant dans le passé et de questionner l'avenir face à la déconnexion que l'on a aujourd'hui avec cette nature. Le sujet est encore trop vaste.

L'année 2023 sera consacrée à affiner le sujet à fixer le cadre de travail et à rechercher des financements pour sa mise en œuvre ultérieure.

3. Initier le réseau des passeurs de patrimoines

L'ambition fixée dans le projet de charte est de constituer et animer un réseau de personnes dite « *passeur de patrimoines* ». Plus concrètement il s'agit de mobiliser des membres d'associations ou individus habitants du territoire qui s'engagent à partager leurs connaissances des patrimoines et à les enrichir, et qui sont dans une posture d'échange.

Pour l'année 2023, l'objectif est de constituer ce réseau en s'appuyant sur les connaissances du Parc et les délégués des communes qui connaissent très bien leurs administrés. Pour cela, le Parc travaillera un document de présentation du réseau à diffuser. Une fois ce premier cercle identifié, il s'agira de poser un cadre de travail commun et un annuaire des membres. Un programme de travail annuel est proposé jusqu'en 2025 (tables rondes, journée de sensibilisation ou partage de savoirs ou techniques, référencer les ressources du territoire dans le centre de documentation, etc.) et donnera lieu à un bilan en 2026 et à mi-parcours. Les membres de la communauté scientifique dont le conseil scientifique seront mobilisés pour approuver et valider scientifiquement les contenus des membres, garantie de qualité du réseau. **Le centre de documentation du Parc, dans sa nouvelle dimension interparcs**, sera un parfait support pour y référencer l'ensemble des données du territoire par les membres de ce réseau.

Actions budgétées pour 2023 (hors ingénierie permanente)			
Intitulé de l'action	Coût total	Coût sur 2023	Dont autofinancement 2023
<i>Projet de la Routo</i>	<i>34 892 € (démarrage des dépenses en 2020)</i>	<i>7 869 .50 €</i>	<i>785.95 € (10 %)</i>
<i>Accueil d'un illustrateur en résidence dans le cadre du Contrat territoire lecture</i>	<i>18 750 € pour l'année scolaire 2022 – 2023</i>	<i>18750 €</i>	<i>3 750 € (20 %)</i>
<i>Projet culturel pédagogique pour valoriser les découvertes Archéo'Verdon</i>	<i>14 375 €</i>	<i>11 871 € (en 2022 nous avons dépensé l'enveloppe DRAC « c'est mon patrimoine », soit 2 500 €)</i>	<i>2 875 (20 %)</i>
<i>Projet culturel et touristique autour de la vallée du Jabron</i>	<i>DM – budget Régie</i>	<i>DM – budget Régie</i>	<i>DM - Régie</i>

1-1-6 : COMMISSION ÉDUCATION et CITOYENNETÉ

Les priorités de l'année 2023 s'inscrivent dans le prolongement de celles de 2022 pour plus de cohérence. Elles s'articulent autour de 3 dispositifs :

1. Développement de l'implication des publics :

Les actions d'éducation restent fortement impactées par la baisse des financements régionaux. Plusieurs autres sources de financements sont mobilisées (Contrat rivière, DRAC, Crédit Agricole) ou à rechercher au travers d'appels à projets de l'État et de la Région pour répondre aux ambitions de la stratégie éducative. De ce fait, *nous devons désormais multiplier chaque année les demandes de subvention sur de petits dossiers indépendants, ce qui augmente la part du suivi administratif et demande aux agents du Parc de réaliser eux-mêmes de plus en plus d'animations* pour pallier le manque de budget. Cette situation limite les recours possibles aux acteurs pédagogiques du territoire et met indirectement en danger leurs activités et leurs emplois que nous défendons depuis la naissance du Parc. De même, la multiplication des dossiers et les délais de plus en plus longs des appels à projets lancés par nos financeurs augmentent aussi les incertitudes de réalisation des projets.

Pour 2023, il est donc prévu : **des projets conduits avec les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) sur les thèmes de l'eau, de l'archéologie, des économies d'énergie, de la lecture, de l'agriculture, de l'alimentation, de la biodiversité et du changement climatique** ; l'organisation de **quelques rencontres auprès des habitants sur des enjeux du territoire et des ateliers/formation pour les habitants** : certaines sont portées par la commission éducation et citoyenneté (en lien avec la ferme pédagogique de Valx) et certaines sont portées par d'autres commissions (ex : la commission Cultures avec « ArchéoVerdon », commission Agriculture avec « Verger conservatoire »...) mais en coordination avec l'éducation.

A noter que le Parc a été lauréat du programme 2023 du « **Défi familles à biodiversité positive** », lancé par la fédération des Parcs naturels régionaux, avec le soutien de l'Office français de la biodiversité. Sa mise en œuvre est portée par la commission éducation et citoyenneté. Elle vise à sensibiliser des familles volontaires sur les enjeux de la biodiversité au travers de leurs pratiques et comportements quotidiens, qui impactent potentiellement la faune et la flore. Une approche ludique, basée sur la rencontre, le partage et l'émulation entre les familles et avec des intervenants extérieurs ou du Parc. L'action est menée en partenariat avec l'association « le Colibricole », sur la commune de Valensole.

Trois thématiques ont été retenues pour développer ce défi : le jardin, l'alimentation et l'énergie. Au total, 7 rencontres - ateliers et une restitution sont prévues entre avril et décembre 2023.

2. Animation du plan de gestion des domaines de Valx-Félines :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'action a été transférée au pôle diffusion des connaissances qui en assure désormais le pilotage. Elle continue toutefois d'occuper :

- 0,8 ETP d'un agent du pôle pour la rédaction et l'animation d'un nouveau plan de gestion, le suivi de l'installation des chevriers, l'animation d'un nouvel appel à candidature agricole, la gestion des conventions des usagers du domaine (chevriers, céréaliers, trufficulteur, chasseurs...), et le suivi de toutes les activités s'y déroulant.
- 0,4 ETP de notre architecte chargé de travaux du pôle paysages et aménagement du territoire et énergie pour le pilotage et suivi des chantiers réalisés (sentier d'interprétation, travaux sur la ferme caprine pédagogique).
- 0.5 ETP de l'agent d'entretien du Parc qui assure l'entretien courant et les petits travaux sur le domaine.

Les actions proposées pour 2023 dans le cadre de l'animation du plan de gestion du domaine de Valx-Félines sont les suivantes :

- Préparation et animation du **programme pédagogique du domaine de Valx** : *du programme estival (balades thématiques et ateliers pour le public familial), d'un séjour itinérant sur le pastoralisme pour le public ado et d'animations pour les lycées.*
- Mise en place du projet **Manger Verdon 2023-2024** (à partir de Novembre 2023).
- Poursuite de la réflexion sur le **modèle économique du domaine de Valx-Félines**.
- **Intégration de nouvelles parcelles au domaine de Valx-Félines** (Brunias, Gorge-Fères, Saint-Saturnin, récemment acquis par le Conservatoire du littoral).
- Définition et la rédaction d'un **nouveau Plan de gestion**.

- **Accompagnement des chevriers** dans le montage de nouvelles animations pédagogiques.
- Lancement d'un **appel à projet sur les parcelles agricoles nouvellement acquises ou disponibles**.
- Lancement d'un nouvel **appel à candidature sur la chasse**.
- Réalisation d'un **diagnostic éco-pastoral** sur le domaine de Valx-Félines.
- **Agrandissement de la pépinière** et la réflexion autour la **création d'un verger conservatoire**.
- **Etude de la gestion de la ressource en eau du domaine et ses usages agricoles (SCP)**.
- **Valorisation du gîte à chiroptères** de la ferme Rebory.
- Réalisation du **sentier découverte de Valx** conçu en 2021-2022.
- **Travaux sur la ferme caprine pédagogique** (condensation dans la fenière, amélioration fromagerie, stabilisation des silos à grain).
- **Equipped de la salle de réunion Rébory et aménagements extérieurs** pour l'accueil du public.
- **Programmation générale et la structuration des espaces de stockage de la ferme Rebory**.

Afin d'anticiper l'année 2024, nous consacrerons également du temps à la recherche de financements pour la **mise en œuvre de la première tranche du schéma d'accueil** (réfection entrée, pistes, éclairage et signalétique et parkings de Valx), la préparation et la mise en œuvre **des travaux de reconstruction et d'agrandissement du hangar et de l'auvent de la ferme Rebory**.

Au cours de l'année 2023 et pour renforcer notre action sur l'alimentation, nous nous fixons également pour objectif de mettre en relation le Parc avec le Département des Alpes-de-Haute-Provence, les intercommunalités qui portent un projet alimentaire territorial sur le territoire (CCAPV, CCLGV, PAA, etc.) ainsi qu'avec des acteurs sociaux pour développer un volet solidarité et accessibilité alimentaire à notre projet.

Nous souhaitons également engager un partenariat avec la SAFER afin d'avoir une veille foncière pour conforter les installations réalisées sur le domaine de Valx-Félines.

3. Mobilisation et accompagnement du réseau des partenaires éducatifs du territoire.

L'accompagnement de ces réseaux nécessite un temps d'animation par les agents du Parc. Ce temps s'amenuise et se reporte vers d'autres opérations (recherche de financements, conduite d'animations, etc.). Cela a pour conséquence de perdre la dynamique de certains réseaux. Néanmoins, certaines opérations se maintiennent, notamment en proposant des rencontres et formations des partenaires. En commission éducation et citoyenneté du 11 juin 2021, il a été réaffirmé le besoin de relancer le réseau des ACM (accueil collectif de mineurs) : c'est pourquoi en 2022 nous avons déposé un dossier dans le cadre pour des actions dès l'été 2023 (avec possibilité de prolonger sur 2 ans).

Actions budgétées pour 2023 (hors ingénierie permanente)			
Intitulé de l'action	Coût total	Coût sur 2023	Dont autofinancement 2023
1- Développement de l'implication des publics.			
<i>Programme éducatif 2023</i>	62 500 €	62 500 €	12 500 € (20%)
<i>Actions éducatives : transport bus pour les projets avec les lycées 2021-22</i>	5 000 €	4 400 € (report 2022)	0 € (dossier financé à 100 %)
<i>Actions éducatives : transport bus pour les projets avec les lycées 2022-23</i>	7 000 €	3 000 €	0 € (dossier financé à 100 %)
<i>Actions éducatives scolaires 2022-2023 – contrat rivière</i>	24 000 €	24 000 €	4 800 € (20 %)
<i>Défi familles à biodiversité positive</i>	10 938 €	8 750 €	2 188 € (20%)
2- Animation du plan de gestion des domaines de Valx-Félines			
<i>Entretien domaine (0,5 ETP de l'agent technique) + diagnostics et travaux</i>	25 000 € TTC	25 000 € TTC	5 000 € TTC

Définition et rédaction d'un nouveau plan de gestion	15 000 € TTC	15 000 € TTC	0 € (pris en charge par le CEL)
Sécurisation et équipements complémentaires domaine de Valx	110 000 HT	88 513 € HT	17 703 € HT
Prévisions pour imprévus petits travaux (domaine, Félines, bastide Valx)	5 000 € TTC	5 000 € TTC	5 000 € TTC
Réalisation du sentier de découverte du domaine de Valx	90 426 € HT	90 426 € HT	18 085€ HT
Travaux fromagerie	15 000 € HT	15 000 € HT	15 000 € HT
Travaux fenièrè	A préciser et à inscrire en DM		
Manger Verdon	35 520 €	A inscrire en DM	7 104 €
Programme pédagogique du domaine de Valx	Cf. programme éducatif ci-dessus		
Agrandissement de la pépinière et verger conservatoire	Cf. commission agriculture et pastoralisme		
3- Mobilisation et accompagnement du réseau des partenaires éducatifs du territoire			
Séjour ados itinérants (Espace Valléen)	10 220 € (30 660 € pour 3 ans)	10 220 €	2 044 € (20 %)

1-1-7 : COMMISSION AGRICULTURES et PASTORALISME

En préfiguration du nouveau projet de Charte sur la période 2024-2039, les priorités d'actions proposées pour 2023 sont présentées sous le fil conducteur des nouvelles orientations et mesures du projet de Charte, à savoir :

Orientation 10 : Accompagner et valoriser une agriculture et un pastoralisme tournés vers l'avenir et respectant les ressources naturelles du territoire

- Mesure 10.1 : Favoriser le renouvellement des générations d'agriculteurs en préservant le patrimoine agricole
- Mesure 10.2 : Soutenir un pastoralisme viable, indispensable à la vie des communes et à la diversité des paysages
- Mesure 10.3 : Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles face aux contraintes économiques et aux défis environnementaux
- Mesure 10.4 : Valoriser les savoir-faire respectueux de la nature et les produits agricoles répondant aux besoins alimentaires locaux

La problématique du changement climatique qui est transversale sera analysée pour toutes les actions mises en œuvre.

Les actions prioritaires proposées par la commission pour l'année 2023 sont les suivantes :

Mesure 10.1 : Favoriser le renouvellement des générations d'agriculteurs en préservant le patrimoine agricole

L'installation et le renouvellement des générations d'agriculteurs est une politique portée par la Région à la fois directement et par l'intermédiaire du FEADER 2023-2027 avec une nouvelle stratégie. Dans ce contexte de changement de politique, le Parc travaillera avec les partenaires (SAFER, Chambres, communes...) à redéfinir le rôle du Parc en matière d'installation et de transmission. Un appel à communes volontaires pourra être lancé pour accompagner sur une commune un projet d'installation d'agriculteur « nourricier ».

L'opération agrodiversité fruitière et de conservation des variétés fruitières du Verdon se poursuivra en 2023, notamment avec la réponse à l'appel à projet du GEVES « Appels à candidatures : soutien aux ressources maintenues "in situ" et aux collections ». Cet appel à projet pourrait permettre de financer :

- La poursuite des inventaires et des géotypages,
- L'entretien des arbres mères pour créer du bois neuf destiné au greffons (en 2024)
- L'amélioration de l'équipement de la pépinière du domaine de Valx :
- La mise en place d'un verger conservatoire sur le domaine de Valx

Pour permettre une bonne conservation des variétés sur le territoire, il serait nécessaire de poursuivre la multiplication de plants et la distribution d'arbres aux agriculteurs, communes et associations. Le soutien de la Fondation du Crédit Agricole sera à nouveau demandé pour la poursuite de cette action ainsi que pour des formations en 2024.

3 journées techniques en arboriculture diversifiée (taille, greffe) seront organisées grâce à des reliquats de financement de l'opération « Manger Verdon » au mois de mars et avril 2023.

Mise en place de prestation pour une presse à jus de fruits mobile :

Suite à l'acquisition de la presse à jus en octobre 2022, les modalités d'utilisation doivent être précisées. Pour la faire fonctionner il faut un minimum de trois personnes. Elle peut être utilisée pour les actions de démonstration et de sensibilisation organisées par le Parc et pourrait également être mise à disposition sous forme de prêt ou de prestation. Un coût horaire de prestation est à l'étude selon le type de bénéficiaire (agriculteur désirant tester l'activité, école pour une démonstration, prestation sur une commune pour un groupe qui possède des pommiers de variétés anciennes...).

10 jours de pressage sont prévus pour 2023, sachant que chaque journée induit deux jours de travail supplémentaire (préparation, nettoyage, transport).

Mesure 10.2 : Soutenir un pastoralisme viable, indispensable à la vie des communes et à la diversité des paysages

Projet CAMPAS – re-Conquête et Amélioration des Milieux PASToraux du Verdon :

Dans le cadre de cette opération collective, portée par le Parc en tant que chef de file, en 2021 ont été réalisés les diagnostics pastoraux, naturalistes et forestiers sur les six sites pilotes. Le travail de mobilisation foncière a été finalisé en 2022 sur Ginasservis, et est en cours de finalisation sur Blaron, où de nombreux biens vacants et sans maître ont été identifiés par la SAFER. Les travaux ont commencé en décembre à Ginasservis et seront réceptionnés en janvier 2023.

Restera à lancer la phase travaux du projet CAMPAS sur Blaron, ainsi que l'accompagnement des travaux. L'ensemble de l'opération doit être soldée d'ici fin 2023, une demande d'avenant doit être déposée à la Région.

Une recherche de financement devra se mettre en place pour poursuivre l'opération sur d'autres sites pilotes à partir d'octobre 2023 et financer l'ingénierie (poste de technicien pastoralisme).

Mise en place des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) :

En 2022, le Projet agroenvironnemental et climatique du Parc a été sélectionné par l'Etat pour permettre aux agriculteurs de son territoire de percevoir des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC). Les MAEC sont des aides destinées à compenser une perte de revenus liée à la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement (maintien de milieux ouverts, préservation d'espèces menacées, défense contre les incendies...).

Le projet a été conçu de manière transversale entre les pôles agricultures et patrimoines naturels. La rédaction des cahiers des charges et plans de gestion se fera au cours du premier semestre en collaboration avec le CERPAM pour engager des éleveurs hors zone Natura 2000 sur des MAEC pastorales. Le Parc travaillera à l'appropriation de ces documents par les éleveurs et leurs bergers, en simplifiant la forme. Le diagnostic naturaliste précis, utile pour l'évaluation de l'impact des MAEC, pourrait utilement faire l'objet d'un document séparé.

L'animation des MAEC non pastorales sera assurée par les agents du pôle patrimoines naturels.

Déploiement expérimental du réseau radio pour les bergers : les rencontres avec les éleveurs qui auront lieu en début d'année dans le cadre du déploiement des MAEC seront mises à profit pour promouvoir et échanger sur le dispositif. Si certains sont intéressés, les radios déjà achetées pourront être confiées à des éleveurs et des bergers.

En 2022, nous avons soldé l'**opération "berger d'appui 04"** (un bilan détaillé de l'action est disponible sur demande). Pour l'opération « berger d'appui 83 » lancée en fin d'année 2021, la participation financière du Parc (1000€) ne sera pas versée car elle ne semble pas nécessaire au fonctionnement de l'opération. Aucun nouveau financement n'est prévu pour l'année 2023, cependant le reliquat sur cette opération s'élève à 8 000€ et pourra être utilisé par le service de remplacement 83 pour financer quelques journées supplémentaires. Comme pour les radios, le déplacement d'un technicien du Parc sera mis à profit pour promouvoir cette opération qui, d'après les expériences menées dans les autres Parcs, nécessite du temps pour se lancer.

En 2023, le Parc mènera une veille sur les innovations et les réflexions menées pour améliorer la protection des troupeaux : suivi de PACAPIT, Pastofutur, participation au comité départemental loup, suivi du plan national d'actions

Mesure 10.3 : Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles face aux contraintes économiques et aux défis environnementaux

Démarche agroécologique REGAIN sur le plateau de Valensole :

Réseau sol REGAIN : le programme d'action engagé se poursuit en 2023. Une nouvelle phase du projet de suivi de l'évolution de la qualité des sols en fonction des pratiques est en cours de validation par les financeurs pour 3 ans. Ce nouveau projet se mettra à nouveau en place avec nos partenaires historiques (CRIEPPAM, INRAE-UMR Montpellier, SCP). Il est intitulé « Démultiplier les pratiques agroécologiques d'adaptation et de lutte contre le changement climatique en culture de lavandin » et le Parc tiendra le rôle de chef de file du projet.

Les suivis pédologiques, agronomiques et économiques des parcelles seront effectués par une stagiaire sur 6 mois.

Le Parc participera au **projet de DURANSIA sur les cultures à Bas Niveau d'Intrant** : l'étape en cours est la définition des fermes types du secteur de Valensole. Les travaux sur la diversification agricole du plateau de Valensole porteront sur l'identification des cultures de diversification, simulation puis suivi et acquisition de références de rotations intégrant ces cultures de diversification. DuranSia a d'ores et déjà mis en place des essais sur le pois chiche et les lentilles qui pourront être exploités. Le Parc poursuivra le suivi technico-économique des exploitations dans ce cadre pour apporter des références sur l'impact de l'introduction de nouvelles cultures dans les assolements.

Poursuite de l'animation du Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) Essen'sol porté par l'association d'agriculteurs AGRILINC : animation du groupe d'agriculteurs, communication, suivi des expérimentations sur la diversification, les couverts végétaux et les apports de matières organiques.

Agroforesterie :

Dans le cadre de l'appel projet de l'Agence de l'eau, 7 projets de plantation de haies ont été conçus en 2022 et seront plantés en 2023 tandis que 4 projets sont encore à préciser et à confirmer. Ces projets de plantation doivent avoir un lien avec la trame turquoise et se situer à proximité des cours d'eau c'est pourquoi ils ne peuvent concerner qu'un nombre limité d'agriculteurs. Le Parc répondra à l'appel à projets qui vient de s'ouvrir pour continuer à planter des haies sur les secteurs correspondant à la trame turquoise.

Un partenariat avec le Fonds de Dotation pour la Sauvegarde du Patrimoine Lavandes en Provence sera mis en place début 2023 pour aider la plantation de haies chez les lavandiculteurs. Ce fonds est susceptible de subventionner régulièrement des haies multi-espèces à hauteur de 50% des plants et du matériel végétal, ainsi que du temps d'animation pour un agent du parc.

Mesure 10.4 : Valoriser les savoir-faire respectueux de la nature et les produits agricoles répondant aux besoins alimentaires locaux

Il a été décidé de relancer la **marque « valeur Parc »** que le Syndicat mixte avait développé sur plusieurs produits (le vin, le safran, le miel et les plantes aromatiques) : les priorités définies en comité syndical sont de réunir à nouveau le comité de gestion de la marque, et de le compléter par des membres issus du monde agricole, de renouveler les conventions avec les agriculteurs marqués pour leurs produits. Une enquête sur les actions souhaitées par les acteurs engagés dans la marque sera menée et permettra de concevoir des formations, des actions communes.

Par ailleurs grâce au chargé de mission financé par l'ensemble des parcs régionaux de la Région SUD, des supports de communication communs sont proposés. Les principaux cahiers des charges communs aux Parcs sont repris pour être mis en conformité avec les évolutions nationales de la marque Valeurs Parc pour les produits agricoles. Le cahier des charges pour les vins a été finalisé en 2022, tandis que celui du miel est en cours de finalisation.

Enfin la base de données des producteurs fermiers du parc sera mise à jour (à partir de la base de données bienvenue à la ferme, des données fournies par les collectivités et des bénéficiaires de la marque valeurs Parc).

Il est également prévu de travailler avec les agriculteurs demandeurs sur l'émergence de filières susceptibles de faire l'objet d'un nouveau cahier des charges, en lien avec la demande de la commission agriculture de valoriser les actions des producteurs engagés dans REGAIN. Le chargé de mission interparc a été interrogé et le lavandin pourrait faire l'objet d'un cahier des charges « marque valeur Parc ».

Le Parc participe **aux projets de Plans alimentaires territoriaux déposés** en fin d'année par le conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et de Dracénie Provence Verdon Agglomération, ainsi que les PAT existants (CCAPV, CCPV et P2A) en lien avec la démarche « Manger Verdon » animée par la commission Education.

Actions budgétées pour 2023 (hors ingénierie permanente)			
Intitulé de l'action	Coût total	Coût sur 2023	Dont autofinancement 2023
Animation GIEE Essen'sol (financement jours d'ingénierie) Projet COUVIVER	17 060 €	17 060€	3 412 €
	2 485 €	2 485 €	0
Animation démarche REGAIN 2023) ingénierie mi-temps (100 jours) Prestations/stagiaire/analyses sol	54 592 €	54 592 €	27 296 €
Démultiplier les pratiques agroécologiques d'adaptation et de lutte contre le changement climatique en culture de lavandin	150 221 sur 3 ans Parc chef de file	50 000 €	16 467 € sur 3 ans
Agroforesterie – Plantations haies Haies – Trame turquoise Haies et lavandins - Convention SPLP (10 jours d'animation)	A définir 2 690 €	A définir 2 690 €	A définir 1 345 €
Acquisition d'une presse à jus et définition d'un modèle de fonctionnement	Seuls quels matériels restent à acheter	5 607 €	0
Agrodiversité fruitière 2023	72 000€	20 000€	10 000€
CAMPAS- reConquête des espaces pastoraux Solde de l'opération en cours (reste des travaux sur Blaron) (chef de file) Nouvelle demande de financement pour des secteurs supplémentaires	Solde du dossier en cours A chiffrer	Solde du dossier en cours DM	Solde du dossier en cours DM
Mutualisation d'un poste de développement de la marque valeurs « produits agricoles » porté par le Parc de Camargue pour mener une action interparc du réseau régional des parcs SUD	5 000 € (part Verdon de l'action d'embauche mutualisée en interparc Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 000 €	5 000 €

Toujours inscrite dans un contexte d'aléas multiples (sanitaire, climatique, social, géopolitique) la question touristique devient de plus en plus incertaine. La sécheresse intense de 2022 a influé directement sur le niveau d'attractivité estivale du Verdon. Cette évolution se traduit désormais par la nécessité de s'adapter sans perspective précise. L'importance d'organiser les communications de crise apparaît avec le besoin de définir plusieurs plans alternatifs pour maintenir à flot l'économie touristique, voire la renouveler. Cette évolution a néanmoins un effet positif, celui de renforcer la mise en réseau et la solidarité entre acteurs et partenaires. Le Parc est attendu dans sa capacité à innover sur l'offre touristique, par sa vision globale, par l'engagement d'une vision de long terme dictée par sa charte. Le fil conducteur du Parc est de garantir les valeurs de l'écotourisme en partageant une définition commune entraînant les socio-professionnels et les partenaires institutionnels. L'écotourisme se cultive avec patience et méthodologie. L'offre s'organise dans la diversité à la fois dans son contenu et dans sa planification dans le temps et l'espace. Le maître mot étant de limiter les impacts en prévoyant des conditions d'accueil et de découverte en équilibre avec la fragilité écologique des sites. Fragilité accrue par l'évolution du climat et de ses épisodes extrêmes.

Toute la stratégie de la commission, repose sur l'articulation de 3 piliers : la gestion et l'aménagement des sites, la création de l'offre d'écotourisme et l'accompagnement des entreprises autour de la marque valeurs Parc avec l'importance de consolider les réseaux autour de la destination Verdon et de l'interparc engagé dans l'animation de la filière régionale écotourisme.

Les priorités 2023 proposées par la commission sont les suivantes :

→ Accueillir à la hauteur de la notoriété des sites emblématiques du Verdon :

En matière de requalification et de gestion des sites fréquentés, l'année 2023 poursuivra prioritairement les opérations engagées dans le cadre de la labélisation Grand Site de France des Gorges. Celles-ci permettront de conclure la phase d'aménagement du Point Sublime par l'ouverture de la Maison de Site dont l'inauguration est prévue à l'automne. La gestion des activités en relation avec la rivière bénéficiera de la mise en œuvre des aménagements des sites d'embarquement et de débarquement qui devraient être achevés avant la saison estivale. Les opérations sont portées en maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la Régie d'aménagement et de gestion des sites fréquentés (**Cf. présentation dans le § 2 - Budget autonome de la régie**). Celles générant des recettes comme les stationnements payants sont considérées comme des services publics industriels et commerciaux et doivent s'équilibrer en recettes et en dépenses dans le cadre d'un budget annexe (Cf. § 3 - **Budget annexe OGS parkings et services** et § 4 – **Budget annexe navette Blanc-Martel**). Les services du Grand Site génèrent des besoins de fonctionnement qui se traduisent par le recrutement d'une équipe saisonnière dédiée répartie sur les sites. Cette équipe sera complétée par le recrutement d'un agent pour préparer l'ouverture de la Maison de Site et structurer la boutique. Le poste est financé pour une durée de 3 mois par le programme LEADER.

Après 2 années de mise en service, générant quelques tensions entre le Parc/gestionnaire et les entreprises de sport de nature usagers du Couloir Samson, il conviendra de poursuivre dans la voie des solutions. Cette voie s'atteindra en maintenant le dialogue avec toutes les parties prenantes et avec l'appui des collectivités partenaires et l'implication des services de l'État par l'entremise de la Sous-Préfecture de Castellane. L'optique est de maintenir les principes de régulation des flux dictés par les contextes réglementaires en proposant des services permettant une gestion équilibrée. L'accès conditionné à la raquette du couloir Samson est au cœur de la gestion du site. Il dépend de la compétence du département 04.

En complément des opérations d'aménagement, le déploiement des services se poursuit pour contribuer aux solutions de mobilité avec la navette du sentier Blanc-Martel et des lignes de transport régional (**Cf. § 4 Budget annexe Navette**). La poursuite de l'offre de navette entre le parking et la raquette du couloir Samson est questionnée compte tenu de la difficulté d'équilibrer le budget global concernant les services de mobilité.

Les modes de découverte du Grand Site sont initiés via **l'étude route des crêtes**, démarrée en 2021 et qui se conclura au printemps 2023 après 2 ans de travaux intégrant une phase de concertation avec les habitants et les usagers. La stratégie retenue préconise une évolution progressive vers des modes de découverte écotouristique en s'occupant au préalable de la remise à niveau des équipements de sécurité. Une candidature à l'appel à projet régional « sites touristiques exemplaires » permettra de lancer les premières opérations dont l'expérimentation d'un site « prototype » permettant de tester l'approche écotourisme.

La Maison de Site prendra également sa part dans la découverte du Grand Site avec une scénographie intérieure et extérieure en déclinaison du schéma d'interprétation.

Enfin, en 2023 le Parc lancera la **procédure de candidature au label Grand Site de France** et posera la réflexion sur l'évolution de la gouvernance Grand Site afin de garantir une meilleure adhésion des collectivités partenaires ainsi que des socio-professionnels et des habitants. Cette phase sera appuyée par une mission d'étude qui permettra de constituer le dossier de candidature.

Le financement de ces opérations est majoritairement soutenu par le programme Espace Valléen 2021-2027.

Les actions et opérations Grand Site seront complétées par le **schéma d'accueil des lacs** qui bénéficie d'une ingénierie dédiée depuis octobre 2022. Le programme est mis en œuvre grâce à une enveloppe financière de 120 000 € octroyée par l'ANCT pour 2 ans. Cette enveloppe finance l'ingénierie de projet complété de premières actions à définir avec les partenaires territoriaux dont les intercommunalités et les communes riveraines des lacs. Dans les grandes lignes, ce programme permettra de remobiliser les partenariats pour organiser l'accueil, mieux gérer les fonctions nautiques et garantir une meilleure sécurité des pratiques en relation avec les fonctions hydro-électriques des entités lacustres du Verdon. La sécheresse de 2022 et les perspectives inquiétantes autour des aléas climatiques ont fait évoluer les enjeux de la mission pour être en mesure de s'adapter aux épisodes de crises en maintenant une attractivité des sites lacustres et du Verdon malgré le manque d'eau.

→ **Dispositif Écogardes et Garde régionale forestière**

Le dispositif des Écogardes - Garde régionale forestière (GRF) se poursuit et sera renforcé en accord avec la Région, principal financeur. Depuis 2020, en plus du soutien du département des Alpes-de-Haute-Provence et d'EDF, le Parc a demandé une contribution de communes volontaires pour permettre la pérennisation du dispositif à l'année et la présence d'agents sur l'intersaison en plus du dispositif estival. Une contribution de 1 000 € est proposée aux communes. En 2022, 14 communes ont participé au financement de l'opération.

Depuis 2022, le montage financier de l'opération intègre un financement complémentaire d'EDF qui s'inscrit en plus du partenariat récurrent pour le dispositif estival. Ce soutien de l'ordre de 35 000 € correspond à une proposition de faire porter à l'opération écogardes les missions de sensibilisation sur l'activité des barrages jusqu'alors animée par le dispositif hydro-guide en saison et l'étendre sur les ailes de saison en finançant du temps de travail des chefs de secteurs. Ce transfert de mission est cadré par convention.

Cette année, l'équipe du dispositif écogardes sur l'année avec un renforcement saisonnier comportera 20 agents répartis comme suit :

- 1 coordinateur à l'année commissionné et assermenté (dont 4 mois sur la GRF),
- 3 chefs de secteur dont 2 agents commissionnés et assermentés. Les 3 agents sont missionnés sur 5 ou 6 mois (dont 3 mois en mission GRF),
- 4 gardes forestiers régionaux sur 3 mois pour garantir la présence en avant et après saison,
- 9 écogardes GRF sur 2,25 mois, au cœur de saison,
- 1 agent de prévention risque eau EDF sur 2,25 mois,
- 1 écogarde sur 2,25 mois pour les sentiers et espaces naturels sensibles des Alpes-de-Haute-Provence,

- 1 service civique sur 8 mois.

Les missions enrichies au fur et à mesure des années sont les suivantes :

1. À l'année, la **sensibilisation des publics** sur les sites fréquentés : de randonnées, en espaces naturel (ENS, réserves, Conservatoire...) ou en proximité des espaces agricoles (plateau de Valensole).
2. L'été en particulier, la **prévention des incendies** avec la poursuite de **l'opération « Guerre du feu »** en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Du point de vue des matériels, et grâce aux financements Région, les écocardes sont dotés d'un véhicule 4 x 4 porteur d'eau. Ainsi que d'un bateau de surveillance à moteur (de type Zodiac) qui permet d'assurer des interventions sur les retenues du Verdon. Il est principalement affecté au lac de Sainte-Croix. En partenariat avec les forces de police et le SDIS, il est dédié aux patrouilles de police lacustres et permet une projection rapide sur les zones de bivouac. Le Parc a soutenu, grâce au contrat de Parc et le contrat départemental de solidarité territoriale, l'acquisition d'un autre bateau de surveillance par la Commune d'Esparron qui pourra être emprunté par les écocardes.
3. **Écoveille sur les sentiers** inscrits aux PDIPR.
4. **Mission de police de l'environnement** des deux agents assermentés (partenariat Conservatoire du Littoral).
5. **Accompagnement des manifestations sportives** de sports de nature et contribution aux avis sur l'ensemble des manifestations impactant un site naturel protégé ou classé NATURA 2000.

En 2023, la régulation des **activités motorisées** en espace naturel sera poursuivie par des opérations ponctuelles interservices de police. L'accompagnement de communes volontaires se poursuit avec l'appui du chef de secteur Ouest. Ces missions consistent à établir des plans de déplacement et à accompagner les communes par la mise en place d'arrêtés municipaux visant à interdire la circulation motorisée en espaces naturels.

L'opération enlèvement des déchets menée en 2021 et 2022 avec un appui régional dans le cadre du programme Méditerranée zéro plastique et Une COP d'avance présente un bilan particulièrement efficace. Sur l'ensemble de l'opération 2022, divers types d'encombrants ont été extraits, soit un total d'environ 25.2 tonnes dont 4.8 tonnes évacuées par les agents, 5.2 tonnes héliportées, environ 13 tonnes d'épaves de bateaux et de barques et 2.2 tonnes (soit 26 m³) avec les ramassages citoyens de déchets. Avec près d'une vingtaine de tonnes évacuées et recyclées. Mener une opération de cette dimension financière chaque année, ne semble pas possible. Il est proposé de mener ces actions de nettoyage d'envergure plutôt tous les 2 ans. En 2023, l'action du Parc sur le sujet pourrait se concentrer sur l'appui des opérations citoyennes menées par les associations du territoire que le Parc pourrait aider à coordonner, voire à bénéficier de financements de la Fondation Crédit agricole. Cette mission bénéficiera du recrutement d'un service civique qui pourrait appuyer ces actions participatives de sensibilisation aux abandons de déchets.

→ **Offre d'itinérance et marque Valeurs Parc**

Financée dans le cadre du programme LEADER, le **déploiement de l'offre d'itinérance** se poursuit et aboutira en 2022 à la création de 2 GR de Pays complémentaires : le tour du massif des Mourres et le tour des Gorges (lien avec l'OGS). Les actions en lien avec la **Routo GR 69** se poursuivent également par une opération commune aux espaces valléens concernés par l'itinéraire.

En 2023, le **partenariat avec l'association Vélo Loisir Provence** qui anime depuis 10 ans le développement du tourisme à vélo sera renouvelé. Après la **création du Tour du Verdon à vélo** balisé et signalé en 2022, l'année 2023 verra le temps de l'inauguration. L'association Vélo Loisir Provence bénéficie du soutien du programme LEADER (**axe mobilité**) Les actions prévues sont les suivantes :

- Action 1 : Professionnalisation et sensibilisation des acteurs locaux :
- Action 2 : Valorisation d'une offre d'itinéraires expérientiels
- Action 3 : Accompagnement au développement d'équipements publics
- Action 4 : Animation d'un observatoire des données sur les clientèles vélo

Un projet inter-espaces Valléens Luberon – Lure / Verdon est également en cours de dépôt par VLP autour de :

1. **Réalisation et production de vélo-reportages entre Luberon & Verdon** : Sensibilisation des publics aux enjeux d'adaptation de nos modes de consommation, de production et de déplacement par la valorisation d'initiatives locales contribuant à la réduction de l'impact environnemental, la promotion d'un tourisme responsable et de la pratique vélo.
2. **Création d'outils de communication innovants et étude pour une refonte des outils existants**
Volet 1 : Création d'une photothèque, organisation de shootings photos et vidéos, cartes postales.
Volet 2 : Etude pour le développement d'outils innovants et la coordination des acteurs

L'offre de mobilité et d'itinérance sera valorisée au travers du site www.cheminsdesparcs.fr faisant l'objet d'une animation Interparc. Une nouvelle version du site sera lancée en 2023. L'application projetée de décliner de nouvelles modalités de pratique autour des sports de nature (escalade, eau vive, parapente). Le projet est fondé sur une communauté d'utilisateurs qui alimente l'évolution de l'outil. Le principe d'un groupement de commande est proposé avec une contribution de chaque Parc qui doit être précisée.

La marque **Valeurs Parc** reste la démarche préférentielle pour construire l'offre d'écotourisme. Malgré un réseau conséquent d'une quarantaine de prestations, les difficultés d'animation dues à un temps de travail insuffisant depuis plusieurs années ont fragilisé le suivi du réseau. En 2023, il est plus qu'urgent de remettre à plat le fonctionnement de la marque et de relancer la dynamique au niveau local. Cette nécessité implique de dédier un temps de travail conséquent. L'action impliquera une transversalité importante au sein de l'équipe avec une participation de l'ensemble des pôles et une co-animation resserrée entre les pôles agriculture et écotourisme. Une relance de la gouvernance est prévue ainsi que le renouvellement des engagements d'un certain nombre de professionnels (25 environ).

Cette dynamique nouvelle bénéficiera d'un programme de formations dont celui proposé sur l'ornithologie en relation avec la LPO soutenu par l'espace valléen et Archéo'Verdon.

Heureusement, une **opération Interparc** lancée par l'association régionale des 9 parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur permet de **poursuivre les audits des prestataires marqués ou candidats et le développement de l'offre écotouristique** des parcs. Chaque parc participe à l'autofinancement de l'action en apportant du temps de travail des techniciens impliqués par la marque.

→ Destination Verdon : intense Verdon

Cet axe est animé par la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions de **la Destination Verdon** regroupant 12 partenaires territoriaux et bénéficiant du financement du programme LEADER et du soutien de la Région dans le cadre de son plan de croissance de l'économie touristique régionale.

2022 a vu l'aboutissement de plusieurs actions dont la production d'une carte commune ainsi que recrutement de 2 emplois mutualisés. En 2023, la dynamique se poursuivra avec la **création d'un site Internet sur le volet promotion/information**, et la mise en place d'un événementiel d'envergure. D'un point de vue budgétaire, le montant de la contribution du Parc aux opérations de la destination est de 10 000 € par an. Cette contribution est encadrée par une charte d'engagement.

→ Réseau Interparc – Filière régionale écotourisme

L'objectif principal pour les 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur est de structurer et développer une offre écotouristique expérientielle dans les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et d'animer le contrat de filière écotourisme régional.

Le nouveau projet annuel proposé couvre la période de mi-octobre 2022 à mi-octobre 2023. Le Parc de la Sainte-Baume est le parc porteur de ce projet pour le compte des autres Parcs. La mutualisation de moyens humains et d'outils permettra de mener à l'échelle des 9 Parcs naturels régionaux les actions collectives suivantes :

- 1/ renforcer la qualification des entreprises touristiques,
- 2/ structurer une offre écotouristique autour de filières stratégiques et d'expériences,
- 3/ animer, professionnaliser le réseau de bénéficiaires de la marque valeurs parc,
- 4/ valoriser le réseau de bénéficiaires valeurs parc et promouvoir l'offre écotouristique,
- 5/ coordonner l'interparc : conforter les nouveaux projets, les partenariats nationaux et la veille,
- 6/ assurer le chef de filât du contrat de filière « écotourisme » régional.

Pour contribuer à l'ensemble de ce programme d'actions élargies à la filière écotourisme régionale, et porter les nouvelles ambitions fixées, les moyens humains passeront de 2 ETP à 2,5 ETP. L'incidence budgétaire est normalement en relation avec le temps de travail des techniciens concernés. Il est prévu une contribution des entreprises par le biais du paiement des audits. Chaque Parc ayant un quota d'audits à réaliser. Si le quota n'est pas atteint l'absence de contribution des entreprises à l'équilibre du budget est partagé à équilibre égal par les 9 parcs.

Intitulé de l'action	Coût total	Coût sur 2023	Dont autofinancement 2023
AXE 1 : Aménagement & Gestion des sites (Régie) – Schéma d'accueil des lacs - opérations écocardes – garde forestière			
Aménagement / OGS : aménagement du site du Point Sublime / Couloir Samson (Rougon) = finalisation des travaux	➔ Voir budget annexe SPIC parkings et services Cf. §3		
Aménagement / OGS : aménagement du site du Point Sublime / Couloir Samson (Rougon) --> Phase 4 = aménagement et animation de la Maison de Site du Point Sublime	Voir budget autonome Régie Cf. §2		
Gestion / OGS : Gestion du site du Point Sublime / Couloir Samson sur la saison 2022 (fonctionnement)	Voir budget annexe Parkings et services Cf. §3		
Aménagement / OGS : Projet d'aménagement du belvédère Fayet-Cavaliers (Aiguines) – programme et étude avant-projet	Voir budget autonome Régie Cf. §2		
Aménagement / OGS : aménagements sur les sites d'embarquements eau vive Moyen-Verdon	Voir budget annexe SPIC parkings et services Cf. §3		
Mobilité - Gestion / OGS : navette Blanc-Martel 2023 (fonctionnement du service)	Voir budget annexe SPIC navette Cf. §4		
Offre de découverte -Interprétation / OGS : Étude de définition d'un produit touristique Route des Crêtes (La Palud-sur-Verdon)	Voir budget autonome Régie Cf. §2		
Pilotage OGS et élaboration candidature label Grand Site de France – mission d'accompagnement à l'élaboration de la candidature (action à confirmer)	Voir budget autonome Régie Cf. §2		
Plan de gestion des canyons (action contrat rivière Verdon II) : observation de la fréquentation, formation des professionnels ... Opération abandonnée			2 625€ Remboursement acompte subvention Région n°2020-10084
Gestion des sites / Schéma d'accueil des lacs (Contrat avenir montagne) ingénierie = 1 ETP	120 000 € sur 2 ans	60 000 €	0 = Aide ANCT
Schéma d'accueil des lacs Etude comparative	25 000 €	25 000 €	5 000 €
Outdoor Vision – aide à la gestion des flux (abonnement 3 ans – lien FPNPR)	1 000 €	1 000 €	1 000 €
ÉCOGARDES – GARDE FORESTIÈRE RÉGIONALE			
Garde forestière régionale - Écocardes : sensibilisation et sécurisation des publics en espace naturel et surveillance incendie	212 298 €	212 298 €	25 312 €
AXE 2 Offre d'écotourisme : actions interparcs - Filière écotourisme - mobilités douces - itinérance pédestre et vélo - marque Valeurs Parc			
Actions interparc – emplois mutualisés 3 ETP en charge de l'animation du réseau Actions promotion et valorisation – Partenariat CRT	Action portée par les Parcs de Ste-Baume /Alpilles 270 000 €	0	5 555 € (part Verdon) Temps de travail valorisé +Équilibre budget si audits non réalisés
Appui aux professionnels de la filière écotouristique (hébergeurs) : conseil sur la maîtrise de l'énergie, la rénovation et les énergies renouvelables, accompagnement des audits dans le cadre de la marque Valeurs Parc.	Temps de travail autofinancé	Temps de travail autofinancé	Temps de travail autofinancé
Mobilité douce et réseau d'itinérance pédestre GR de Pays – Tours du Verdon Reliquat dossier LEADER	22 695 €	12 000 €	2 400 €

Verdon à vélo Convention triennale Parc / VLP – cotisation annuelle pour association	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Signalisation et valorisation du Parc du Verdon sur l'autoroute A51 (CD 04 à relancer sur le schéma de signalétique autoroutière 04)	20 000 €	20 000 €	4 000 €
AXE 3: Actions partenariales liées à la destination Verdon – programme Smart Destination			
Smart Destination Verdon Création d'un site portail de destination et animation par temps de travail community manager (1,5 ETP)	Opération portée par l'AD 04 (110 000 €)	10 000 €	10 000 € (participation du Parc)
Cotisation APIDAE	1 680 €	1 680 €	1 680 €

1-1-9 : Autres priorités

Coopération avec l'union des municipalités de Jezzine (Sud Liban)

En 2019, à la demande de l'Union des municipalités de Jezzine, zone du sud Liban avec laquelle le Parc coopère, un projet **d'accompagnement pour la préfiguration d'un Parc naturel régional** a été monté et soutenu par la Région. Cette opération reportée en 2022 suite aux crises sanitaires et économiques a permis d'équiper l'Union d'une équipe projet chef de projet Parc qui a :

- Evalué la mise en place de la charte de développement durable conçue avec le Parc du Verdon,
- Accompagné les municipalités souhaitant monter des projets déclinant la charte,
- Réunit une partie des données patrimoniales nécessaires pour la création d'un parc naturel régional, grâce au développement de partenariats universitaires et de recherches.

Le chemin est encore long avant la reconnaissance d'un Parc naturel à Jezzine et nécessite la constitution d'un corpus important de données patrimoniales sur le territoire du projet. Enfin la reconnaissance officielle d'un projet de Parc nécessite la publication des décrets d'application de la loi existante qui tarde à venir. La poursuite du projet de coopération passe par la précision des besoins de l'UMJ (en cours). Le soutien à une action concrète pourrait être envisagé pour la suite du projet (par exemple l'aide à la constitution d'un système d'information territorial). Si une suite devait voir le jour, elle serait proposée en décision modificative du budget si un soutien régional était obtenu.

Amélioration de la communication sur le territoire selon les publics ciblés

Les actions proposées pour 2023 découlent de la stratégie de communication. Elles tiennent compte des restrictions budgétaires régionales et s'appuient uniquement sur la capacité d'autofinancement du syndicat combinée à des actions de communication prévues dans les différents dossiers de financement d'autres projets. Les actions se déclinent autour de plusieurs axes : communication de la structure (lettre d'information, appui à des radios locales, etc.) ; visibilité régionale (participation à la communication digitale de l'outil [Cheminsdesparcs.fr](https://www.cheminsdesparcs.fr) ainsi qu'à la campagne de sensibilisation des visiteurs avec le CRT-Comité régional du tourisme) ; communication pour le renouvellement de la Charte avec l'enquête publique ; poursuite de l'animation de la page Facebook ; communication autour de thèmes majeurs ; accompagnement des actions de communication des différentes missions du Parc.

- ➔ **Refonte et évolution du site Web du Parc** : Le site date de 2015, il nécessite une refonte avec l'intégration de nouvelles fonctionnalités plus en phase avec les sites actuels, de nouveaux services possibles (boutique, réservation des animations et de la navette...) et le lien avec les réseaux sociaux. La réalisation démarrera en 2023 et se terminera en 2024.

Gestion, diffusion et vulgarisation des données :

Le Parc a mis en place un ensemble d'outils et de méthodologies qui permettent de porter à connaissance des publics les données du Parc et qui relèvent d'un temps important d'animation par les agents. On peut citer :

- le déploiement du **système d'information territorial (SIT)** pour les données cartographiques et de **l'observatoire du territoire** qui reposent sur une dynamique régionale interparcs ;
- le développement d'un **centre de ressources documentaires** en ligne pour les documents et rapports (porté par une nouvelle dynamique inter-parcs autour d'un logiciel de gestion bibliothécaire commun) ;
- la mobilisation des données pour la révision de la charte ;
- et la poursuite de notre **démarche d'open data**.

Actions budgétées pour 2023 (hors ingénierie permanente)			
Intitulé de l'action	Coût total	Coût sur 2023	Dont autofinancement 2023
Coopération avec l'union des municipalités de Jezzine (Sud Liban)	A définir	A définir DM	A définir
Interparcs SIT (participation du parc aux frais de maintenance et hébergement des outils et serveurs (participation pour 2022 (report) et cotisation 2023	11 200 €	11 200 €	11 200 €
Centre de ressources en ligne (maintenance et hébergement)	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Actions et outils de communication institutionnels (radio, lettre d'infos)	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Site web : refonte	30 000 €	30 000 € (DM)	6 000 €
Révision de la charte	Cf. §1-1-1 révision de charte	Cf. §1-1-1 révision de charte	Cf. §1-1-1 révision de charte

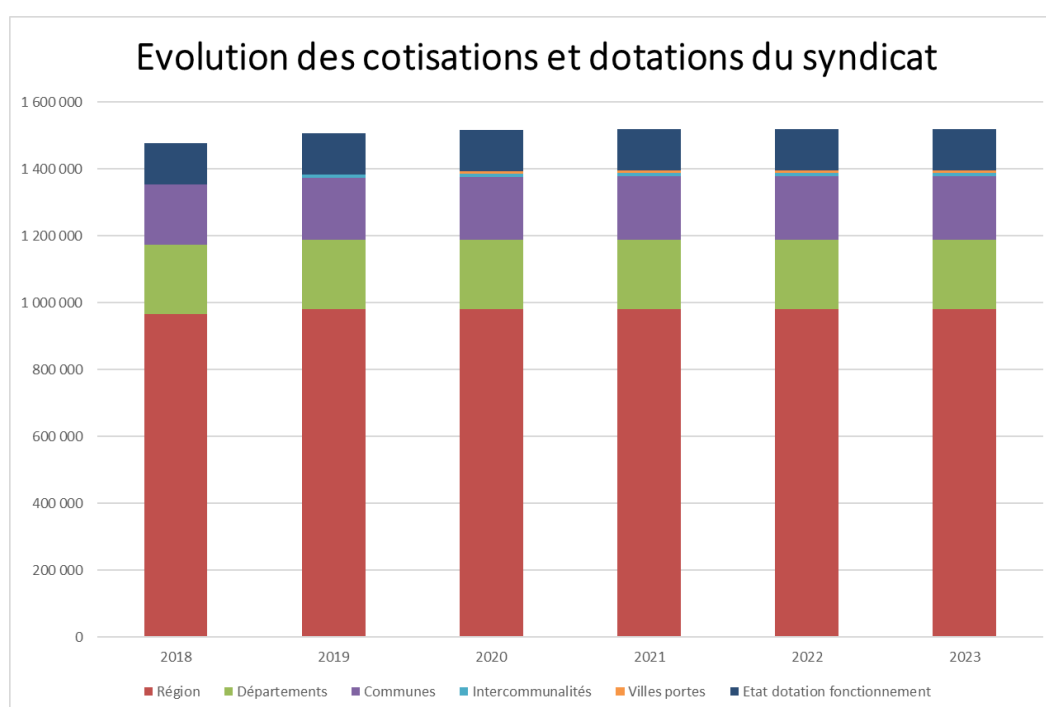
1-2 - Évolution des ressources

Les **COTISATIONS** des membres au syndicat mixte sont fixées dans les statuts. Elles sont **obligatoires et représentent la seule ressource pérenne**. En effet, celui-ci ne perçoit aucune taxe ou impôts directs.

ATTENTION : L'analyse de l'évolution des ressources présentées ci-dessous se concentre sur les ressources liées à la mise en œuvre des objets 1 (mise en œuvre de la charte du Parc) et 2 (gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant) du Parc. En effet, les ressources de l'objet 3 GEMAPI définies également dans les statuts sont fonction du programme d'actions validé annuellement qui est alimenté par des subventions et l'autofinancement des actions par les intercommunalités membres du syndicat pour la compétence GEMAPI (en lien avec le transfert de la GEMA et la délégation de la PI). Cet autofinancement partagé se traduit dans les cotisations des intercommunalités à l'objet 3. Il est variable d'une année sur l'autre dans la limite de la volonté des intercommunalités et de leur capacité financière issue de la taxe GEMAPI qu'elles prélèvent.

Les autres ressources du syndicat se composent de **SUBVENTIONS SUR ACTIONS** et de quelques recettes propres issues de la régie de vente (éditions...), des loyers des terres et des bâtiments de Valx et Félines, d'appui ponctuel réalisé à la demande des communes par des agents du syndicat (avec indemnisation financière), et dans une part minimale, de l'indemnisation du temps de travail des agents du Parc missionnés en appui du fonctionnement des SPIC OGS-Parking, SPIC navette.

À noter également la présence d'une « **DOTATION DE FONCTIONNEMENT** » de l'État (non inscrite aux statuts) qui est conditionnée à la présentation d'un programme d'actions sur les missions de base des parcs (biodiversité, paysage, urbanisme, SIG, évaluation...) que la DREAL cofinance. Le syndicat a choisi d'y inscrire depuis des années une part du temps de travail des directeurs / chargés de mission / chargés de projet occupant des postes permanents sur ces thématiques et traditionnellement autofinancé. Pour 2023, la participation de la DREAL aux missions de base du Parc semble être stable (proposition actuelle de la DREAL à **124 000 €**). Ce maintien, dans le cadre d'un contexte financier tendu pour l'État, est le résultat de la mobilisation de la Fédération nationale qui avait même demandé une augmentation pour tenir compte de l'inflation et de l'augmentation du point d'indice ; augmentation qui n'est pour l'instant pas confirmée.



Rappelons que les modifications des statuts actées en 2019 expliquent :

- A partir de 2020, **le gel des cotisations de la Région et des départements** en raison de **l'arrêt de leur indexation sur l'indice INSEE des prix à la consommation**. Cette stagnation représente un vrai problème financier pour le syndicat à court terme car leur non-évolution annuelle ne permet plus de compenser l'inflation ou le glissement vieillesse technicité qui impacte mécaniquement la masse salariale ;
- **et le maintien du montant des cotisations par habitant** réparties en fonction du ou des objets auxquelles elles adhèrent :
 - **3,80 € par habitant DGF pour l'objet 1 - la charte** (concerne les 46 communes du Parc),
 - **0,20 € par habitant DGF pour l'objet 2 - la gestion du grand cycle de l'eau** [41 des 43 communes concernées par le bassin versant ont adhéré à ce jour au second objet et sont concernées (n'ont pas adhéré : Ste-Croix-du-Verdon, Demandolx)].

Ci-dessous la présentation de l'évolution des cotisations sur les 5 dernières années et les montants des cotisations qui seront proposées au vote du comité syndical pour 2023 :

<i>Évolution des cotisations statutaires et dotation</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Région</i>	965 958	979 481	979 841	979 481	979 481	979 481
<i>Départements 04 et 83</i>	206 276	209 164	209 164	209 164	209 164	209 164 <i>(104 582 chacun)</i>
<i>Communes</i>	179 780	185 441	186 470	188 173	187 827	188 782
<i>Intercommunalités</i>	0	8 500	10 500	10 500	10 500	10500
<i>Villes-portes</i>	0	0	7 000	7 000	7 000	7 000
<i>État (aide sur programme d'action)</i>	124 000	124 000	124 000	124 000	124 000	124 000
TOTAL	1 476 014	1 506 586	1 516 975	1 518 319	1 518 072	1 518 927

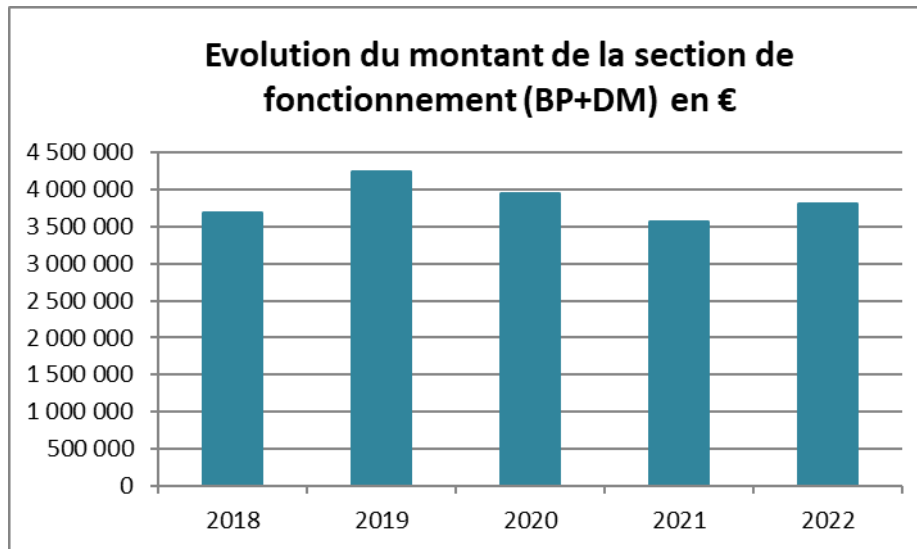
Les cotisations pour 2023 seront stables avec une légère progression de la participation des communes, lié à une petite augmentation de la population.

Il est rappelé que ces ressources alimentent à la fois le budget principal du syndicat mixte pour les objets 1 et 2 du syndicat et le budget de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, **budget autonome**.

1-3 – Principaux postes de dépenses de la section fonctionnement du budget principal :

1-3-1 Globalement :

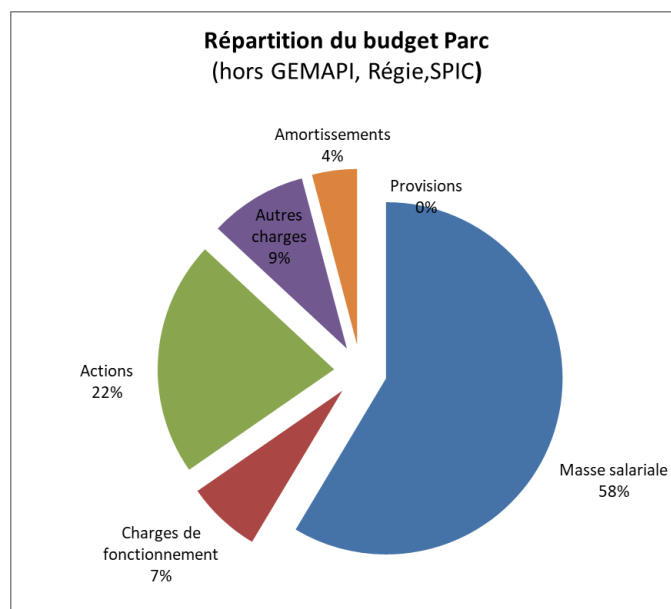
Globalement, le budget de fonctionnement prévisionnel du syndicat pour ses objets 1 et 2 oscillait entre 3,6 et 4,2 millions d'euros entre 2018 et 2022.



Depuis 2020, à l'exception de quelques opérations transitoires (terminées en 2022), toutes les dépenses faites au titre de la compétence GEMAPI sont inscrites dans le budget annexe dédié à GEMAPI (Cf. § 5). **Ainsi, les dépenses salariales et les charges de fonctionnement inhérentes à l'équipe GEMAPI ont été transférées sur le budget annexe objet 3, en accord avec les intercommunalités et financées par elles** (soit 6 ETP actuels du syndicat + les 5 postes créés pour les agents SIVU, + 38 5 000 € de charges à caractère général pour 2023).

Le budget de fonctionnement du syndicat pour ses objets 1 et 2 a, de ce fait, connu **une évolution notable à la baisse en 2020** puis également en 2021 mais liée cette fois à la diminution du volume d'actions prévue dès son budget prévisionnel (près de 500 000 € de moins), à la fin de grosses opérations (travaux du Colostre) et au report d'opération subi en raison de la crise sanitaire (report d'actions).

*En 2022, de nombreuses actions ont redémarré comme prévu après la crise sanitaire, et de nouvelles actions ont vu le jour faisant augmenter le budget de fonctionnement du syndicat pour ses objets 1 et 2 (hors Régie et SPIC). Il s'est décliné en grands postes de dépenses dont la répartition évolue assez peu, mise à part **une légère augmentation de la masse salariale** (point d'indice des salaires) et **un accroissement des charges de fonctionnement** due à l'inflation des prix (carburant, consommables...) et au développement de nouveaux outils informatiques (licences, hébergement...) :*



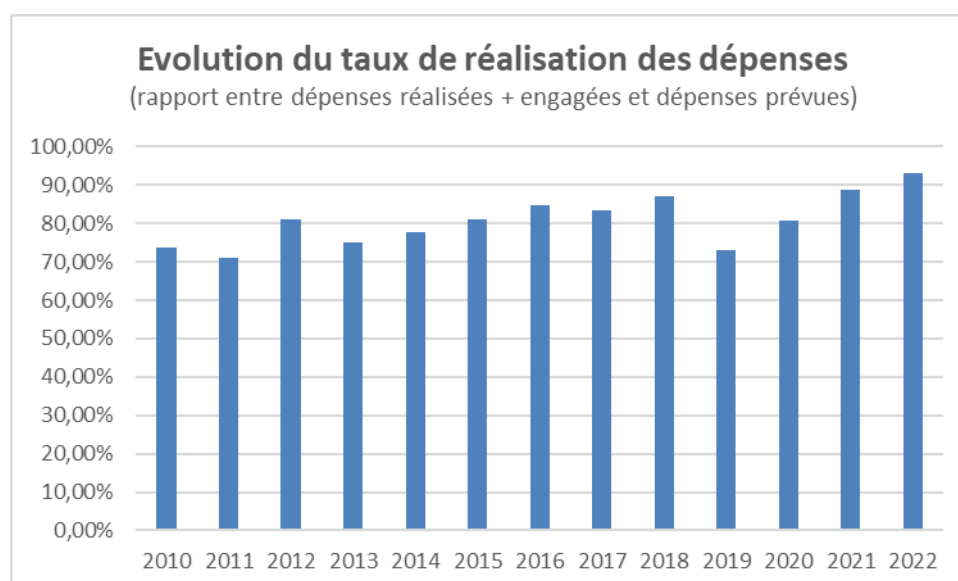
En 2023, après la validation du projet de charte fin 2022, l'équipe projet constituée en interne pour sa révision devrait normalement être moins mobilisée et devrait pouvoir reprendre la mise en œuvre des actions reportées ou prolongées si la crise économique et énergétique ne génère pas un nouveau blocage de la société.

Il est prévu le maintien du niveau des dépenses de fonctionnement de 2023 (hors budgets annexes), d'autant que les grosses opérations de travaux en lien avec la GEMAPI (ex : Colostre, entretien des berges) sont désormais affichées sur le budget annexe consacré à l'objet 3 (Cf. §5) et celles en lien avec la gestion des sites ou des nouveaux services uniquement affichées sur les budgets autonome Régie et annexes des SPIC OGS-Parkings et navettes (Cf. § 2-3 et 4).

Traditionnellement, le rapport d'orientations budgétaires et la mise en place du débat d'orientations budgétaires sont l'occasion de faire un point sur l'avancement des dépenses prévues (taux de réalisation en particulier).

Après le ralentissement de l'activité du syndicat dû la crise COVID pendant 2 ans, le taux de réalisation des dépenses avait déjà augmenté en 2021 (89 %), prouvant un net redémarrage des actions.

➔ **Il faut se féliciter du fait qu'il est encore meilleur en 2022 avec 92 % des dépenses prévues qui ont été réalisées ou engagées ! marquant une mise en œuvre très efficace des dépenses.**



1-3-2 : Évolution de l'effectif et de la masse salariale :

Évolution de l'effectif :

Principal poste de dépenses budgétaire, **l'équipe technique du syndicat est son premier moyen d'intervention** : accompagnement des collectivités membres, conseil et assistance, traitement des avis, portage d'actions en maîtrise d'ouvrage Parc ou régie...

L'effectif total du syndicat était en progression depuis sa création mais **il s'était stabilisé sur la période 2017-2019, à la demande des élus. En 2020, son effectif a augmenté de 5 agents** transférés du SIVU d'entretien des berges du Verdon en lien avec l'intégration de la compétence GEMAPI. En 2021 le syndicat a connu une nouvelle évolution de son personnel avec le développement du nouveau service (SPIC OGS-parkings et sites) lié à la gestion du site du Point sublime-Couloir Samson qui a nécessité, en particulier, de mettre en place **en plus un gestionnaire et des saisonniers (postes non-permanents)**.

Compte tenu **des fortes évolutions récentes qu'a connues l'effectif du syndicat**, et pour pouvoir analyser cette évolution au regard des années passées, il est proposé de considérer ici l'ensemble de l'effectif du syndicat, quel que soit l'objet auquel il est rattaché, ou le budget sur lequel les salaires des agents sont imputés.

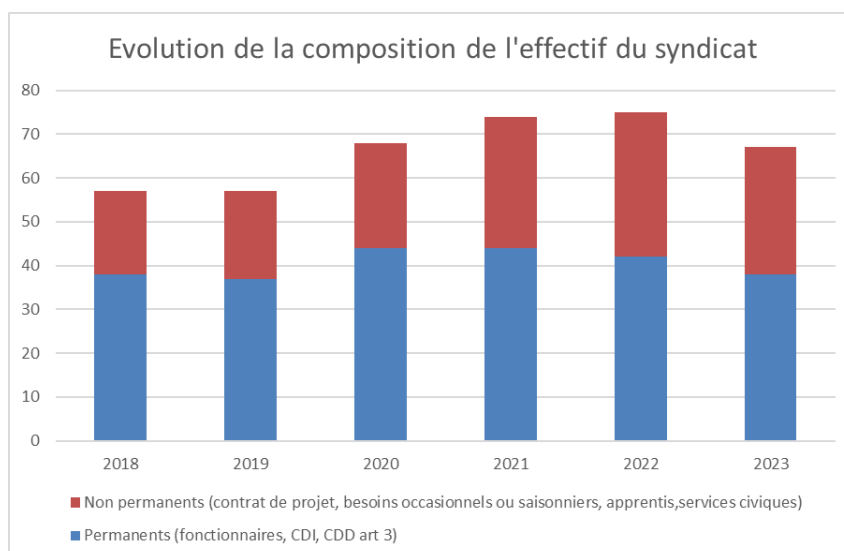
En 2022, l'équipe du syndicat mixte était composée de :

- 26 titulaires,
- 16 contractuels (CDI ou CDD)
- 3 contrats de projets

Soit un effectif présent à l'année de 45 agents (42 permanents et 3 contrats de projets).

Suite à la décision prise par le syndicat mixte d'externaliser l'activité d'entretien des berges en comité syndical du 8 décembre 2022 et à la suppression de 4 postes permanents qui assuraient les travaux en rivière en régie, **l'effectif total d'agents présents à l'année va fortement baisser dans le courant de l'année 2023. Il restera identique durant le 1^{er} semestre 2023, le temps que se mette en place la procédure de licenciement des 2 agents occupant 2 des 4 postes supprimés.**

Mi-2023, il devrait donc passer à 38 permanents et 3 contrats de projets (auxquels il faudra ajouter les décisions prises sur les propositions faites ci-après).



Évolution de l'organigramme prévue pour 2023 :

Cf. **Projet d'organigramme 2023** en annexe.

Après les évolutions importantes de l'organigramme du syndicat opérées dans le courant de l'année 2022 (scission du pôle développement en 2 pôles, disparition de l'équipe rivière), les évolutions proposées pour 2022 sont plus limitées :

- 1. Evolution du poste de la Chargée de projets sports de nature** suite à la validation des actions prioritaires en comité syndical du budget (examen en CS de septembre, sans impact budgétaire)
- 2. La création d'un emploi non permanent de chargé de projet qualité des eaux et nappe souterraine** via un contrat de projet sur 2 ans (affecté sur le budget Parc – objet 2) si des financements sont obtenus (à prévoir en comité syndical de mars).
 - ➔ *la commission eau propose d'étudier cette création déjà envisagée en 2022 mais non mise en place dans l'attente de l'accord des partenaires et des financeurs (agence de l'eau, départements, SCP),*

D'autre part, en 2022, plusieurs agents arrivent en fin de contrat sur des missions importantes et il faut s'organiser pour assurer la suite de leur mission. Il est donc proposé de renouveler leur contrat sous une forme à définir :

- **Technicien naturaliste zones humides atlas communaux biodiversité** avant le 10/01/2024
- **Technicien pastoralisme et chef de secteur écogardes** avant le 01/01/2024
- **Chargée de projet REGAIN et agroécologie et agroforesterie** avant le 13/09/23

Plusieurs solutions sont possibles pour ces différentes évolutions nécessaires (création/extension de leur contrat de projet ou création de postes permanents pour les missions appelées à se pérenniser avec la nouvelle charte). Ce choix devra être fait dans le courant de l'année.

Enfin, dans la perspective de la nouvelle charte et des nouveaux moyens qu'elle pourrait apporter, **il est nécessaire d'étudier les solutions possibles pour un renfort de l'équipe administrative** compte tenu de la saturation actuelle de l'équipe en place, liée à l'augmentation du volume d'activité du syndicat, de la création des nouveaux services, de la gestion de 5 budgets et de la complexification croissante de la gestion des subventions, fonds publics et procédures.

À l'effectif permanent de 2023 s'ajouteront également comme chaque année des missions pour besoins temporaire ou saisonnier : (une délibération cadre est proposée au comité syndical à ce sujet)

- **Catégorie A :** 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité au cas où il faudrait répondre en urgence à des appels à projets ou mener des actions imprévues
- **Catégorie B :**
 - 1 chef de secteur écogardes est saisonnier (5 mois maximum)
 - 1 animateur maison de site - responsable du site Point sublime couloir Samson (8 mois dont 3 pour préparation ouverture de la maison)
 - 1 renfort sur 10 mois du gestionnaire des ressources humaines (à temps partiel thérapeutique)
 - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues
- **Catégorie C :**
 - Agents saisonniers pour les sites Point sublime, couloir Samson, maison de site :
 - 5 agents d'accueil et de parking polyvalents dont 1 adjoint au responsable de site (5 mois maximum)

- Ecogardes saisonniers:
 - 11 agents écogardes GRF, dispositif sécurité sur (2,25 mois)
 - 4 écogardes GRF (sur 3 mois)
- 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues

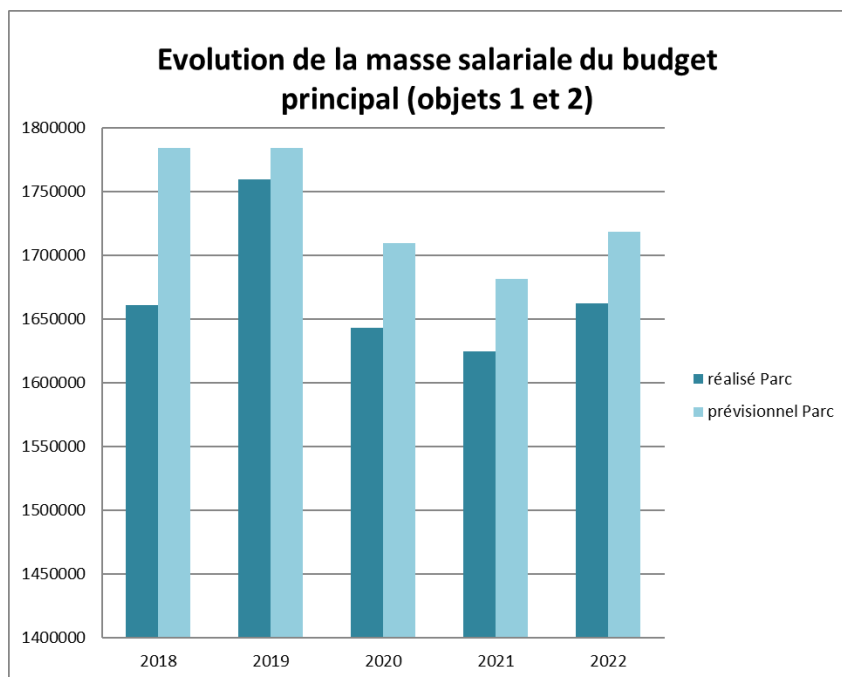
A ces modifications/extensions/création de postes se rajoutera en 2023 le recours à :

- ➔ **Un service civique sur une durée de 6 à 8 mois** pour appuyer les actions associatives et participatives menées dans le cadre de l'action Nettoyons le Verdon et portée par le dispositif Ecogardes
- ➔ **3 stagiaires de longue durée (4 à 6 mois)** seront également sélectionnés pour répondre au besoin du syndicat.

Évolution de la masse salariale :

Rappelons que la masse salariale globale du syndicat a connu une hausse inévitable en 2020, avec l'intégration des 5 agents du SIVU, l'embauche de la gestionnaire marchés publics / affaires juridiques et les embauches ponctuelles en cas d'obtention des financements (technicien naturaliste, chargé de projet dépollution lacs-déchets).

En revanche si l'on considère seulement la masse salariale du budget principal (affecté aux objets 1 et 2) en 2020 et 2021, elle a été là en revanche en forte baisse car la création de l'objet 3 a amené un transfert automatique des charges des personnels affectés en tout ou partie à la GEMAPI (7 ETP, Cf. § 5 pour les détails), en intégrant les temps de travail des agents en charge des fonctions support de l'équipe pris en charge en partie par le budget GEMAPI et les budgets Régie et SPIC.



Comme en 2021, la différence entre le réalisé et le prévisionnel sur 2022 est faible. **Le taux de réalisation de la masse salariale du budget principal est de près de 97 %.**

En 2022, la masse salariale du budget principal (hors GEMAPI, Régie et SPIC) a connu une augmentation de 2% seulement par rapport à 2021 (+ 37 371 €) qui s'explique par une combinaison :

- **D'augmentations des coûts issues de choix volontaires du syndicat en 2022** (embauche d'une cheffe de projets schéma des lacs, d'une apprentie, augmentation du nombre d'écogardes...)

- Surtout **de l'augmentation du coût des salaires** liée à l'augmentation du point de salaire des agents de la fonction publique ((+30 000 €) choix du gouvernement pour faire face à l'inflation).
- **Et de baisse des coûts volontaire combinés à des imprévus** : départ d'un chargé de mission non remplacé (après suppression du poste), arrêts maladie (remboursés par la sécurité sociale ou les assurances), arrivée tardive du responsable de pôle agriculture.

L'augmentation reste donc très contenue et 3 fois moindre que l'inflation (à 6%).

En 2023, l'augmentation de la masse salariale serait certainement plus importante si on se limitait aux besoins supplémentaires identifiés et aux impacts de l'inflation des salaires du fait :

- De l'impact sur 12 mois au lieu de 6 de l'augmentation du point de salaire
- De la création attendue d'un poste de chargé de projet qualité des eaux/nappe sous-terrainne

Mais nous tenterons de la compenser par plusieurs mesures de réductions des coûts qui sont proposées :

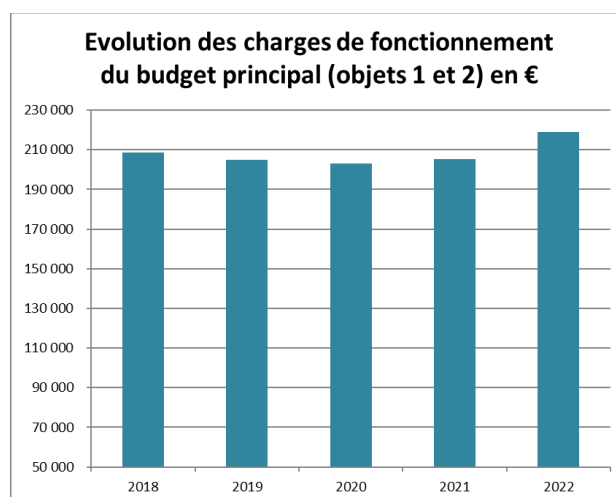
- Réduire la taille des dispositifs qui font appel à des saisonniers (ex : GRF (-3 agents/2022))
- Limiter au maximum le nombre de nouvelles opérations nécessitant la création d'ingénierie et rechercher des partenaires financiers privés qui puissent limiter l'autofinancement par à mobiliser (ex : action qualité eau/nappe sous-terrainne...)
- De limiter les remplacements de congés maternité (à 1 sur 2) prévus en 2023
- D'augmenter la valorisation du temps passé par l'équipe administrative plus important que prévu sur les actions du budget GEMAPI et des budgets SPIC/Régie et de réduire leur valorisation dans le budget principal,
- De repousser le renfort de l'équipe administrative jusqu'au renouvellement de charte (sauf pour le renfort temporaire ressources humaines).

Il faut préciser également qu'une augmentation de coût comme la création d'un poste qualité des eaux/nappe souterraine sera accompagnée de recettes supplémentaires et ne sera évidemment pas autofinancée entièrement. Elle ne sera mise en œuvre que si nous obtenons des subventions en face (Agence, département SCP).

Enfin, il est important de rappeler pour mémoire qu'en 2022, **60 % des postes présents à l'année dans l'équipe du syndicat ont été subventionnés /financés et que tous les postes de saisonniers écogardes sont financés par des subventions** apportées par la Régie-Département-EDF-Communes. **Il en sera de même en 2023.**

1-3-3 Évolution des charges de fonctionnement :

Depuis 2018, les charges de fonctionnement fluctuent entre 203 000 et 219 000 euros. Les efforts sont constants pour veiller à une gestion rigoureuse de ces dépenses et limiter ces variations.



Après plusieurs années de diminution, **les charges de fonctionnement du syndicat pour les objets 1 et 2 ont un peu augmenté en 2021 et en 2022 (+ 7 %)** ce qui reste un ordre de grandeur tout à fait cohérent avec le niveau d'inflation issu de la crise énergétique et financière (+ 6 % en 2022).

Cette hausse limitée et maîtrisée résulte de :

1. **de nouvelles charges** liées à la mise en place des outils de télétravail, de dématérialisation des procédures (marchés publics, sauvegardes et sécurisation), de mises à jour des serveurs et outils informatiques ou encore d'entretien des voitures...
2. **de hausses heureusement limitées** comme le coût des carburant (grâce au développement de la visioconférence)...
3. **mais aussi des baisses de consommation** électrique, de consommation de gaz (baisse du chauffage et hiver tardif), des coûts d'affranchissement... **grâce aux évolutions de pratiques et aux consignes de réduction des consommations énergétiques prises au 2^{ème} semestre** face à l'explosion des prix des énergies.... Des baisses qui compensent en partie les hausses.

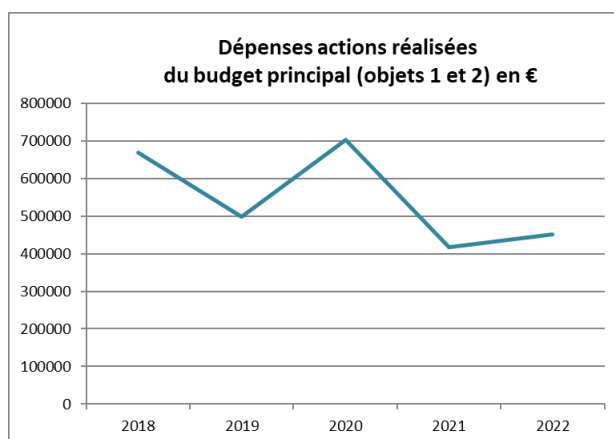
En 2023, l'inflation risquant de se poursuivre si la crise en Ukraine et la crise énergétique le font également, il faut envisager que les dépenses de fonctionnement du budget principal augmentent mécaniquement avec l'augmentation des prix.

Pour contrer cette hausse mécanique, il est proposé de :

- **Ne pas augmenter le niveau de nos besoins,**
- **Favoriser les pratiques d'achat publics qui permettront des sources d'économie** sur les consommables et produits qui ont beaucoup augmenté (*ex : achat groupé d'électricité marché national, achat de matériels et fournitures via la convention Région-UGAP, achats groupé avec les autres parcs ou EPCI du territoire ...*)
- **Poursuivre la mise en place des pratiques de réductions des consommations de fluides et d'énergie** développées fin 2022 (chauffage, déplacements, développement de la visio...), optimiser les surfaces utilisées (logements, antenne de Saint-André,...) et les dépenses de fonctionnement des nouveaux bâtiments aménagés à Valx et au Point sublime

1-3-4 Évolution du budget consacré aux actions (hors investissements) :

Les dépenses **réalisées** relatives aux actions varient entre 400 et 700 000 euros depuis 2018 :



Comme le montre ce graphique, le montant des dépenses des actions réalisées est fluctuant et connaît des cycles liés au rythme de vie des actions et des programmes financiers. Ainsi, certaines années voient de nombreuses actions se solder, d'autres années sont davantage consacrées à la conception des projets et à la recherche de financements.

2019 avait été une année où le montant des dépenses sur actions avait été exceptionnellement bas en raison d'une conjonction de facteurs : décalages et arrêts/soldes de plusieurs actions, combinés à une baisse du nombre d'actions proposées par les commissions.

En 2020, le montant des dépenses sur actions a largement augmenté en raison de la mise en œuvre de l'opération de restauration du Colostre, du solde d'opérations de travaux rivière 2019 reportés en plus de l'action annuelle, compensé en partie par le report d'actions en raison du Covid.

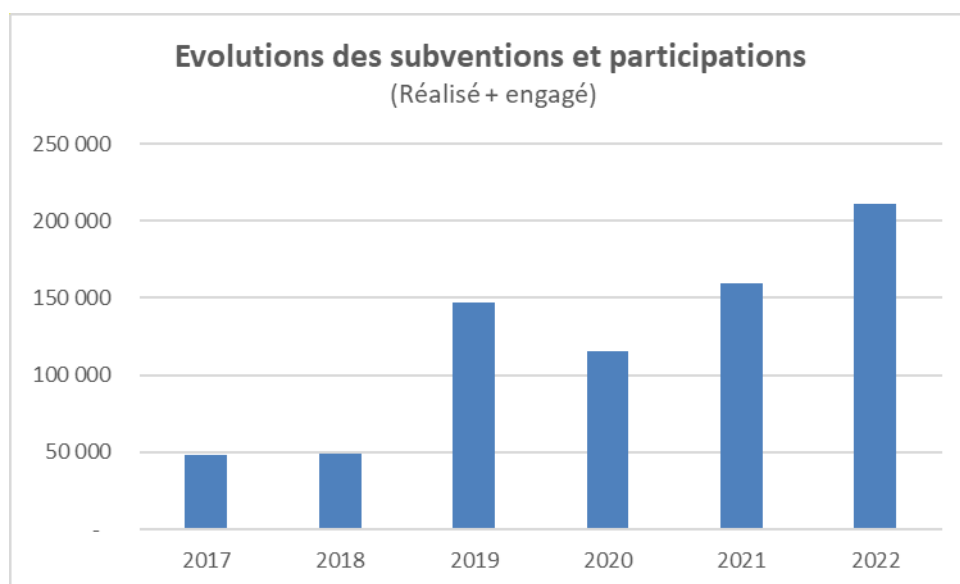
2021 une année où les dépenses sur actions ont été exceptionnellement basses par rapport aux précédentes si on prend en compte uniquement les dépenses consacrées aux actions. Cela s'explique facilement car, à partir de cette année, l'ensemble des travaux d'entretien de la ripisylve sont passés sur le budget annexe GEMAPI, et le volume des actions proposées a été réduit volontairement par les commissions, compte tenu de la crise sanitaire et du temps de travail disponible des agents mobilisés sur la révision de la charte.

En 2022, les dépenses consacrées aux actions sont reparties à la hausse (+8%), sur la base des propositions faites par les commissions thématiques, l'équipe technique restant encore fortement mobilisée par la révision de la charte et la finalisation de l'écriture du projet.

En 2023, elles devraient continuer à augmenter de manière modérée, car plusieurs nouveaux projets collectifs démarrent (projets sols phase 2) et la révision de la charte en phase finale demandant moins de mobilisation de l'équipe, des projets décalés faute de temps disponible en 2022 vont pouvoir être lancés si les subventions attendues pour les financer ont été confirmées.

1-3-5 : Évolutions des autres charges :

On retrouve dans cette catégorie les subventions et participations versées par le Parc à différents organismes, soit en tant que chef de file d'un programme d'actions collectives (CAMPAS, Qualité des sols, Pollinisateurs...), soit pour financer des actions menées en réseaux (actions mutualisées en interparc...), soit dans le cadre du fonds de soutien transition CEE ainsi que les dotations de fonctionnement à la Régie...



En 2021, leur hausse s'explique essentiellement par l'augmentation de la dotation exceptionnelle d'équilibre à la Régie qui est passée de 75 000 € en moyenne sur 2019 et 2020, à 114 547 € en raison de la baisse des subventions sur les postes d'ingénierie. Cf. §2.

Comme prévu, en 2022, cette ligne budgétaire a fortement augmenté à 211 500 € compte tenu du solde de plusieurs projets avec :

- Les reversements aux partenaires **d'une partie des subventions reçues pour des opérations collectives portées par le Parc en tant que chef de file** (projet Qualité des sols phase 1...), ou pour le solde de **l'opération de coopération avec le Liban**
- **Les participations aux projets interparcs portés par d'autres parcs** (SIT, Marque valeur parc tourisme et agriculture, ...) ou à des projets collectifs portés par d'autres acteurs (comme l'AD 04 pour la SMART destination Intense Verdon)
- La **dotation d'équilibre versée au budget Régie** en augmentation+ un reversement de subvention européenne pour l'animation de l'ancien espace valléen
- La **dotation exceptionnelle au budget annexe du SPIC parkings**

En 2023, le montant des subventions et participations ne devrait pas diminuer, compte tenu des besoins identifiés (dotation d'équilibre Régie, solde de projets et nouveaux projets dont le parc est chef de file, maintien des engagements dans les projets interparcs et collectifs, malgré la fin de certains projets ou dotation exceptionnelle).

1-4 Les investissements du syndicat (hors Régie d'aménagement et SPIC et GEMAPI) :

Évolution des dépenses d'investissement :

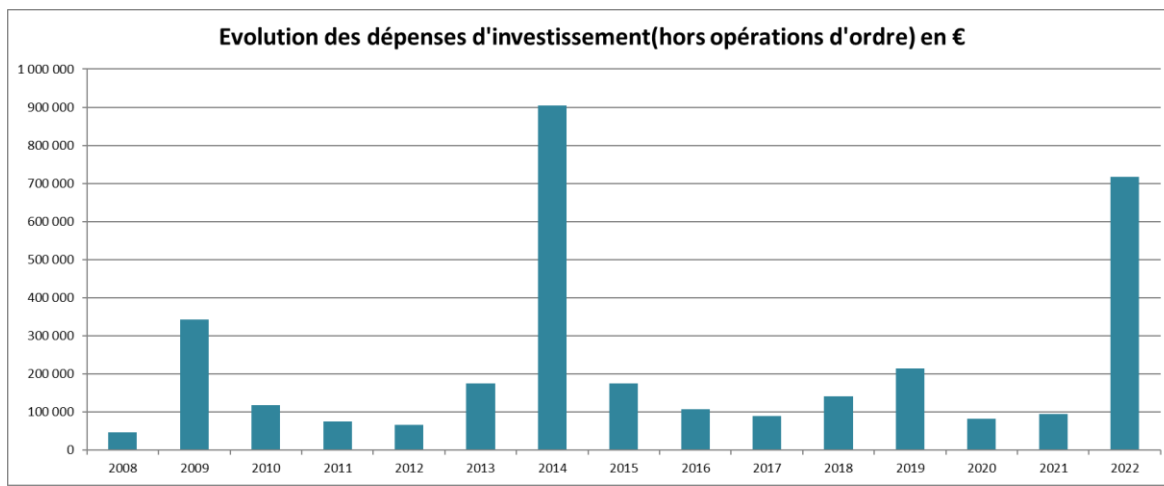
Les dépenses d'investissement du syndicat ont été très limitées jusqu'en 2014 car le syndicat n'avait pas vocation à réaliser directement des aménagements pour ses activités concernant les objets 1 et 2.

Avec le transfert de la compétence GEMAPI et l'évolution des missions du syndicat vers l'accompagnement de la gestion des sites naturels fréquentés, la situation a largement évolué depuis 2014 avec la création de la Régie, des aménagements du site Point Sublime couloir Samson, de la navette touristique et des équipements d'accueil du public autour de la maison du Parc (Cf. ci-dessous).

La plupart des actions d'investissement du syndicat pour ces objets sont donc désormais affichées dans le budget autonome de la Régie (Cf. §2) ou les budgets annexes des SPIC OGS-Parkings (Cf. §3) et SPIC navette (Cf. §4) et du budget annexe GEMAPI (Cf. §5).

Les principaux investissements portés par le budget principal du syndicat ces dernières années, en dehors des besoins matériels liés au fonctionnement (informatique, véhicules), ont porté sur les aménagements du domaine de Valx. En dehors des équipements liés au fonctionnement (ordinateurs...), ces investissements ont été financés généralement à 80 % (travaux ferme et abords de Valx...).

Elles ont été en moyenne de 230 500 € par an entre 2008 et 2022, avec de grosses variations d'une année sur l'autre, en fonction des projets.



Principales dépenses d'investissement envisagées en 2023 : (hors des actions de la Régie d'aménagement des sites (Cf. § 2) et des SPIC (Cf. § 3 et 4)

- **Plan de gestion des domaines de Valx et Félines :** des travaux d'aménagement du sentier découverte et de sécurisation des bâtiments (Cf. ci-après § bâtiments).
- **Panneaux autoroute A51 :** depuis des années, le Parc attend de pouvoir être signalé sur l'autoroute A51 (la plus proche). Il envisage **la conception et mise en place de 2 panneaux indiquant le Parc** en sortie de Manosque (coût 20 000 € HT sur lequel un financement de 80 % a été obtenu en 2020). Ces travaux pourront être lancés si le schéma départemental de signalétique autoroutière se débloque.
- **Des acquisitions d'équipements** seront également budgétées pour procéder au **renouvellement progressif des véhicules** (voir ci-dessous) **et du matériel informatique** (voir ci-dessous).

PATRIMOINE DU SYNDICAT MIXTE :

Le syndicat mixte de gestion du PNR Verdon, au regard d'autres collectivités, possède un patrimoine limité aux besoins de fonctionnement de l'équipe et aux bâtiments situés sur le domaine de Valx-Félines à Moustiers-Sainte-Marie et depuis 2020 sur Rougon, autour du site du Point Sublime et couloir Samson.

Bâtiments :

L'équipe du syndicat mixte est installée sur les domaines de Valx-Félines: convention de cession de droits réels du Conservatoire du littoral au bénéfice du Parc : bastide de Valx, bergerie, ancienne ferme (dont grange), les 2 fermes de Félines.

Un bureau au cœur de la Maison nature et patrimoines est également loué depuis des années à la commune de Castellane pour accueillir les écocardes l'été et constituer un relais du Parc.

Depuis la mi-2020, le syndicat loue également à l'année un local et un garage à Saint-André-les-Alpes qui sert de base à l'équipe rivière pour accueillir es agents, remiser les matériels et les véhicules de service.

En 2023, sont proposés, dans le cadre du **plan de gestion du domaine de Valx et Félines :**

- a. La réception des travaux de **restauration d'une partie de l'ancienne ferme Rébory**, d'aménagement d'une salle de réunion et d'un abri à Chiroptères faits en 2022,
- b. La réalisation d'un sentier de découverte, grâce aux financements régionaux obtenus (90 426 € HT),
- c. Démarrer des travaux de sécurisation et d'équipements complémentaires (atelier, alarmes, lieu de stockage...) (110 000 € HT)
- d. Et quelques travaux d'améliorations de la ferme pédagogique (fromagerie, fenièrre) (15 000 € HT) et des bâtiments de Valx / logements de Félines (5 000 €HT).

Suite à l'externalisation des travaux d'entretien des berges du Verdon et à la suppression de l'équipe rivière basée, le syndicat envisage de mettre fin au bail du local loué à Saint-André les Alpes pour accueillir l'équipe. Il faudra alors trouver un bureau dans une commune ou auprès de l'intercommunalité pour y baser le technicien rivière haut- et moyen Verdon.

(On peut citer pour mémoire également que, dans le cadre du budget autonome de la Régie d'aménagement, celle-ci portera en 2023 la fin de construction de la **maison de site du Point Sublime** (Rougon) qui servira de point d'accueil pour le public (espace d'exposition, boutique, toilettes et espace de stockage) Cf. §2.

Terrains :

Le syndicat est propriétaire de terrains de surface limitée, acquis pour permettre des projets d'aménagement qu'il porte :

1. **Deux parcelles de terrain (sur La Palud et Aiguines)** situées à l'aplomb des piles de la passerelle de l'Estellié qu'il avait dû acheter pour faciliter la reconstruction de la passerelle
2. **Des terrains sur la commune de Rougon** qui ont permis l'aménagement de la maison de site du Point Sublime, de ses abords et d'un parking pour l'accès du Couloir Samson pour une surface de 6,38 ha. Les autres parcelles supports des aménagements étant propriété de la commune, une convention de gestion d'une durée de 30 ans a été passée avec elle par le syndicat.

Il est également **gestionnaire (pour 30 ans) de terrains acquis par le Conservatoire du littoral autour du domaine qui accueille la maison du Parc à Moustiers-Sainte-Marie :**

3. Environ 245 ha de terres sur le domaine de Valx-Félines avec 6 bâtiments où se sont implantés le siège administratif du syndicat et la ferme pédagogique, ainsi que des activités agricoles sur des terres confiées par convention à des agriculteurs (éleveurs, céréaliers et trufficulteur) et à une société de chasse, en échange d'une indemnité d'occupation.
4. Le Conservatoire du littoral ayant acheté en 2022, de nouveaux terrains qu'il souhaite remettre en gestion, le syndicat pourrait reprendre en gestion les terres des domaines de Brunias et de Saint-Saturnin pour conforter l'unité foncière du domaine Valx-Félines ; il ne reprendra pas en revanche la gestion de la bastide de St-Saturnin. Un travail va être mené sur le modèle économique à mettre en place pour s'assurer les moyens d'une bonne gestion de ces terres.

VÉHICULES :

- ➔ Fin 2022, le syndicat possédait 14 véhicules (dont 3 affectés à l'équipe rivière) et un bateau.
- ➔ En 2023, **au moins 1 des 3 véhicules affectés à l'équipe rivière sera mis à disposition de l'équipe du syndicat**, avec une priorité d'usage aux agents du pôle eau, une réflexion sera menée sur les 2 autres pour voir s'ils sont adaptés aux besoins. **Selon l'autofinancement disponible, le remplacement d'un des véhicules 4*4 vieillissant sera proposé pour renouveler progressivement la flotte du syndicat.**

PARC INFORMATIQUE :

Actuellement le parc informatique du syndicat comporte une soixantaine d'ordinateurs + 5 serveurs + 6 imprimantes et copieurs.

Compte tenu des nombreux remplacements d'ordinateurs et d'équipements de visioconférence faits depuis 2 ans pour équiper les agents d'ordinateurs portables et faciliter le télétravail, **il est proposé de limiter les achats d'équipements en 2023** à savoir :

- **Limiter les renouvellements à 3 postes informatiques + 1 station de travail** (pour 6 000 € au lieu des 10 000 € habituels) ; l'achat de matériels de qualité permettra d'envisager une longue durée de vie et un renouvellement tous les 8 ans maximum
- **Renouveler les équipements de téléphonie mobile** de l'équipe pour faciliter le télétravail (coût estimé à 10 000 € HT) : une piste d'économie consisterait à intégrer leur acquisition dans le nouveau marché de téléphonie à lancer, (cette dépense prévue sur 2022 été repoussée faute de temps à 2023)
- **Limiter l'acquisition de petits matériels** (pour environ 6 000 € HT au lieu des 10 000 € habituels).
- **Un GPS de précision métrique** pour l'acquisition de données naturalistes (environ 6 300 € HT) (financé par la Région à 80 %)

Petits matériels :

Avec la suppression de l'équipe d'entretien des berges du Verdon, les petits matériels dédiés à cette équipe (tronçonneuses, débroussailleuses, outillage... qui étaient intégrés à l'inventaire du syndicat mixte) vont être réaffectés à l'équipe générale du syndicat. Ils vont ainsi renforcer les matériels utilisés par l'agent d'entretien du domaine, les écogardes, et les agents du syndicat. Cette réaffectation limitera les achats de matériels en 2023.

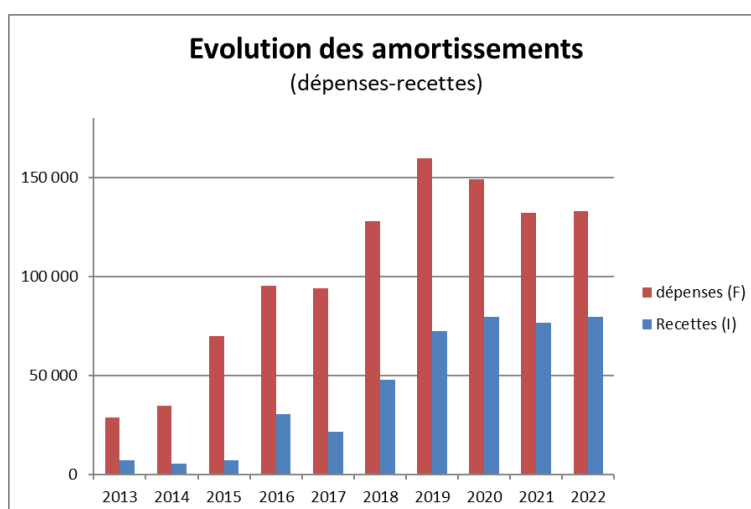
A partir de l'inventaire mis à jour, une réflexion sera menée pour éventuellement vendre les matériels qui ne pourraient pas être utilisés (cheval de fer ?) ou qui ne seraient pas adaptés aux besoins du syndicat (certains véhicules ?).

Passerelle de L'Estellié : des travaux d'entretien ont été réalisés en 2015. Une visite prochaine sera à organiser en 2023 pour vérifier son état (5 000 €) et prévoir d'éventuels travaux d'entretien

Divers : mobilier de bureau, matériel d'entretien des domaines (débroussailleuse, brouette électrique, etc.).

AMORTISSEMENTS :

Obligatoires pour le syndicat mixte depuis le budget 2010. Cependant, en cas de subventions obtenues sur de l'investissement, il est nécessaire pour le Parc d'amortir les dépenses ET les recettes correspondantes.



Depuis :

- 2018 : démarrage de l'amortissement de la ferme pédagogique (sur 25 ans).
- 2019 : démarrage de l'amortissement des travaux d'amélioration de l'accueil et aménagements écoresponsable de la maison du Parc et de ses abords (sur 10 ans).
- 2020 : démarrage des amortissements du serveur et des nouveaux ordinateurs (sur 5 ans).

En 2022, leur montant est resté stable par rapport à 2021 (en dépenses : 132 178 € et en recettes : 76 562€).

Compte tenu des travaux et des acquisitions faites sur 2022 (réfection des planchers de la bastide de Valx, acquisition d'un bateau écogardes, d'un véhicule porteur d'eau, d'une presse à fruits...), les amortissements **sur le budget principal du syndicat**, devraient sensiblement augmenter en 2023.

1-5 Endettement du syndicat :

Pour les travaux d'aménagement et de valorisation du Point Sublime/Couloir Samson qui ont démarré en octobre 2020 et vont se poursuivre jusqu'à mi 2023 : un emprunt a été souscrit par la Régie en 2020 à hauteur de 440 000 € sur 25 ans pour composer l'autofinancement de l'opération dans sa globalité. En parallèle, un prêt relais de 1 700 000 € a également été souscrit pour permettre le paiement des travaux en attendant le versement des subventions.

Fin 2022, une ligne de trésorerie a été souscrite pour un montant de 400 000 € sur 12 mois renouvelable, pour mener les travaux et les opérations pluriannuelles que le Parc porte en tant que chef de file ou financées par des fonds européens ou (CAMPAS, Qualité des sols, Gypse, Tours du Verdon...) dont la perception des versements se fait toujours en grand décalage par rapport aux dépenses.

En 2023, un nouvel emprunt de 100 000 € sera nécessaire pour composer l'autofinancement du projet d'aménagement des embarquements ainsi qu'**une ligne de trésorerie (620 000 €)** (pour attendre le remboursement des subventions des embarquements et des pontons).

1-6 État des provisions constituées :

Provision constituée dans le cadre du budget principal pour éventuel licenciement des CDI

Elle a été constituée progressivement sur la période 2013 à 2015, suite au souhait des élus de stabiliser l'équipe en proposant des CDI aux agents qui étaient éligibles. Trois années de suite, le Parc a provisionné 30 000 €/an et constitué une provision de 120 000 €. Depuis, cette provision a été maintenue, mais n'est plus complétée depuis 2016.

Pour 2023, il est proposé de la conserver à ce montant.

2 – BUDGET AUTONOME DE LA REGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES DU VERDON

Créée en 2014, la Régie a comme mission d'accompagner, porter et gérer les opérations permettant d'améliorer l'aménagement et la gestion des sites naturels fréquentés du Verdon pour permettre leur découverte dans de bonnes conditions tout en les protégeant. Elle peut conseiller, accompagner ou réaliser pour le compte des collectivités concernées par ces sites (communes, intercommunalités, départements, Parc) quand celles-ci n'ont pas la possibilité ou l'ingénierie pour construire les projets ou porter les travaux ou la gestion à venir de sites à forts enjeux, à dimension intercommunale ou interdépartementale.

Créée sous forme de Régie à simple autonomie financière et gérée par un conseil d'exploitation, elle a été dotée de son premier budget autonome en 2015.

2-1 Priorités 2023

Pour 2023, les priorités proposées au comité syndical par le conseil d'exploitation de la Régie sont les suivantes :

1. La **finalisation des travaux** (démarrés en octobre 2020) **de requalification du site du Point Sublime** (Rougon), et notamment les **équipements intérieurs et extérieurs de la Maison de site** et la finalisation de certains travaux sur le site du Point Sublime / Couloir Samson non réalisés en 2022 (travaux non encore transférés dans le budget SPIC parkings),
2. **L'animation de la Maison de site et son inauguration** (évènement, communication...)
3. La réalisation **des travaux sur les embarquements eau vive** (Rougon et Castellane) au 1^{er} semestre 2023,
4. **L'acquisition de pontons de mise à l'eau pour les communes** des lacs touchées par la sécheresse
5. L'élaboration en interne du programme d'aménagement pour le site **Cavaliers-Fayet (Aiguines)** préalable à **une étude d'aménagement**,
6. La finalisation de **l'étude de définition d'un projet global pour la route des Crêtes (La Palud-sur-Verdon)**,
7. La poursuite de **l'entretien du réseau radio sécurité Verdon**,
8. L'accompagnement dans la définition d'un **projet de valorisation des fouilles de Jabron** (communes de Comps-sur-Artuby et Trigance)
9. **L'animation de la Régie, la participation aux instances de l'Espace valléen et l'animation de la démarche Grand Site.**
10. L'élaboration de la **candidature au label Grand Site de France** pour les Gorges du Verdon

Hors ingénierie, ces priorités devraient se traduire au travers des actions suivantes en 2023 :

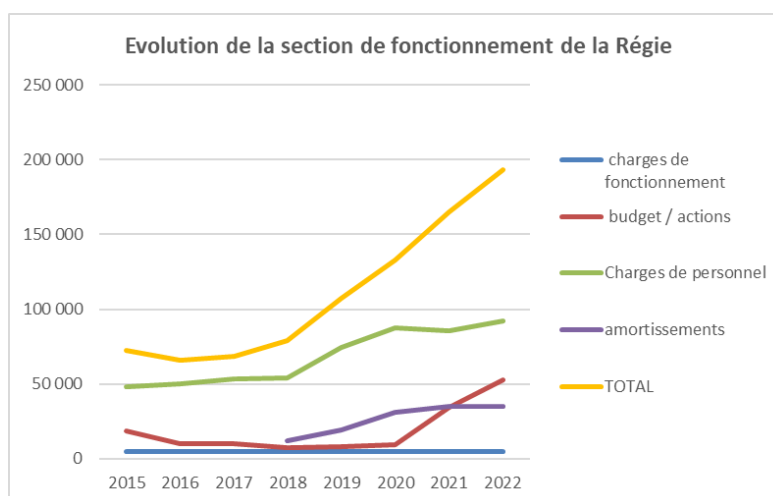
Intitulé de l'action	coût total	coût sur 2023	dont autofinancement 2023
Finalisation des travaux sur le site du Point Sublime / Couloir Samson (équipements maison de site...)	160 200 € HT	160 200 € HT	32 040 €
Inauguration de la Maison de site (évènement, communication...)	14 930 € HT	14 930 € HT	2 986 €
Réalisation des travaux sur les embarquements eau vive (Rougon et Castellane) (réalisés sur le budget régie, ils seront ensuite transférés au budget SPIC parkings)	500 000 € HT	496 000 € HT	99 200 €

Elaboration en interne du programme d'aménagement pour le site Cavaliers-Fayet (Aiguines)	Programme réalisé en interne Etude = 100 000 € HT	à définir en fonction de l'avancement du programme	
Finalisation de l'étude de définition d'un projet global pour la route des Crêtes (La Palud-sur-Verdon),	80 000 € TTC	26 900 € TTC	5 380 €
Entretien du réseau radio sécurité Verdon	3 000 € TTC	3 000 € TTC	3 000 € TTC
Accompagnement dans la définition d'un projet de valorisation des fouilles de Jabron (communes de Comps et Trigance)	Définition du projet en 2023	0 €	0 €
Elaboration de la candidature au label Grand Site de France pour les Gorges du Verdon	Montant de l'accompagnement en cours de définition	A définir DM	A définir DM
Acquisition de pontons de mise à l'eau (schéma accueil des lacs). (acquis par la Régie ils seront ensuite transférés aux communes)	Max 120 000 €	Max 120 000 €	Autofinancement apporté par les communes demandeuses

Ces projets qui seront portés par la Régie sont complétés par les services liés à la gestion des sites concernés par l'Opération Grand Site et qui font désormais l'objet de budgets annexes présentés plus bas (Cf. § 3 et 4) : **la gestion de la navette Blanc-Martel et la gestion du site du Point Sublime / Couloir Samson.**

2-2 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer son animation, sa gestion et la réalisation d'études : les principales dépenses sont les dépenses du personnel de la Régie auxquels s'ajoutent des contributions administratives et comptables du Parc et quelques frais divers (dont l'adhésion au Réseau des Grands Sites de France, l'entretien du réseau radio...).



En 2021, la section de fonctionnement s'élevait à 164 935 €. En 2022, son montant a augmenté pour atteindre 193 222€, en raison de l'augmentation du point de salaire des agents, de l'embauche d'un agent supplémentaire sur 2 mois pour l'étude fréquentation des cavaliers, de la prise en compte d'une année complète d'intérêts d'emprunts, du paiement de la taxe d'équipement sur le Point Sublime et de la programmation de l'étude route de crêtes.

LES DEPENSES :

En 2023, les dépenses de fonctionnement de la Régie devraient augmenter car elles vont désormais intégrer les dépenses de fonctionnement de la maison de site du Point Sublime (personnel, fluides, consommables...) qui seront partiellement refacturées au budget SPIC Parkings car le responsable de la maison de site assurera une partie de l'accueil et de la gestion des parkings.

Elles vont également intégrer la réalisation du dossier de labellisation du Grand site.

Elles doivent prendre en compte l'inflation qui va mécaniquement faire augmenter tous les coûts de fournitures, salaires, fluides, énergie...

Avec la multiplication des aménagements/acquisitions portés par la Régie, une attention particulière devra être portée à l'avenir aux coûts des intérêts des emprunts et des prêts relais qui augmentent fortement, encore plus avec la crise économique et le relèvement des taux. Le taux pour le projet embarquements a plus que doublé par rapport au taux obtenu pour la maison de site par exemple. Il sera important que leur coût soit porté / facturé aux structures qui vont les gérer par la suite et générés des recettes avec eux (SPIC parking ou communes demandeuses des acquisitions ou aménagements) lorsque les opérations sont terminées.

Charges de personnel :

Depuis 2019, le temps de travail dédié à l'animation et au fonctionnement de la Régie est de 1,5 ETP (un chargé de gestion à plein-temps et un chargé de travaux) pour accompagner la mise en place des grands projets envisagés. Une petite baisse ponctuelle est à noter en 2021, en raison du passage à 80 % d'un des agents.

En 2023, les charges de personnel vont augmenter car :

1. elles resteront basées sur 1,5 ETP pour les salariés à l'année (0,8 ETP pour le chargé de projet et 0,4 ETP pour le chargé de travaux) et une valorisation du temps de travail du personnel administratif du syndicat (0,3 ETP).
2. mais un agent saisonnier sera embauché pour l'accueil et l'information proposé à la Maison de site du Point Sublime. Cet accueil se fera de juin à octobre par un agent dédié recruté début 2023. Cet agent interviendra de plus en amont de l'ouverture de la Maison de site pour préparer son ouverture (installation matérielle du lieu, organisation de l'espace, communication, lien avec les partenaires...) sur 3 mois complémentaires (mars à mai) financés par l'Europe (Leader), la Région Sud et le Département des Alpes-de-Haute-Provence. Un renfort du responsable sera mis en place sur 2 mois durant l'été. Sur le contrat de 5 mois, leur mission combinera l'accueil de la maison de site et l'accueil/gestion de l'équipe des parkings ; leur coût sera donc partagé avec le SPIC parkings.

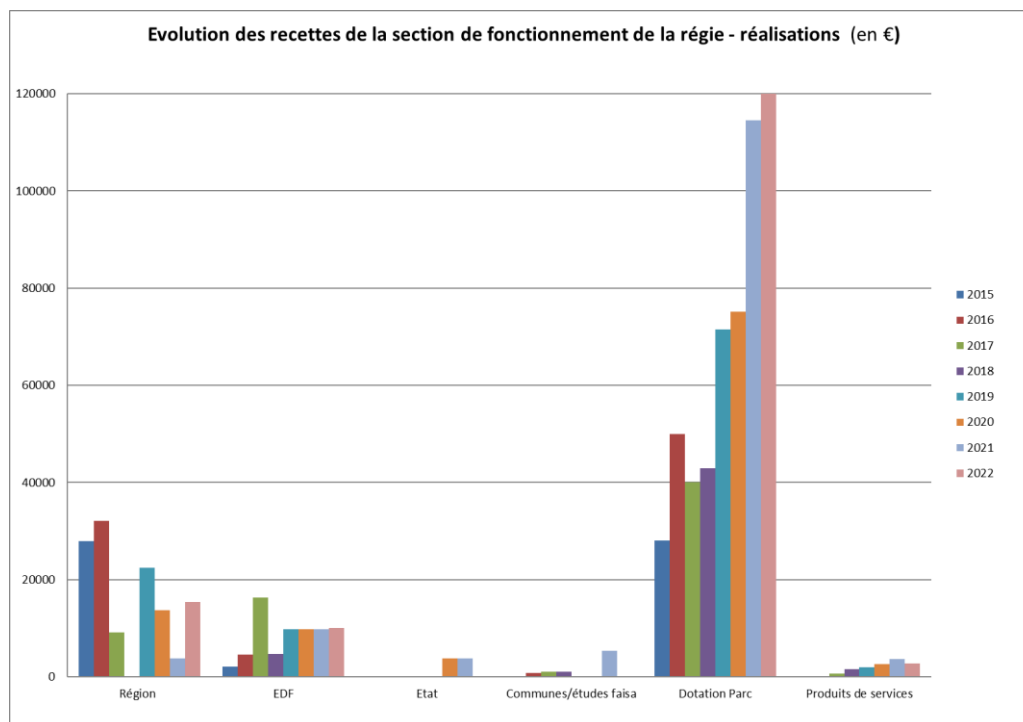
LES RECETTES :

La Régie n'a pas de cotisations spécifiques, elle est alimentée par des dotations (du Parc), une aide au fonctionnement d'EDF (9800 € par an), des subventions sur actions (selon les opérations menées DREAL, Conseil régional, Europe...) ainsi que des prestations (AMO, MOE...) qu'elle peut réaliser en quasi-régie pour le compte des membres du syndicat mixte.

Depuis juillet 2021, l'animation (ingénierie) de la Régie n'est plus soutenue par la Région ou les fonds européens. Elle est cependant évidemment nécessaire à l'avancée des projets de l'opération Grand Site en particulier, comme elle l'était avant la création de la Régie lorsqu'elle était autofinancée par le Parc.

A partir de 2022, le temps de travail du chargé de projet de la Régie passé pour accompagner la mise en place et le fonctionnement de la navette a pu **être valorisé et remboursé par le budget annexe du SPIC navette**. Ce temps de travail est une nécessité pour son bon fonctionnement, c'est une réalité depuis le lancement de ces actions et cela compose une nouvelle recette légitime pour le fonctionnement de la Régie.

Il en sera de même en 2023 pour le temps de travail du chargé de projet mobilisé pour préparer et accompagner le fonctionnement des parkings et des navettes, qui pourra être facturé aux SPIC parkings et navettes, ainsi que 50 % du temps du personnel responsable de l'accueil à la maison de site (refacturé au SPIC parking).



Lorsque ses **prestations** vont au-delà du simple accompagnement, la Régie peut réaliser des études de faisabilité ou des prestations d'accompagnement ou de portage d'actions pour le compte des membres du Parc. Ces études ou missions payantes génèrent quelques recettes propres (exemple la mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte de la commune de Saint-Julien-le-Montagnier (recette prévue de 20 000 € TTC sur l'ensemble de la mission)). **Le temps d'ingénierie mobilisé par les opérations menées pour le compte d'autres collectivités doit être facturé pour les faire participer aux charges de personnels nécessaire pour mener les opérations à bien** (ex sur le dossier d'acquisition des pontons), d'autant que ce type de dépenses est la plupart du temps subventionnable par nos financeurs (Etat, Région...).

Depuis 2017, sont également perçues les **redevances d'utilisation du réseau radio** (2 760 € perçus en 2022). En 2023, elles devraient se maintenir ou légèrement augmenter si de nouveaux utilisateurs souhaitent en bénéficier.

Enfin, depuis sa création le budget de fonctionnement s'équilibre par des **dotations exceptionnelles de fonctionnement du Parc à la Régie** qui sont non remboursables. Atteignant 114 547 € en 2021, la dotation du Parc à la Régie s'est élevée à 122 000 € en 2022.

En 2023, comme les années précédentes, en phase de stabilisation des recettes liées à la gestion des sites, le budget du Parc devra encore verser une dotation importante pour équilibrer le budget de fonctionnement de la Régie. Elle devrait augmenter en raison de l'intégration des frais de fonctionnement de la maison de site du point Sublime (SPA) qui seront autofinancés. **Des subventions seront également recherchées pour financer le coût de l'étude de labellisation Grand site.** Enfin, avec le nombre de sites aménagés qui augmente pour organiser et améliorer l'accueil des visiteurs, **une réflexion sur le modèle économique de la gestion du grand site doit se mettre en place** pour que le Syndicat mixte du Parc ne soit pas le seul à financer leur fonctionnement et leur gestion.

2-3 La section d'investissement

Depuis la création de la Régie, plusieurs projets d'investissements ont été réalisés et notamment :

1. **L'aménagement de deux belvédères des gorges du Verdon** (Dent d'Aire et du col d'Illoire)
2. La création **d'un réseau radio sécurité Verdon (2019)** accessible aux professionnels du tourisme (accompagnateurs,) des secours, des collectivités et des partenaires du Parc, ainsi qu'à des éleveurs situés en zone blanche à titre expérimental. Un bilan a été réalisé fin 2021 après 5 années de fonctionnement du réseau radio. Les modalités d'accès au réseau radio pour 5 années ont été redéfinies en 2022. Comme chaque année, un budget sera dédié à l'entretien du réseau radio (entretien, réparations, remplacement matériel éventuellement volé...).
3. **La requalification du site du Point Sublime / Couloir Samson** : les travaux de création d'aires de stationnement et de cheminement jusqu'au belvédère se sont terminés en juin 2021. La **construction de la maison de site** du Point Sublime commencée en 2022 se terminera pour l'été 2023 avec **les derniers travaux d'aménagement et l'installation des équipements d'accueil et d'interprétation**.

Un emprunt et un prêt relais ont également été souscrits pour cette opération en 2020 (**Cf. § 1-5 Endettement du syndicat**).

Cette opération fait l'objet, à partir de 2021, d'un budget annexe spécifique (en tant que SPIC) intégrant à la fois les dépenses d'investissement mais aussi les dépenses et recettes de gestion (Cf. § 3).

Les dépenses liées aux équipements générant des recettes (parkings et aménagements liés) ont ainsi été intégrées à ce budget SPIC alors que les dépenses ne générant pas de recettes (service public administratif : cheminements, belvédère et maison de site) restent dans le budget de la Régie.

Ainsi les coûts de construction de la Maison de site (SPA) font partie du budget de la Régie.

4. **L'aménagement des sites d'embarquements/débarquements eau vive sur le moyen Verdon** a été défini en 2019 avec la réalisation de l'étude avant-projet et la constitution du permis d'aménager (coût total de cette tranche = 60 000 € TTC). Les crédits pour la réalisation de la phase travaux ont été obtenus en 2021 (subventions FEDER, Agence de l'Eau, Région Sud). **Les travaux sont prévus de février à mai 2023.**

Cette opération de travaux sera, dans un premier temps, portée par le budget Régie et les travaux seront ensuite transférés, une fois terminés, vers le budget annexe SPIC OGS parkings en cours d'année 2023. Leur gestion devra être portée directement par le budget annexe SPIC Parkings, dès 2023 pour pouvoir générer des recettes dès leur ouverture qui compenseront les coûts résiduels de mise en œuvre et les coûts de gestion (**Cf. §3**).

5. En 2023, pour accompagner **le schéma d'accueil des lacs** et répondre aux besoins urgents des communes les plus touchées en 2022 par la sécheresse et la baisse du niveau d'eau des lacs, la Régie pourrait porter **un achat groupé de pontons de mise à l'eau pour les activités nautiques, pour le compte des communes**. Cette acquisition de biens qui seront par la suite restitués aux communes demandeuses serait financé par l'espace valléen / contrat montagne (Etat, Région, SCP) et son autofinancement apporté par les communes. Son coût est estimé à 120 000 €

En 2018, le budget de la Régie a intégré **ses premières dépenses amortissements**. Atteignant 22 305€ en 2022, **elles devraient être stables en 2023 et augmenter par la suite avec la réception de l'ensemble des travaux de la maison de site.**

L'ensemble des dossiers portés en investissement par la Régie étant financé par des subventions (en partie européennes), l'essentiel des recettes d'investissement sont perçues en décalé (souvent plus d'un an) après le solde des dépenses réalisées, ce qui génère systématiquement **un besoin de ligne de trésorerie** et les coûts associés (qui ne sont pas finançables). Une attention particulière doit être portée sur ce point comme sur les intérêts d'emprunt car leur taux augmente fortement avec la crise économique et il sera essentiel pour l'avenir de la régie de **réduire au maximum le temps d'utilisation** de ces lignes de trésorerie en réduisant au maximum le délai de perception des soldes de subvention et **en faisant porter les frais des intérêts par les entités demandeuses des projets** ou porteuses des recettes de gestion par la suite (communes, SPIC...).

En 2023, un nouvel emprunt sera nécessaire pour composer l'autofinancement du projet d'aménagement des embarquements ainsi **qu'une ligne de trésorerie** (pour attendre le remboursement des subventions des embarquements et des pontons) **(Cf.§ 1-5 Endettement du syndicat)**.

3 – BUDGET ANNEXE OGS PARKINGS ET SERVICES

Budget créé en 2021, il est en effet indispensable à la mise en place des services de parkings et d'accueil sur le site du Point Sublime et du Couloir Samson depuis la fin des travaux en 2021.

Fin 2021, les dépenses d'investissement liées aux équipements générant des recettes (parkings et aménagements liés) et initialement inscrites au budget autonome de la Régie ont été transférées sur ce budget.

Le budget annexe OGS parkings et services correspond donc aujourd'hui : aux dépenses et recettes d'investissement des aménagements générant des recettes du site du Point Sublime / Couloir Samson mais aussi dépenses et recettes de gestion du site.

Ce budget annexe est un **Service public industriel et commercial (SPIC)** qui doit être budgétairement équilibré. Depuis décembre 2021, les dépenses et recettes liées aux travaux ont été réintégrées dans ce budget SPIC.

L'année de sa création, en 2021, le budget annexe SPIC OGS parkings et services a été quasi exclusivement consacré au fonctionnement du site du Point Sublime / Couloir Samson ; le transfert des investissements du budget Régie au budget SPIC ayant été opéré en décembre 2021. Depuis 2022, le budget comporte donc désormais une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Ce budget annexe a vocation à intégrer petit à petit les autres opérations d'aménagement de parkings et de sites d'accueil du public ou des activités professionnelles (ex : eau vive) mise en place dans le cadre du grand site (investissements et gestion).

Ce service est soumis à la TVA et l'ensemble du budget est donc présenté hors taxe.

3-1 Priorités 2023

Dans la poursuite de l'année 2022, le budget va être consacré en 2023 :

1. Au solde des dernières dépenses et recettes d'investissement pour les aménagements générant des recettes sur le site du point Sublime / Couloir Samson (parkings et équipements liés),
2. Aux dépenses de gestion de ce site (personnel saisonnier, charges diverses...) et à l'encaissement de ses recettes (stationnements grand public et redevances versées par les usagers du site pour l'accès aux parkings réservés aux professionnels).

Il sera amené, en 2023, à intégrer également une partie des coûts de gestion de la maison de site du Point Sublime (50 % des charges de personnel, eau, électricité, télécom...) qui va assurer une part de l'accueil et de la gestion des parkings. Et ceci dès sa mise en service.

Concernant la nouvelle opération d'aménagement **des sites d'embarquements pour les activités d'eau vive notamment** (travaux prévus au 1^{er} semestre 2023 (Cf. § 2) : l'opération de travaux (parkings et équipements liés) sera, dans un premier temps, portée par le budget Régie et les travaux seront ensuite transférés, une fois payés, vers le budget annexe SPIC OGS parkings lors d'une décision modificative du en cours d'année 2023. En revanche, dès la livraison des aménagements, leur gestion devra être portée directement par le budget annexe SPIC Parkings pour pouvoir générer des recettes dès leur ouverture, recettes qui compenseront les coûts résiduels de mise en œuvre et les coûts de gestion.

3-2 Section de fonctionnement

Sur 2022, hors investissement, le budget de fonctionnement du site du Point Sublime / Couloir Samson sur une période de 5 mois a représenté un budget de 102 161 € HT (réalisé).

La différence avec le budget prévisionnel qui avait été validé de 145 600 € HT s'explique par le fait que, dans cette période d'expérimentation du fonctionnement du site, nous avons estimé largement les besoins en termes de petit équipement, consommables, etc., difficiles à chiffrer dans un contexte où les travaux d'aménagement n'étaient pas encore complètement terminés.

Ce budget a permis de financer pour la saison les salaires des agents sur site, le matériel nécessaire au fonctionnement et à l'entretien, les tenues des agents, la signalétique, la location toilettes sèches et de l'espace d'accueil dans l'attente de la Maison de site, les frais divers (Internet, électricité...) et le paiement d'une redevance d'occupation à la commune de Rougon.

Ce budget est équilibré grâce aux recettes de gestion du site : stationnements et redevances diverses.

Compte-tenu de la fin du chantier de la Maison de site qui va fortement perturber le 1^{er} semestre 2023, la gestion du site est prévue pour l'année 2023 entre juin et fin septembre sur le modèle de ce qui a été mené en 2022.

A partir de la livraison de la maison de site, ces services et l'accueil humain sur le site seront assurés par elle et leur coût de fonctionnement portés administrativement par le budget régie avant d'être refacturés en partie au budget SPIC parking. Leur coût étant partagé entre les 2 services (SPA et SPIC), il devrait au final être moindre pour le SPIC à partir de 2023.

Comme précisé ci-dessus, la section de fonctionnement intègrera le fonctionnement des aires d'embarquements aménagées pour les activités d'eau vive sur Rougon et Castellane dès 2023.

Au-delà de la hausse générée par l'intégration de la gestion de ces nouveaux sites, la section de fonctionnement devrait augmenter en 2023, en raison de :

1. **L'augmentation du point de salaire** (impact sur 5 mois au lieu de 3 en 2022),
2. **L'inflation des prix** énergie/consommables/eau/télécom...,
3. **De la hausse des intérêts bancaires et l'intégration de la gestion des embarquements...**

(avec de nouvelles dépenses mais aussi de nouvelles recettes liées à la gestion des embarquements et d'autres à rechercher).

Les charges de fonctionnement prévues sur l'année 2023 sont les suivantes :

1. **Frais de personnel** pour la gestion des parkings du Point sublime/couloir Samson et des embarquements : entretien du site, des équipements, des accès et de l'accueil des visiteurs.

1 gestionnaire du site partagé et 5 agents saisonniers (dont un adjoint au responsable) polyvalents sont prévus sur la période (5 mois maximum pour le site du Point Sublime et 2,5 mois pour le site du Couloir Samson).

Le gestionnaire de site devrait être embauché à partir de mi-mai pour préparer la saison (plannings, matériel...) et pour faire le bilan en fin de saison.

Les frais correspondant au temps de travail des agents du Parc et de la Régie affectés au pilotage et au suivi administratif des parkings seront valorisés et remboursés par le SPIC au budget principal et budget Régie.

Avec un fonctionnement rodé sur 2 ans, **le besoin de personnel d'accueil et d'entretien en 2023 devrait être moindre qu'au démarrage**, il est proposé de **réduire un peu la taille de l'équipe sur la partie Point sublime** et de **prévoir des jours de fermeture en hors saison**.

2. Indemnité liée au transfert de gestion du site de la commune de Rougon au Parc du Verdon,
3. Les dépenses diverses de gestion du site (tenues des agents, véhicules, équipements d'entretien, abonnements, eau, électricité, télécommunication...),
4. Les frais liés au paiement par carte bancaire des services (frais bancaires, maintenance des terminaux de paiement...),
5. Les frais administratifs liés à l'aménagement du site (amortissements, intérêts d'emprunts et autres) seront en augmentation en 2023 (avec l'augmentation des taux d'emprunts et des prêts-relais).

Les recettes du fonctionnement prévues sur 2023 devront augmenter pour équilibrer le budget et seront :

1. Les recettes de stationnement payant sur le site (stationnements du Point Sublime et du Couloir Samson), moins les frais éventuels (cartes bancaires...) : pour équilibrer le budget, il est proposé de les faire augmenter en 2023 en **misant sur une légère augmentation du nombre de visiteurs** (en regard de 2022 considéré comme une année basse / baisse de fréquentation exceptionnelle du Verdon suite au manque d'eau) et **en augmentant les tarifs des 2 parkings** (pour tenir compte de l'inflation, de l'augmentation du point de salaire et pour valoriser les services supplémentaires mis à disposition gratuitement (toilettes, espaces muséographiques, accueil...). Une proposition de tarifs révisés sera faite.
2. Les redevances d'utilisation des aires d'embarquements nouvellement aménagées **se rajouteront aux recettes habituelles : elles seront payées par les professionnels de l'eau vive qui les utiliseront** et seront calculées pour permettre de financer progressivement l'autofinancement de l'opération (capital frais bancaires et intérêts des emprunt et prêt relais) et les coûts de gestion réduits des sites (mutualisés avec les autres parkings). Une proposition de tarif est en cours de calcul.
3. Les redevances d'utilisation du domaine public payées par les usagers du site Point sublime /couloir Samson dans le cadre d'activités professionnelles (randonnée aquatique, activités embarquées, randonnées pédestres, escalade...) ou d'abonnement grand public
4. En fonction des demandes, les éventuelles redevances de mises à disposition des terrains pour des manifestations sportives ou des tournages.

3-3 La section d'investissement

Jusqu'à la finalisation des travaux des parkings et quelques petits travaux complémentaires non subventionnés (améliorations des cheminements par exemple), le syndicat poursuivra les dépenses et recettes sur le budget Régie et prendra en en 2023 une décision modificative pour transférer la part des travaux qui doit être affectée au SPIC (en dépenses et en recettes), comme cela a été initié en 2021.

À noter que les travaux d'aménagement des sites d'embarquement / débarquement eau vive seront également être transférés fin 2023 sur le budget SPIC parkings et services.

4- BUDGET ANNEXE NAVETTE BLANC-MARTEL

Créé en 2020, ce budget annexe permet la gestion du service de la navette Blanc-Martel, portée par le Parc du Verdon depuis 2020 dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Région Sud.

En 2023, le budget annexe Navette Blanc-Martel comportait une section de fonctionnement et une section investissement (rajoutée en 2021 pour intégrer la création du système de réservation sur Internet).

C'est un **Service public industriel et commercial (SPIC)**.

4-1 Priorités 2023

Sur 2023, l'objectif est de poursuivre et améliorer le service de navette Blanc-Martel sur le modèle de ce qui a été mis en place depuis 2020. Cette poursuite se fera dans le cadre d'une convention avec la Région Sud qui sera renouvelée début 2023.

Avec l'augmentation des coûts liée à l'inflation, la priorité 2023 sera d'équilibrer le budget du service.

Compte tenu du renouvellement du marché de transport cette année, de l'augmentation des prix du carburant et de l'augmentation des coûts de salaires, les dépenses risquant d'augmenter, **un travail d'identification d'économies possibles et de complément de recettes est en cours pour assurer l'équilibrer du budget.**

Dans cet objectif, la période de fonctionnement large du service hors été sera affinée afin de favoriser le développement hors-saison (entre les vacances de printemps et celles de la Toussaint) **tout en réduisant les périodes où la fréquentation est trop faible pour équilibrer le budget** : sur cette période le service fonctionnera au moins samedis, dimanches, jours fériés et ponts avant et après l'été, et tous les jours entre début juillet et mi/fin septembre (en fonction de la gestion du site du Point Sublime). **La circulation le vendredi hors saison sera questionnée.**

Depuis 2021, le service de transport a été complété par la création d'un **système de réservation et paiement en ligne afin de faciliter le fonctionnement pour les usagers** (plus de file d'attente au départ du bus, plus simple pour s'organiser...) mais **aussi afin de fluidifier le système** (moins d'attente pour la montée dans le bus, paiement et enregistrement facilités...). La réservation en ligne est un succès et a réellement permis de mieux étaler la fréquentation et d'adapter le nombre de rotations aux réservations réelles.

Depuis la mise en service de ce système début juillet 2021, le nombre de rotations journalières de bus proposées pour la navette est généré automatiquement en fonction de la demande (quand une première navette est pleine, une nouvelle est créée). Malgré un démarrage compliqué par des soucis liés au système de paiement par cartes bancaires fourni par l'administration fiscale (PAYFIP) qui a demandé beaucoup d'accompagnement par les agents de la Régie et du Parc, son fonctionnement s'est normalisé depuis mi-2022.

Le système de réservation et d'achat de billets en ligne demande néanmoins de maintenir un temps de travail et de veille d'un agent en permanence pour répondre aux sollicitations urgentes des clients, aux problèmes de paiement électronique des réservations, et aux questions d'organisation exceptionnelle des rotations en cas d'incident (météo, fermeture de la route...). En 2022, cette présence s'est organisée en saison avec l'équipe de gestion du site Point Sublime qui est physiquement en contact avec la navette et le reste de l'année avec l'équipe du Parc ou de la Régie.

Ce système sera poursuivi en 2023.

Une option de vente de titres de transport par des partenaires (offices de tourisme par exemple) est à l'étude afin d'améliorer encore plus l'offre pour les usagers ainsi qu'un système d'enregistrement plus rapide des passagers dans le bus.

4-2 BUDGET

La section de fonctionnement permet d'assurer l'organisation globale du service de navette.

En 2020 et 2021, les résultats de l'exercice étaient excédentaires, ce qui a permis de composer l'autofinancement du système de réservation en ligne par exemple.

Sur 2022, le budget SPIC navette a aussi financé l'expérimentation d'une navette locale de transport sur le site du Couloir Samson. Ce service gratuit pour les usagers, lié à la navette Blanc-Martel a permis de transporter les visiteurs sur le site dont les usagers de la navette Blanc-Martel.

Sur 2022, seuls **13 563 titres de transport** (contre 15 683 en 2021) ont été vendus entre le 8 avril et le 6 novembre. On constate donc une forte réduction de la clientèle habituelle qui s'explique par la baisse importante de fréquentation touristique qu'a connue le Verdon (et le sentier Martel) en raison de la sécheresse et de la couverture médiatique négative concernant l'absence d'eau.

Les dépenses relatives à ce service se sont élevées à **120 975 €HT (dont 29 850 € HT de navette Samson gratuite pour les usagers) et ses recettes à 92 930 €HT. Si l'on ne considère que l'exploitation du service en 2022, le service est donc déficitaire mais cette situation sera compensée par l'excédent de fonctionnement reporté de 2021. La situation va donc pratiquement s'équilibrer budgétairement.**

On peut considérer qu'il s'agit d'une année de baisse très exceptionnelle de la fréquentation qui ne devrait pas être amenée à se reproduire avec cette ampleur, d'autant que les professionnels du tourisme se préparent à communiquer positivement sur le Verdon et les activités alternatives aux activités aquatiques ou nautiques (dont la randonnée) dès le printemps 2023.

Cependant compte tenu des augmentations de coût attendues tous secteurs confondus en 2023 et du coût de la navette gratuite du couloir Samson qui a fortement pesé sur le déficit du service en 2022, plusieurs mesures sont proposées pour viser l'équilibre du budget en 2023 :

1. Pour réduire les coûts d'exploitation :
 - Réduire le service pendant les périodes de hors saison où la fréquentation est trop faible pour assurer l'équilibre budgétaire (proposition d'éliminer le service le vendredi en hors saison),
 - Arrêter l'expérimentation de la mise en place d'une navette gratuite du couloir Samson
2. Pour augmenter les recettes :
 - Augmenter les tarifs de la navette pour compenser l'augmentation du coût du transport.

En 2023, les dépenses proposées correspondront :

- i. A la prestation de transport pour assurer le service sur la période : son coût doit être réévalué pour 2023 compte tenu de l'inflation ; par sécurité il est estimé sur la base du coût de 2022 + 20%,
- ii. Aux frais de communication (environ 3 000 € HT),
- iii. Et au temps de travail dédié (pour un équivalent de 10 000 € d'ingénierie du Parc ou des agents du Point Sublime qui assurent le suivi technique en saison, et le suivi administratif du système de réservation qui sera facturé au budget navette).

Les recettes correspondront aux recettes de vente de billets (différents tarifs en fonction des usagers) moins les frais liés à la gestion des encaissements (frais de carte bancaire notamment).

Le service de navette peut s'adapter si besoin aux contraintes liés à la crise sanitaire.

La section d'investissement :

En 2023, un complément de dépense d'environ 10 000 € est prévu pour l'amélioration du système de réservation et de paiement en ligne et le développement d'un système d'enregistrement plus rapide des passagers dans le bus (solution technique en cours de définition).

Une possibilité de vente de titres de transport par des partenaires est à l'étude et pourrait être développé en 2023.

5 – BUDGET ANNEXE GEMAPI – (OBJET 3)

Le premier objectif du DOB est de mettre en discussion les priorités d'intervention de la structure dans le contexte financier et administratif de celle-ci.

5-1 Rappel du contexte

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au profit du « bloc communal ». La GEMAPI constitue une nouvelle compétence obligatoire (2018) et exclusive (2020) affectée aux EPCI à fiscalité propre.

Cette compétence a été automatiquement transférée des communes aux EPCI au 1^{er} janvier 2018.

La compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L 211-7-I du Code de l'environnement, à savoir :

- 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Durant l'année 2018, une démarche de concertation a été menée avec les sept intercommunalités du bassin versant, appuyée par un bureau d'expertise juridique et financière, pour définir la compétence GEMAPI et en imaginer une organisation à l'échelle du bassin versant du Verdon.

Le mode d'organisation choisi est le **transfert de compétence pour les missions de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), et la délégation pour les missions de Prévention des Inondations (PI)**, et a conduit à une modification des statuts du syndicat mixte. Cette modification statutaire, validée par arrêté préfectoral du 3 octobre 2019, a introduit le troisième objet du syndicat, l'objet « GEMAPI », et a acté l'adhésion des 7 EPCI du bassin versant à cet objet. L'adhésion des intercommunalités à cet objet acte du transfert du volet de « Gestion des Milieux Aquatiques » (GEMA) de la compétence.

Pour les missions de Prévention des Inondations, une convention de délégation de compétence est signée entre chaque EPCI et le syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon afin de fixer la durée, les objectifs à atteindre, préciser les moyens mis en œuvre ainsi que les modalités de contrôle de l'exécution de la délégation.

Cette organisation a pris effet au 1^{er} janvier 2020. Il est rappelé que le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon a procédé à une demande de labellisation en tant qu'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau en 2019, labellisation obtenue en avril 2021. Ce label désigne l'établissement comme maître d'ouvrage opérationnel des missions de la GEMAPI sur le bassin versant. Cette reconnaissance lui confèrera également la possibilité d'exercer les compétences qui lui seront confiées par la voie de la délégation, ce qui relève d'une exception au regard du droit des collectivités locales.

Concernant la gouvernance et les aspects financiers :

- Une « formation GEMAPI » a été créée au sein du comité syndical, comprenant des représentants des EPCI et le président du syndicat,
- Le budget GEMAPI est désormais un budget annexe au budget du syndicat mixte,
- Le vote de ce budget est prévu lors du comité syndical du 30 mars 2023,

- Ce budget doit être débattu et validé en amont par la « formation GEMAPI » du syndicat mixte, qui se réunira le 9 février 2023 ;
- Le budget sera alimenté par les subventions des actions, et pour l'autofinancement résiduel :
 - Par l'intercommunalité concernée par l'action pour les actions relevant de la prévention des inondations (PI) (délégation),
 - Par les cotisations des 7 EPCI pour les actions relevant de la gestion des milieux aquatiques (GEMA) (clef de répartition basée sur la superficie comprise dans le bassin versant et la population comprise dans le bassin versant).

5-2 Priorités pour 2023 et actions prévues les années suivantes

Les propositions d'actions pour 2023 sont faites dans la **continuité des actions déjà en cours** et relevant de la compétence GEMAPI, **en intégrant les besoins pour lesquels les actions sont prêtes à démarrer.**

Les besoins ont été établis grâce au diagnostic du bassin, et aux différents documents de planification et documents réglementaires : arrêtés de classement des digues, programme de mesures du SDAGE...

ACTIONS AU TITRE DE LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (portées par le syndicat dans le cadre de conventions de délégation avec chacun des EPCI concernés, autofinancement apporté par l'EPCI) :

Quatre digues sont actuellement classées sur le bassin versant :

- **Les digues du torrent de la Lance sur la commune de Colmars-les-Alpes** (arrêté préfectoral de classement du 24 février 2015),
- **La digue des Relarguiers sur la commune de Beauvezer** (arrêté préfectoral de classement du 24 février 2015),
- **La digue de la Barricade sur la commune de Castellane** (arrêté préfectoral de classement du 12 juillet 2012),
- **Les digues de la commune de Vinon-sur-Verdon** (arrêté préfectoral de classement du 6 novembre 2008).

La digue de Gréoux-les-Bains n'a jamais été classée par les services de l'Etat comme ouvrage de protection contre les inondations. Toutefois cette digue protège de nombreux enjeux, c'est pourquoi DLVAgglo a délibéré en 2018 pour affirmer sa volonté d'étudier cet ouvrage en vue d'un classement et d'une gestion au titre de la réglementation sur les systèmes d'endiguement.

Les actions prévues visent à mettre en conformité réglementaire les ouvrages classés : les études de danger permettent de définir les systèmes d'endiguement en remplissant les exigences réglementaires des services de l'Etat (définir les zones à protéger ; délimiter le système d'endiguement ; définir le niveau de protection ; identifier les travaux nécessaires à l'atteinte du niveau de protection choisi). Elles visent également à entretenir les digues (gestion de la végétation), mettre en place la surveillance des ouvrages (en crue, hors crue), mettre en œuvre des travaux pour améliorer l'état des ouvrages.

En 2021 a été prise la décision d'engager **une démarche de PAPI** (programme d'actions pour la prévention des inondations) sur le bassin versant du Verdon. Cette démarche permettra l'élaboration d'une stratégie d'intervention sur un bassin de risque, la mobilisation des acteurs, une vision globale et transversale du risque inondation, et la mobilisation du fond Etat (fond Barnier). En 2022 la déclaration d'intention a été déposée, ainsi qu'un projet de programme d'études préalables à lancer (PEP). Le dépôt de la déclaration d'intention a permis d'obtenir un financement à 50 % du poste de la chargée de projet gestion du risque inondation. Ce fonctionnement et ce financement a été redemandé pour 2023.

Pour 2023 sont prévus :

- Etude de danger de la digue de Colmars-les-Alpes – coût total 48 246 € ; autofinancement 35 417 € ; budget 2023 : 24 480 €
- Maîtrise d'œuvre pour les travaux de la digue de Beauvezer – coût total 38 156 € ; autofinancement 38 156 € ; budget 2023 : 13 822 €
- Travaux digue de Beauvezer – coût total 227 027€ ; autofinancement 227 027 € ; budget 2023 : 20 283 €
- Etude de dangers digue de Castellane - coût total 50 000 € : autofinancement 50 000 € ; budget 2023 : 50 000 €
- Entretien de la végétation des digues de Vinon-sur-Verdon 2022 (fait mais pas encore payé) – coût total 64 026 € ; autofinancement 64 026 € ; budget 2023 : 64 026 €
- Entretien de la végétation des digues de Vinon-sur-Verdon 2023 – coût total 33 150 € ; autofinancement 33 150 € ; budget 2023 : 33 150 €
- Servitude d'utilité publique - Maitrise foncière des digues de Vinon-sur-Verdon – coût total 41 010 € ; autofinancement 41 010 € ; budget 2023 : 21 600 €
- Outils pour la mise en place de la surveillance en crue à Vinon-sur-Verdon – coût total 5 000 € ; autofinancement 5 000 € ; budget 2023 : 5 000 €
- Etude de danger de la digue de Gréoux-les-Bains - coût total 70 000 € ; autofinancement 70 000 € ; budget 2023 : 50 000 €
- Débroussaillage digue de Gréoux-les-Bains 2022 (fait mais pas encore payé) – coût total 13 440 € ; autofinancement 13 440 € ; budget 2023 : 13 440 €

Pour les années suivantes sont envisagés les opérations suivantes :

- Travaux sur les digues de la Lance à Colmars (plusieurs tranches - coûts à définir par l'étude),
- Etude de danger avec travaux sur les digues de Vinon-sur-Verdon,
- Travaux sur les digues de Vinon-sur-Verdon (plusieurs tranches - coûts à définir par l'étude),
- Entretien de la végétation des digues,
- Surveillance hors crue (mises à jour études de danger, réalisation visites techniques approfondies et visites de surveillance programmées),
- Outils pour la mise en place de la surveillance en crue.

[ACTIONS AU TITRE DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES \(portées par le syndicat dans le cadre du transfert de compétence, autofinancement apporté par la cotisation des EPCI\)](#)

• FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE :

Les études de plans de gestion sédimentaires (PGS) visent à élaborer un programme d'actions afin de gérer les matériaux stockés et transportés par les cours d'eau, dans des bassins où ce fonctionnement est perturbé. Elles permettent également de définir les « espaces de bon fonctionnement » des cours d'eau, à préserver ou restaurer. Il s'agit d'améliorer l'état des milieux aquatiques (habitats aquatiques) et de gérer les risques (déstabilisation d'ouvrages de protection liée à l'enfoncement ; risque de rehaussement des niveaux d'eau en crue lié à l'exhaussement...).

Sur le bassin, des enjeux sont présents sur le haut Verdon (Allos à Saint-André, étude réalisée en 2017, actions à mettre en œuvre), sur le moyen Verdon en aval du barrage de Chaudanne (déficit de matériaux, étude en cours) et sur le bas Verdon en aval du barrage d'Esparron-de-Verdon (déficit de matériaux, étude en cours).

Pour 2023 sont prévus :

- Mise en œuvre du PGS haut Verdon 2022 – coût total 145 642 € ; autofinancement 29 128 € ; budget 2023 : 145 642 €
- Mise en œuvre du PGS haut Verdon 2023 (bras de transfert pont d'Ondres, réinjection, gestion structures alluvionnaires) – coût total 65 000 € ; autofinancement 13 000 € ; budget 2023 : 65 000 €

- Mise en œuvre du PGS haut Verdon 2023 (décorsetage Villars-Colmars) – coût total 120 000 € ; autofinancement 24 000 € ; budget 2023 : 120 000 €
- Suivi dynamique du haut Verdon 2023 – coût total 9 000 € ; autofinancement 1 800 € ; budget 2023 : 9 000 €
- Plan de gestion sédimentaire et des espaces de bon fonctionnement moyen et bas Verdon – coût total 98 892 € ; autofinancement 9 889 € ; budget 2023 : 26 139 €

Pour les années suivantes :

- Mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire haut Verdon – Travaux :
 - o Reconnexion réservoirs sédimentaires,
 - o Transfert-réinjection de matériaux,
 - o Dévégétalisation structures alluvionnaires,
 - o Décorsetage,
 - o Suivis.
- Mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire moyen et bas Verdon – Travaux (coûts à définir par l'étude).

• RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE :

Les projets de restauration hydromorphologique visent à redonner aux cours d'eau dégradés par des interventions passées (curages, recalibrages, seuils...) une morphologie permettant de retrouver un bon fonctionnement global du cours d'eau, tout en répondant aux besoins et usages socio-économiques.

Pour 2023 sont prévus :

- Colostre phase 2.2 – Allemagne-en-Provence centre - DUP et enquête publique – coût total 46 000 € ; autofinancement 13 800 € ; budget 2023 : 46 000 €
- Colostre - Suivi sites témoin 2023-2024 – coût total 72 000 € ; autofinancement 14 400 € ; budget 2023 : 36 000 €
- Colostre - Entretien et finitions du chantier de restauration (secteurs 1 et 2.1) – coût total 34 000 € ; autofinancement 17 000 € ; budget 2023 : 34 000 €
- Etude de restauration hydromorphologique du Pesquier/Recluse à Castellane – coût total 115 356 € ; autofinancement 34 607 € ; budget 2023 : 41 089 €
- Etude avant-projet restauration Verdon La Foux d'Allos – coût total 80 000 € ; autofinancement 48 000 € ; budget 2023 : 80 000 €
- Stage paysage restauration La Foux d'Allos – coût total 2 000 € ; autofinancement 2 000 € ; budget 2023 : 2 000 €

Pour les années suivantes :

- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 2- Allemagne-en-Provence centre – Travaux
- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 3 - Riez/Roumoules - Sensibilisation, concertation, co construction.
- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 3 - Riez/Roumoules - Étude et conception.
- Étude de restauration hydromorphologique d'un affluent du Verdon à prioriser (Malaurie, Notre-Dame, Riou Tort).
- Restauration hydromorphologique du Pesquier/Recluse – Travaux (coûts à définir par l'étude).
- Travaux de restauration du lit dans la traversée de La Foux d'Allos.

• TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BERGES ET DU LIT DES COURS D'EAU :

Au-delà des enjeux initiaux qui ont conduit à la mise en œuvre des premiers plans d'entretien, très liés à la sécurité publique, les interventions ont évolué et les programmes d'entretien répondent maintenant à d'autres enjeux en plus de la gestion du risque : patrimoine naturel (diversité et équilibre des hydro systèmes, lutte contre les invasives,

préservation des espèces, amélioration de la qualité de l'eau, restauration de ripisylves), usages liés à l'eau (concilier les usages liés à l'eau avec la préservation des milieux, valoriser les cours d'eau).

Depuis la prise de compétence GEMA début 2020, l'EPAGE intervenait pour les travaux d'entretien selon deux modalités :

- Une partie des travaux réalisées via des prestations d'entreprises,
- L'autre partie par l'intervention d'une équipe de 4 agents du syndicat (travaux en régie). Suite au choix de la formation GEMAPI et à la position exprimée par les intercommunalités, le comité syndical du 8 décembre 2022 a choisi le scénario d'externalisation complète des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve, conduisant à l'arrêt de l'équipe en régie et à la suppression des postes. La procédure est en cours. Un marché de travaux à bons de commande sera préparé et des financements recherchés début 2023 pour prendre le relais des interventions d'urgence.

Pour 2023 sont prévus :

- Travaux entreprise bas Verdon 2022 (fait mais pas encore payé) – coût total 43 070 € ; autofinancement 13 840 € ; budget 2023 : 43 070 €
- Travaux entreprise bas Verdon 2023 – coût total 89 000 € ; autofinancement 48 300 € ; budget 2023 : 89 000 €
- Travaux entreprise Artuby Jabron 2022 (fait mais pas encore payé) - coût total 62 632 € ; autofinancement 43 843 € ; budget 2023 : 62 632 €
- Travaux entreprise Artuby Jabron 2023 – coût total 69 000 € ; autofinancement 48 300 € ; budget 2023 : 69 000 €
- Travaux entreprise haut Verdon 2022 (fait mais pas encore payé) – coût total 7 634 € ; autofinancement 5 344 € ; budget 2023 : 7 634 €
- Travaux entreprise haut Verdon 2023 – coût total 25 440 € ; autofinancement 17 808 € ; budget 2023 : 25 440 €
- Travaux entreprise moyen Verdon 2022 (fait mais pas encore payé) – coût total 18 554 € ; autofinancement 12 988 € ; budget 2023 : 18 554 €
- Travaux entreprise moyen Verdon 2023 – coût total 25 440 € ; autofinancement 17 808 € ; budget 2023 : 25 440 €
- Travaux de gestion des espèces exotiques envahissantes 2022 – coût total 24 264 € ; autofinancement 9 706 € ; budget 2023 : 24 264 €
- Travaux de gestion des espèces exotiques envahissantes 2023 (renouée du Japon) – coût total 36 288 € ; autofinancement 14 515 € ; budget 2023 : 36 288 €
- Gestion des espèces exotiques envahissantes 2023 (élodée du Canada) – coût total 25 000 € ; autofinancement 10 000 € ; budget 2023 : 25 000 €
- Elaboration nouvelle programmation plan pluriannuel entretien ripisylves 2023-2032 – coût total 185 417 € ; autofinancement 111 250 € ; budget 2023 : 120 097 €
- Equipe rivière 2023 (2 agents) – coût total 79 543 € ; autofinancement 27 498 € ; budget 2023 : 79 543 €

Pour les années suivantes :

- Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle, travaux entreprise,
- Travaux de gestion des espèces invasives.

• PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES ET DE LA BIODIVERSITÉ :

Comme évoqué dans les priorités proposées par la commission Biodiversité et espaces naturels du Parc (§ 1-1-2), les zones humides présentent un grand intérêt patrimonial : diversité de milieux, présence d'habitats d'intérêt communautaire, espèces floristiques et faunistiques protégées réglementairement ou inscrites aux listes rouges des espèces menacées... De plus, elles jouent un rôle en termes de préservation de la qualité de l'eau superficielle et souterraine, et en termes de régulation hydraulique. Les zones humides sont fragiles, elles peuvent être soumises à différents types de facteurs susceptibles d'influencer ces milieux caractéristiques : drainage, absence d'entretien et fermeture du milieu, projets d'aménagement, ou encore pratiques agricoles inadaptées. Une stratégie de préservation

a été définie et inscrite au SAGE Verdon, le besoin est notamment d'élaborer un plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle du bassin versant.

Pour 2023 sont prévus :

- Elaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides – coût total 47 850 € ; autofinancement 10 767 € ; budget 2023 : 11 970 €
- Etudes amélioration connaissance zone humide – coût total 10 000 € ; autofinancement 5 000 € ; budget 2023 : 10 000 €
- Chantiers zones humides (petit matériel, organisation chantiers) – coût total 1 000 € ; autofinancement 500€ ; budget 2023 : 1 000 €

Pour les années suivantes :

- Mise en œuvre de plans de gestion locaux de zones humides : en fonction des priorités issues du plan de gestion stratégique.

• ANIMATION DES PROJETS :

Postes affichés sur le budget annexe GEMAPI :

- Responsable pôle Eau - Gouvernance/Coordination (0,5 ETP),
- Chargé de projet hydromorphologie et continuités (1 ETP),
- Chargée de projet risque inondation (1 ETP),
- Chargée de projets zones humides (0.5 ETP),
- Technicien zones humides (0.5 ETP),
- Technicien rivière bas Verdon-Artuby-Jabron (1 ETP),
- Technicien rivière haut et moyen Verdon (1 ETP),
- Missions support (Informatique, SIG, communication) (0,5 ETP),
- Service administratif (accueil, secrétariat, compta, marchés publics, RH) (1 ETP),

Une décision est à prendre concernant la création du poste suivant :

- Chargé(e) de projet gestion qualité des eaux et nappes souterraines (1 ETP, durée ?, inscription possible en DM))

• CHARGES A CARACTERE GENERAL :

Versement du budget GEMAPI au budget du Parc pour chauffage, électricité, eau, essence, entretien véhicules, papier, fournitures... : proposition de passer de 35 000 / an de 2020 à 2022 à 38 500 / an en 2023 pour tenir compte de l'inflation (+ évolution du point de salaire décidée par l'Etat en 2022).

• FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT :

- Fonctionnement 2023 – coût total 16 240 € ; autofinancement 7 127 € ; budget 2023 : 16 240 €
- Investissement 2023 – coût total 39 300 € ; autofinancement 22 925 € ; budget 2023 : 39 300 €
- Appui juridique – coût total 7 000 € ; autofinancement 7 000 € ; budget 2023 : 7 000 €

• COMMUNICATION

Pour 2023 sont prévus :

- Outil pédagogique plan de gestion sédimentaire haut Verdon – coût total 25 000 € ; autofinancement 5 000 € ; budget 2023 : 12 500 €
- Actualisation fiches invasives – coût total 3 000 € ; autofinancement 600 € ; budget 2023 : 3 000 €
- Panneaux "rivière en bon état" – coût total 1 000 € ; autofinancement 500 € ; budget 2023 : 1 000 €

5-3 Aspects budgétaires :

Le budget GEMAPI sera alimenté par les subventions des actions, et pour l'autofinancement résiduel :

- Par l'intercommunalité concernée par l'action pour les actions relevant de la prévention des inondations (délégation),
- Par les cotisations des 7 EPCI pour les actions relevant de la gestion des milieux aquatiques (clef de répartition basée sur la superficie comprise dans le bassin versant et la surface comprise dans le bassin versant).

Les cotisations des membres au syndicat mixte sont fixées dans les statuts. Elles sont obligatoires et représentent la seule ressource fixe du syndicat mixte. En effet, celui-ci ne perçoit aucune taxe ou impôts directs.

Les autres ressources du syndicat se composent de subventions sur actions (Agence de l'eau, Conseil régional, Conseils départementaux, fonds européens, EDF).

5-3-1 Budget pour l'année 2023 :

Les opérations présentées ci-dessus sont celles qui ont été proposées pour l'année à venir dans la programmation présentée au cours de la structuration de la démarche GEMAPI, actualisée et présentée lors de la réunion de travail de la formation GEMAPI du 15 décembre 2022.

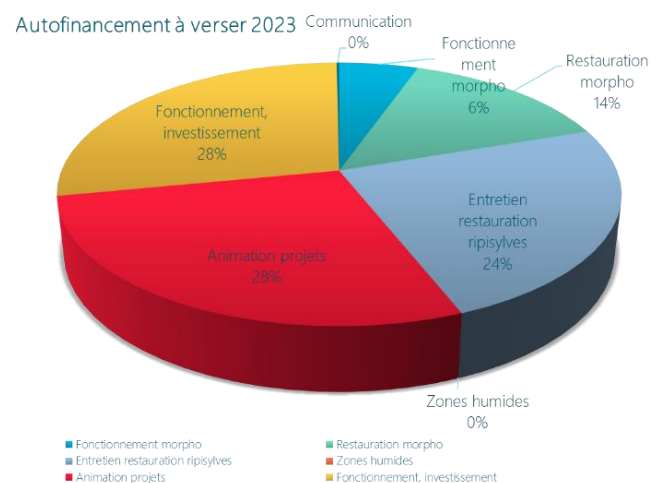
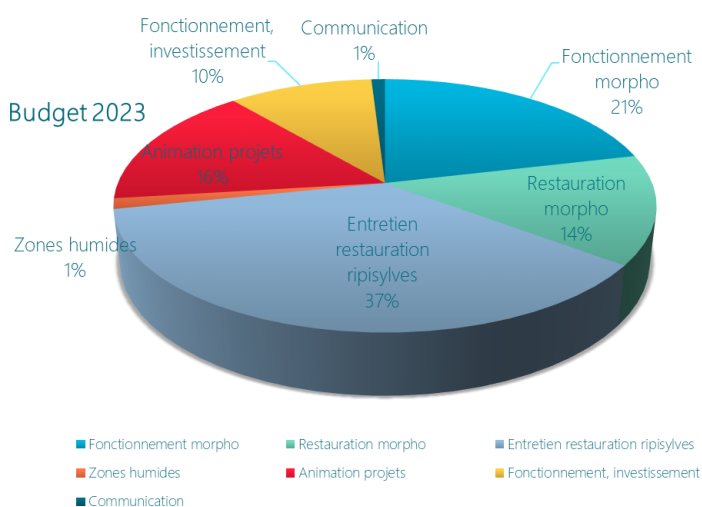
C'est la formation GEMAPI, qui se réunira le 9 février, qui a pour rôle de valider le programme d'actions annuel et d'éventuelles priorisations pour composer la proposition qui sera faite au comité syndical du 30 mars pour le vote du budget.

Actions 2023 proposées au titre de la gestion des milieux aquatiques (portées par le syndicat dans le cadre du transfert de compétence, autofinancement apporté par la cotisation des EPCI)

Budget prévisionnel total : **1 586 114 €**, en cours d'ajustement, le projet de budget détaillé sera présenté en formation GEMAPI du 9 février

Autofinancement prévisionnel : **531 565 €**

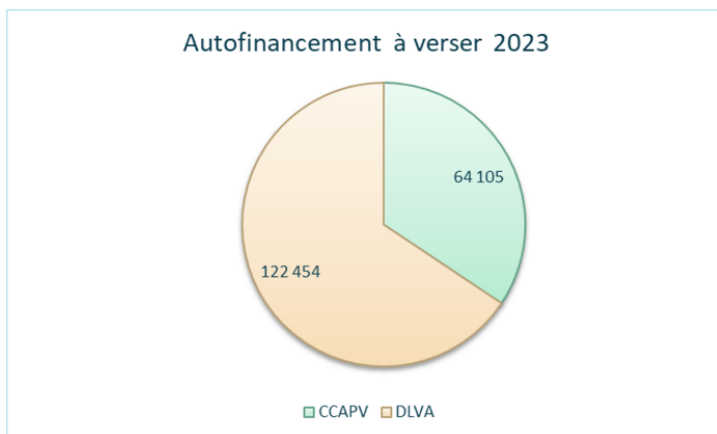
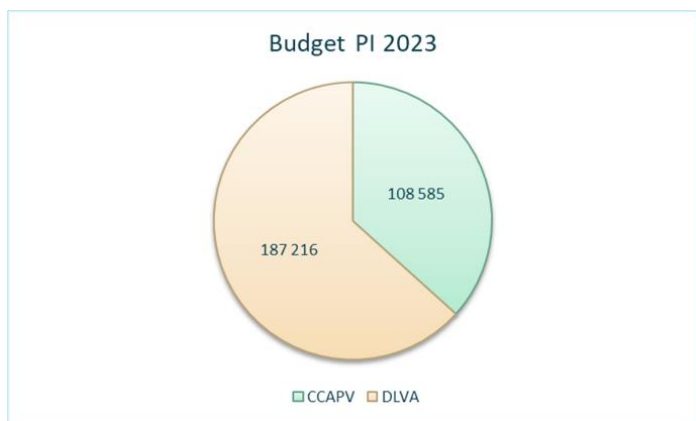
Dont cotisations des 7 EPCI selon la CLE de répartition : 531 565 €



Actions 2023 proposées au titre de la prévention des inondations (portées par le syndicat dans le cadre de conventions de délégation avec chacun des EPCI concernés, autofinancement apporté par l'EPCI) :

Budget prévisionnel total : **295 801 €**, en cours d'ajustement, le projet de budget détaillé sera présenté en formation GEMAPI du 9 février

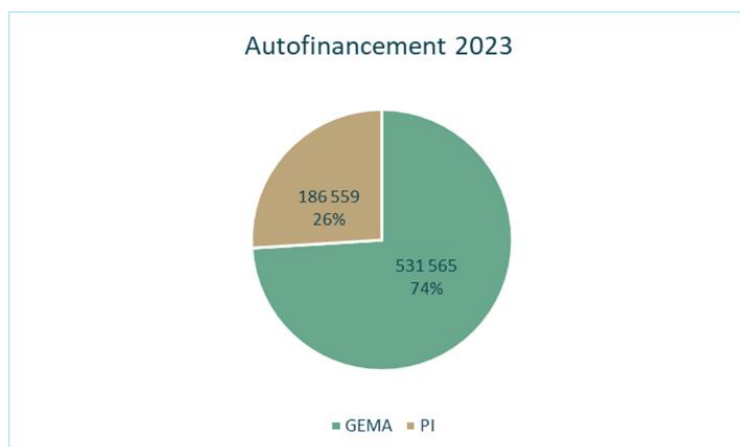
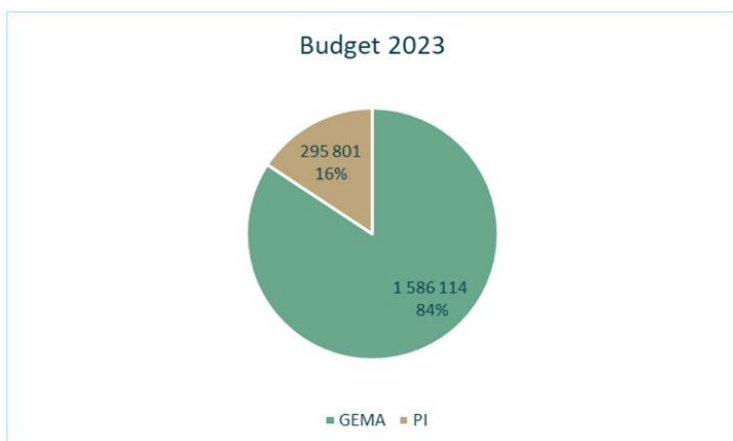
Autofinancement prévisionnel à apporter par les EPCI : **186 559 €** (à apporter par les EPCI concernés : CCAPV 64 105 €, DLVA 122 454 €). (en cours d'ajustement, le montant sera précisé en formation GEMAPI du 9 février)



BUDGET GLOBAL GEMAPI proposé :

Budget prévisionnel total : **2 011 857 €**, en cours d'ajustement, le projet de budget détaillé sera présenté en formation GEMAPI du 9 février

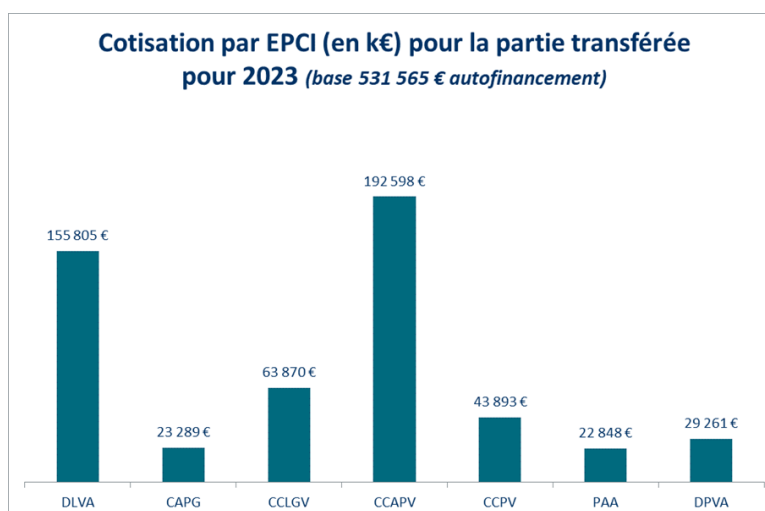
Autofinancement prévisionnel total à apporter par les EPCI : **718 124 €**



5-3-2 Cotisations 2023 :

Les valeurs **prévisionnelles** (à affiner après le DOB et d'ici la fin de la préparation budgétaire) des cotisations 2023 sont les suivantes :

Intercommunalités	Pop DGF (bourg dans le BV) Chiffres 2021, à actualiser	Surface BV	Cotisation GEMAPI 2023 prévisionnelle
Durance-Luberon-Verdon Agglomération	21481	391,16	155 805
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	2 733	79,03	23 289
Communauté de communes lacs et gorges du Verdon	3 144	403,97	63 870
Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon-Sources de Lumière	16 205	928,82	192 598
Communauté de communes Provence-Verdon	5 577	130,62	43 893
Communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération	1 481	129,18	22 848
Dracénie-Provence-Verdon Agglomération	1 530	181,22	29 261
TOTAL	52 151	2 244	531 565



Valeurs prévisionnelles à affiner, sous réserve de validation du projet de budget par la formation GEMAPI du 9 février

5-3-3 Pour les années suivantes :

De nombreuses opérations doivent être chiffrées par les études en cours ou à venir, il est difficile à ce jour d'établir une programmation financière pluriannuelle très précise. Toutefois on peut déjà dire qu'avec le passage des phases études aux phases travaux, notamment sur le volet restauration hydromorphologique des cours d'eau, **les besoins en autofinancement vont forcément augmenter dans les années à venir**. Des tendances pourront être présentées à la formation GEMAPI. **Les intercommunalités devront certainement faire une priorisation des opérations à mener, compte tenu du contexte budgétaire.**

Lors de chaque réunion annuelle de la formation GEMAPI sur le débat d'orientation budgétaire, **il pourra être présenté plusieurs scénarios**. Elle sera chargée de faire les arbitrages et valider le projet de budget à proposer au vote du comité syndical.

Avec l'augmentation du volume d'actions d'investissements, **les problématiques de trésorerie ne manqueront pas d'apparaître pour mener les actions validées**, aussi bien du côté du syndicat mixte que du côté des EPCI. Concernant

le volet PI, qui est celui sur lequel il y a des opérations très lourdes et mal financées, un fonctionnement a été trouvé afin que le syndicat mixte n'ait pas d'avance de trésorerie à faire (convention financière permettant des versements de l'EPCI au fil des factures). Cette problématique rejoint une autre question soulevée, pour le financement des actions de prévention des inondations. Les intercommunalités souhaiteraient pouvoir avoir une certaine stabilité de la taxe et éviter de grosses variations, et pour cela pouvoir verser au syndicat une sorte de « provision » les années où le budget PI est faible (pas de gros travaux prévus), en prévision des futurs investissements à venir qui ne pourront pas être financés avec une seule année de taxe, celle-ci étant plafonnée annuellement. Toutefois cette problématique doit être examinée au niveau juridique et avec la Trésorerie générale, la taxe GEMAPI étant une taxe annuelle affectée, évaluée annuellement en fonction des besoins. Un appui juridique et un rapprochement avec la trésorerie du syndicat (Forcalquier) et de son conseiller aux décideurs locaux devrait permettre d'avancer sur ce sujet en 2023.

5-3-4 : Amortissements :

En 2022, les amortissements des biens acquis par le SIVU étaient de 2 037 € en dépenses et de 0 € en recettes et devraient rester du même ordre en 2023 car nous serons sur la fin des amortissements des matériels acquis par le SIVU et très peu d'investissements nouveaux ont été faits en 2022.

5-3-5 : Provisions :

Provision constituée dans le cadre du budget annexe GEMAPI pour risque statutaire :

En 2020 les élus ont décidé de constituer une provision pour faire face à tout risque statutaire qui pourrait apparaître concernant les personnels du SIVU intégrés à l'équipe du syndicat mixte.

Cette provision s'élève à 88 550 €.

Pour 2023, il est proposé de la maintenir à ce montant et de ne pas la compléter.

RESUME DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

POUR 2023 :

1. **Alléger la mobilisation de l'équipe sur le renouvellement de la charte** qui entre en phase finale et identifier les pistes d'économie de temps pour les agents (consultations multiples internes/externes sans enjeux majeurs) pour :
 - **Se reconcentrer sur les actions de terrain**
 - **Démarrer le travail sur de nouveaux axes/projets stratégiques de la future charte** : comme la prise en compte du changement climatique (observation, prise de conscience à susciter, accompagnement), la reconnaissance de l'Opération grand site et le schéma d'accueil des lacs

2. **Maintenir la sobriété et la gestion rigoureuse des moyens du Syndicat**
 - Assurer nos engagements en finalisant les actions en cours pour lesquelles les financements sont acquis, et vite percevoir les subventions
 - Prêter une attention extrême à la trésorerie et la récupération des TVA/FCTVA des différents budgets

3. **Pour lutter contre les effets de la crise économique/énergétique et de l'inflation :**
 - **Favoriser les pratiques d'achat publics qui permettront des sources d'économie** sur les consommables et produits qui ont beaucoup augmenté (*ex : achat groupé d'électricité marché national, achat de matériels et fournitures via la convention Région-UGAP, achats groupé avec les autres parcs ou EPCI du territoire ...*)
 - **Poursuivre la mise en place des pratiques de réductions des consommations de fluides et d'énergie** développées fin 2022 (chauffage, déplacements, développement de la visio...), optimiser les surfaces utilisées (logements, antenne de Saint-André,) et les dépenses de fonctionnement des nouveaux bâtiments aménagés à Valx et au Point sublime
 - **Réduire les investissements matériels** (ordinateurs, petits matériels) en 2023 grâce aux nombreuses acquisitions faites en 2021-2022 et intégrer certains matériels dans des marchés de fournitures d'accès (téléphonie)
 - **Maitriser au maximum l'augmentation de la masse salariale en réduisant** les équipes de saisonniers mobilisés pour les écogardes et la gestion des sites

4. **Maitriser les dépenses liées aux actions de gestion de sites et des nouveaux services SPIC qui prennent de l'ampleur**

5. **Viser l'équilibre des budgets annexes des SPIC parkings et SPIC navettes**, pour cela :
 - **Optimiser les dépenses** (réduire la masse salariale et les coûts de fonctionnement en partageant les coûts entre services/Régie)
 - Mais aussi **augmenter les tarifs des parkings et des navettes** pour tenir compte de l'inflation des prix (énergie, consommables, salaires...) et des nouveaux services offerts par l'ouverture de la maison de site,
 - **Réduire les périodes de services où la fréquentation est trop faible**,
 - Garder comme **objectif de référence la fréquentation de l'année 2022** (année basse).

6. Poursuivre la recherche de financements via :

- Le **renouvellement de nos outils financiers actuels** (outils contractuels européens)
- Le **développement des partenariats privés** : rechercher des engagements pluriannuels (Crédit agricole...) et de nouveaux partenaires.
- La réévaluation des coûts d'intervention à la journée des agents réalisant les services payants du parc notamment les **services payants** (ex sur la valorisation des patrimoines communaux)

7. A l'approche de la nouvelle charte :

- **Faire le choix de poursuivre certaines missions devenues importantes ou stratégiques pour le parc et le territoire** (inventaires naturalistes, soutien du pastoralisme, mission qualité des eaux/nappes sous-terraines)
- Et **trouver les moyens de renforcer l'équipe administrative qui est à saturation** compte tenu de l'augmentation du nombre d'actions et de nouveaux services, budgets etc.

8. **Maintenir la motivation et la cohésion de l'équipe technique** (travailler la convivialité et la solidarité malgré le développement du télétravail ; développer la reconnaissance de l'implication et les mesures sociales (complémentaire santé...), évolution du règlement intérieur, lignes directrices de gestion...).

9. **Avec les membres du syndicat, construire une évolution des statuts et des cotisations qui lui donneront les moyens de mettre en œuvre les axes stratégiques de la nouvelle charte.**